

Commission Foi et Constitution du Conseil œcuménique des Églises

« L'Église : Vers une vision commune »
Foi et Constitution - Article n. 214
(2013)

UNE RÉPONSE CATHOLIQUE

©

Service national pour l'unité des chrétiens (SNUDC)
<http://www.unitedeschretiens.fr>

Traduction de Sophie Gallé pour le SNUDC – Janvier 2021

NB : Les notes numériques sont celles de la *Réponse*, renvoyées en fin de chapitre.

Les notes alphabétiques sont celles de *La Documentation catholique*.

Ce texte est **publié** à l'adresse suivante :

<https://www.la-croix.com/Urbi-et-Orbi/Documentation-catholique/OEcumenisme-LEglise-vers-vision-commune-reponse-LEglise-catholique-2021-01-14-1201134859>

[1]

Réponse catholique au texte de la Commission Foi et Constitution, L'Église vers une vision commune

Présentation

En 1982, la commission Foi et constitution, instance théologique du Conseil œcuménique des Églises publiait un texte majeur intitulé : *Baptême, eucharistie, ministère*. Ce document majeur reconnaissait des convergences sur ces trois notions. À l'époque, il mettait en avant des notions fondamentales de l'ecclésiologie. Il appelait à intensifier la recherche théologique œcuménique en ce sens. Devant la multiplicité des Églises, des questions se posent en effet : où est la véritable Église du Christ ? Qu'est-ce qui rassemble ces Églises ? Qu'ont-elles en commun ? La commission Foi et constitution a donc développé une série de travaux et d'études ecclésiologiques œcuméniques. Après plusieurs étapes préparatoires, cette instance publia en 2013 le fruit de ses travaux dans un texte intitulé : *L'Église : Vers une vision commune* (LEVVC)^a.

Document de convergence, il présente ce que les Églises peuvent aujourd'hui dire ensemble sur le mystère et la mission de l'Église. Après une introduction, il se constitue de quatre chapitres : « La mission de Dieu et l'unité de l'Église » ; « L'Église du Dieu trine » ; « L'Église – Croître en communion » ; « L'Église – Dans et pour le monde ». Dans le dessein salvifique de Dieu, l'Église est appelée à l'unité pour annoncer l'Évangile. Les Églises se reconnaissent déjà dans des appellations communes : l'Église comme communion ; Peuple de Dieu, Corps du Christ et Temple de l'Esprit ; l'Église une, sainte, catholique et apostolique ; l'Église, communion d'Églises locales. Des progrès ont été accomplis ces dernières décennies dans quatre domaines fondamentaux de l'unité : la foi, les sacrements, le ministère, l'autorité. Sur ces quatre thématiques, LEVVC identifie les accords et convergences, les points sur lesquels des différences majeures persistent et ceux sur lesquels il y a divergence de vocabulaire mais convergence d'idée. Pour chaque thème, des différences séparatrices subsistent. Ils nécessitent donc une étude approfondie. La question est la suivante : une nouvelle compréhension est-elle possible afin que ces différences ne soient plus séparatrices mais conciliables ?

LEVVC conclut chaque chapitre par une interpellation directe aux Églises et aux fidèles pour prendre part à la discussion et répondre aux questions posées. Ce texte œcuménique a été envoyé à toutes les Églises. Il leur a été demandé de rédiger une réponse officielle manifestant l'apport de ce texte pour la recherche de l'unité. Cinq questions leur sont posées, dont les deux plus significatives sont : Dans

^a <https://www.oikoumene.org/fr/resources/documents/the-church-towards-a-common-vision>
et aussi <https://unitedeschretiens.fr/L-Eglise-Vers-une-vision-commune.html>

quelle mesure ce texte reflète-t-il la conception ecclésiologique de votre Église ? Dans quelle mesure votre Église est-elle en état de resserrer ses relations, dans la vie et la mission, avec les Églises qui reconnaissent la manière dont l'Église est présentée dans ce texte ?

Le Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens (CPPUC) a reçu ce document pour l'Église catholique romaine. Le CPPUC a commencé par consulter les différentes Conférences épiscopales, divers groupes d'étude universitaire ou mouvements ecclésiaux sur les questions posées. Il a ensuite réuni des théologiens, des experts, des ministres catholiques. « Composé de femmes et d'hommes, un comité de rédaction international a ensuite été établi sous les auspices du CPPUC », précise encore l'instance sur son site internet. Le document final a été approuvé par la Congrégation pour la doctrine de la foi. Il a été rendu public, en anglais et en italien, le 23 octobre 2019. Nous en présentons ici la traduction française.

Avant même d'entrer dans le texte, il est important d'en souligner des points d'intérêts majeurs. Par le processus même de sa rédaction, la *Réponse* catholique à LEVVC est déjà une expérience de synodalité puisque le CPPUC a abondamment consulté en vue de la rédiger. De plus, ce texte fait progresser résolument dans le dialogue multilatéral pour enrichir la collaboration de toutes les Églises entre elles. Ce document se situe dans le sillage de l'œcuménisme réceptif, cette nouvelle méthodologie de l'échange des dons entre Églises pour s'enrichir de la tradition des autres.

Dans la forme, le document commence par une longue introduction. Elle rappelle l'importance de la définition ecclésiologique commune dans la recherche de l'unité. Elle explique le mode de réception de LEVVC et le mode d'élaboration de la *Réponse*. Revenant sur le statut de LEVVC et le grand intérêt de l'Église catholique romaine pour la commission Foi et Constitution, elle expose les espoirs et objectifs du texte. À cet effet, la *Réponse* présente la méthodologie œcuménique du « consensus de différenciation » ou consensus différencié. Enfin, l'introduction entend poser dès le début les « Aspects généraux en harmonie avec la pensée catholique ». Elle précise sa volonté de « répondre à la nature spécifique de ce texte de convergence, qui ne prétend pas traiter de tous les aspects pertinents de l'ecclésiologie, mais plutôt s'appuyer sur certaines convergences ecclésiologiques fondamentales ». Il ne s'agit donc pas d'un traité d'ecclésiologie. Ainsi, la *Réponse* considère LEVVC comme « un tremplin » puisqu'un « grand terrain d'entente » est offert aux Églises sur leur propre compréhension. Ainsi, la *Réponse* reçoit ce texte comme une étape intermédiaire invitant à continuer le chemin notamment par sa réception dans les communautés catholiques.

LA CROIX Religion

avec La Documentation catholique

La *Réponse* suit ensuite le plan du texte. Elle commente chacun des chapitres. Pour chaque chapitre, la *Réponse* commence par développer les très nombreux points de convergences et d'accords avec les affirmations de LEVVC. Elle s'en félicite vivement. La démonstration est étayée par de nombreuses citations du magistère catholique. Il convient de se réjouir de ces nombreux accords. De nombreuses convergences sont mises en avant pour inviter les catholiques à développer davantage leur foi en la Trinité, en la divinité de Jésus, en la communion ecclésiale, leur pneumatologie, leur eschatologie. Il leur est aussi proposé d'intensifier leur engagement social et solidaire et leur annonce de l'Évangile jusque dans le témoignage du martyr. La *Réponse* expose ensuite ses réserves, ses nuances, ses demandes de clarifications et ses points de divergences dans la perspective de la foi catholique. Nous citons, par exemple, l'usage du terme Église et la distinction avec les communautés ecclésiales ainsi que l'Église catholique comprise comme moyen nécessaire de salut ; la communion des Églises locales et le ministère de l'évêque et celui de l'autorité. Le ministère pétrinien et son exercice sont aussi mentionnés.

La *Réponse* se termine en répondant aux cinq questions posées à la fin de LEVVC. Elle se conclut en espérant que les communautés catholiques pourront continuer à étudier le texte et à se renouveler ainsi sur le plan pastoral, dans l'évangélisation et la charité. Plus encore, elle reçoit LEVVC comme « un instrument de renouveau au sein de la communion catholique ». Il permet d'agir pour l'unité chrétienne « nous écoutant mutuellement et en écoutant tous ensemble la voix de l'Esprit qui guide l'Église de notre temps ». Ainsi, ce texte de l'Église catholique romaine est donc une grande espérance, une source de joie et une invitation à continuer à agir pour recevoir le miracle de l'unité.

Père Emmanuel GOUGAUD

*Directeur du Service national pour l'unité des Chrétiens
à la Conférence des évêques de France*

Introduction

La Commission Foi et Constitution du Conseil œcuménique des Églises a présenté un document de convergence abordant l'une des questions les plus conflictuelles qui a conduit les communautés chrétiennes à se séparer les unes des autres au cours de l'histoire, à savoir leur compréhension divergente de la nature et de la mission de l'Église. Surmonter cette division et restaurer l'unité furent une préoccupation majeure du concile Vatican II. Son décret sur l'œcuménisme, *Unitatis redintegratio* [UR]^a, exprime la conviction catholique que la division « s'oppose ouvertement à la volonté du Christ. Elle est pour le monde un objet de scandale et elle fait obstacle à la plus sainte des causes : la prédication de l'Évangile » (n. 1). C'est la raison pour laquelle le pape Jean-Paul II a affirmé dans l'un des premiers paragraphes de son encyclique œcuménique *Ut unum sint* [UUS]^b : « Au concile Vatican II, l'Église catholique s'est engagée de manière irréversible à prendre la voie de la recherche œcuménique, se mettant ainsi à l'écoute de l'Esprit du Seigneur qui apprend à lire attentivement les "signes des temps" » (n. 3).

La réponse officielle du Vatican au texte de convergence de la Commission Foi et Constitution intitulé *Baptême, Eucharistie et Ministère* [BEM] (1987), indique : « C'est cette conviction que l'étude de l'ecclésiologie doit être de plus en plus au centre du dialogue œcuménique. (...) Nous croyons que ne pas donner une attention sérieuse aux questions plus larges de l'ecclésiologie présente des inconvénients, non seulement pour l'étude et la compréhension du contenu du BEM, mais aussi pour l'avancement œcuménique » (*Réponse catholique au BEM, I. Introduction*). Des citations telles que les trois venant d'être énoncées ne sont qu'un petit échantillon de nombreuses déclarations officielles qui suggèrent que l'Église catholique se félicite des résultats obtenus par ce travail intense consistant à accorder « une attention plus sérieuse à l'ecclésiologie » que *L'Église : Vers une vision commune* [LEVVC] cherche à exprimer.

À titre préliminaire, il faut évoquer la préparation de la *Réponse* qui va suivre. Le Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens a consulté les Conférences épiscopales

^a Concile Vatican II, Décret sur l'œcuménisme *Unitatis redintegratio*, 21 novembre 1964 ; DC 1964, n. 1437, col. 1615-1630.

^b Pape Jean-Paul II, Lettre encyclique *Ut unum sint* sur l'engagement œcuménique, 25 mai 1995 ; DC 1995, n. 2118, p. 567-597.

et les théologiens et a également prêté attention aux réponses préparées par des laïcs, des groupes d'étude universitaires et des mouvements ecclésiaux. Ces rapports ont été rassemblés et analysés par une petite équipe de rédaction dont le travail a ensuite été soumis à la Congrégation pour la doctrine de la foi pour observations et approbation. Ce type de processus, qui peut parfois être assez long, exprime un aspect important de la compréhension que l'Église catholique a d'elle-même. La voix des laïcs, la compétence spécifique des théologiens et les conseils de ceux qui ont été appelés à exercer une autorité doctrinale unique qui leur est conférée par l'ordination épiscopale, tous collaborent au discernement de l'interprétation authentique de la vérité révélée. La réponse qui suit sera le reflet de cette compréhension, de même qu'il ressortira clairement qu'elle se fonde non seulement sur la voix du peuple et des experts catholiques, mais aussi sur les diverses citations et références tirées de l'enseignement catholique officiel. Notre réponse reflète ainsi le processus de réception initial du *LEVVC* tel qu'il s'est déroulé dans les communautés catholiques du monde entier, et dont nous entendons poursuivre la promotion. Une telle approche de la réception et du discernement est avalisée par *LEVVC* (§ 39).

STATUTS ET IMPORTANCE DU DOCUMENT

LEVVC est important pour plusieurs raisons. La première concerne la nature de la Commission Foi et Constitution du Conseil œcuménique des Églises (COE), qui revêt une importance particulière car elle implique des théologiens de pratiquement toutes les traditions théologiques, orthodoxe, catholique, anglicane, protestante (de différents types) et pentecôtiste. Bien que l'Église catholique ne soit pas membre du COE, les théologiens catholiques nommés par le Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens participent pleinement, en tant que membres votants, à la Commission Foi et Constitution depuis 1968, travaillant depuis lors à tous ses textes, y compris *LEVVC*. Les papes ont continuellement apporté leur soutien à Foi et Constitution et ont commenté favorablement son travail, comme le pape Jean-Paul II l'a fait sur *BEM* dans un certain nombre d'allocutions au cours des années 1980, et dans son encyclique de 1995 *Ut unum sint* (n. 42, 71, 45, 76). Dans cette encyclique, il commence sa remarquable description du ministère pétrinien par une citation de la cinquième conférence mondiale de Foi et Constitution, qui s'est tenue à Saint-Jacques-de-Compostelle en 1993, et au cours de laquelle le processus conduisant à *LEVVC* a réellement débuté (cf. *UUS* 89, note 148). Bien que des résultats parfois

plus tangibles soient obtenus, et ne puissent être atteints, que dans le cadre d'un dialogue bilatéral, comme la *Déclaration commune luthéro-catholique sur la Doctrine de la Justification* de 1999, un dialogue multilatéral peut faire avancer des questions qui peuvent poser des difficultés initiales aux Églises sur différents aspects d'une question particulière dans le cadre d'un dialogue bilatéral. Les convergences révélées par le dialogue multilatéral, comme celle mises au jour grâce au *BEM* en 1982, et grâce au *LEVVC* en 2013, pourraient être utiles pour les communions dans le cadre du dialogue bilatéral sur ces questions, car ces mêmes communions sont conscientes de la large participation des représentants de diverses Églises au travail de Foi et Constitution, certains étant même représentés au sein de la commission.

Dans une perspective multilatérale, *LEVVC* traite de ce qui est peut-être la question œcuménique centrale, la nature et la mission de l'Église. De nombreux dialogues bilatéraux ont traité de questions ecclésiologiques. Une approche multilatérale, impliquant des théologiens représentant un large éventail de traditions chrétiennes, est en mesure d'indiquer à quel point les convergences qu'elle a révélées sont reconnues dans le monde chrétien. *LEVVC* est également important d'un point de vue œcuménique car il découle du texte de référence

précédent *Baptême, Eucharistie et Ministère [BEM]*, texte qu'il cite souvent, et en est la continuité, ainsi que des réponses officielles au *BEM* qui ont permis d'identifier les domaines clés de l'ecclésiologie nécessitant une étude plus approfondie (cf. *LEVVC*, Introduction). Son importance œcuménique résulte également du fait que *LEVVC* s'appuie sur les avancées obtenues dans le cadre de nombreux dialogues bilatéraux concernant l'Église, dont un certain nombre impliquant l'Église catholique, fournissant ainsi quelques indications concernant les progrès réalisés au sein du mouvement œcuménique élargi.

Foi et Constitution affirme que, comme *BEM* avant lui, *LEVVC* est un texte de « convergence, c'est-à-dire un texte qui, s'il n'exprime pas un consensus total sur toutes les questions abordées, est beaucoup plus qu'un simple instrument destiné à stimuler des recherches supplémentaires. Plus précisément, les pages qui suivent exposent dans quelle mesure les communautés chrétiennes sont parvenues à une conception commune de l'Église, elles montrent les progrès réalisés et indiquent le travail qui reste à faire » (*LEVVC*, Introduction). Cette description montre la manière dont la Commission Foi et Constitution considère *LEVVC* comme une avancée significative, tout en suggérant immédiatement ses limites.

Bien qu'il présente un degré considérable de réflexion commune sur un large éventail de sujets significatifs, il ne prétend pas avoir atteint un consensus total, cet accord complet sur toutes les questions qui est nécessaire pour réaliser la pleine unité visible entre les Églises. Néanmoins, si les Églises acceptent les convergences présentées dans *LEVVC*, une avancée notable dans la poursuite du processus vers l'unité visible aura été accomplie.

LEVVC reprend certaines des principales suggestions relatives aux futurs travaux de Foi et Constitution concernant l'ecclésiologie, proposées par la *Réponse* catholique de 1987 au *BEM*. Celles-ci incluent l'appel à une plus grande clarté sur le sacrement et la sacramentalité, sur la tradition apostolique et sur la nature de l'autorité dans l'Église (*Réponse* à *BEM*, p. 6-9). L'élaboration d'une réponse à ce nouveau texte de convergence offre à l'Église catholique une autre occasion de contribuer à ce degré plus élevé de convergence et d'accord sur les questions doctrinales nécessaire à la pleine unité visible. Dans le même temps, elle nous appelle à poursuivre la réflexion sur ce que *LEVVC* (§ 30), appelle « un principe fondamental pour ce qui est de l'unité et de la diversité » – la déclaration figurant dans la lettre envoyée après le rassemblement des disciples et de leurs dirigeants à Jérusalem pour résoudre les tensions potentielles au

sein de la communauté chrétienne primitive sur la question de savoir si les chrétiens gentils doivent observer les prescriptions légales juives. Le résultat de ce discernement communautaire s'est exprimé dans les termes suivants : « L'Esprit Saint et nous-mêmes avons décidé de ne pas faire peser sur vous d'autres obligations que celles-ci, qui s'imposent » (Actes 15, 28). Dans quelle mesure cette injonction biblique doit-elle faire partie du cheminement vers l'unité visible aujourd'hui ?

ESPOIRS ET OBJECTIFS DU TEXTE

La Commission Foi et Constitution exprime l'espoir que le résultat de ces nombreuses années de dialogue aura une utilité pour les Églises « (1) en leur présentant une synthèse des résultats auxquels le dialogue œcuménique est parvenu ces dernières décennies à propos de thèmes ecclésiologiques importants ; (2) en les invitant à évaluer les résultats de ce dialogue : confirmer les avancées positives, souligner les déficiences et/ou indiquer les domaines qui n'ont pas suffisamment reçu d'attention ; et (3) en leur donnant l'occasion de réfléchir sur leur propre conception de la volonté de Dieu afin de croître vers une plus grande unité » (*LEVVC*, Introduction).

Deux objectifs distincts mais étroitement liés sont avancés pour justifier la demande d'étude et de

réponses officielles en ce qui concerne le matériau contenu dans le *LEVVC*. «La première est le renouveau : du fait qu'il s'agit d'un texte œcuménique multilatéral, on ne saurait l'identifier [l'Église] exclusivement à une quelconque tradition ecclésiologique particulière. (...) les expressions théologiques et expériences ecclésiales de nombreuses Églises se sont rapprochées à un tel point que les Églises qui liront ce texte pourront se sentir appelées à vivre plus pleinement la vie ecclésiale ; (...) Le second objectif est l'accord théologique sur l'Église » (*LEVVC*, Introduction). Ces espoirs et ces objectifs offrent aux catholiques la possibilité d'examiner la proposition d'une approche de progrès œcuménique désignée sous le nom d'"œcuménisme réceptif".

L'œcuménisme réceptif est un processus au cours duquel les Églises réfléchissent, tout d'abord, à ce qu'elles pourraient apprendre et comment elles pourraient s'enrichir de la pensée, de la vie et de l'expérience des communautés dont elles sont actuellement séparées. Sans remettre en cause, d'aucune manière que ce soit, l'enseignement de *Lumen gentium* (LG 8)^c, souvent réaffirmé dans des documents officiels, selon lequel l'Église du Christ subsiste dans l'Église catholique, les

« éléments nombreux de sanctification et de vérité » que l'on peut trouver en dehors de ses limites peuvent-ils offrir aux catholiques des connaissances et un enrichissement dans le domaine de la réflexion et de la pratique ecclésiales et, par ailleurs, concernant ce qui constitue cette unité pour laquelle Jésus a prié dans Jean 17 ? *Ut unum sint* (n. 10) cite non seulement le texte de *Lumen gentium* (n. 8), auquel nous venons de faire référence, mais également un autre texte conciliaire sur le fait que « En conséquence, bien que nous croyions [que ces Églises et communautés séparées] souffrent de déficiences, [elles] ne sont nullement dépourvues de signification et de valeur dans le mystère du salut. L'Esprit du Christ, en effet, ne refuse pas de se servir d'elles comme de moyens de salut, dont la vertu dérive de la plénitude de grâce et de vérité qui a été confiée à l'Église catholique » (*UR* 3). Le pape Jean-Paul II a relié ce fait à un autre enseignement d'*Unitatis redintegratio* : « Le Concile Vatican II a souligné que les biens présents chez les autres chrétiens peuvent contribuer à l'édification des catholiques : "Il ne faut pas non plus passer sous silence que tout ce qui est accompli par la grâce du Saint-Esprit dans nos frères séparés peut

^c Pape Jean XXIII, *Discours d'ouverture du concile œcuménique Vatican II*; DC 1962, n. 1387, col. 1377-1386.

contribuer aussi à notre édification” (UR 4) » (UUS 48).

**DECOUVRIR LES FONDATIONS ECCLESIALES
QUI NOUS SONT COMMUNES**

L'un des intérêts de *LEVVC*, c'est cette insistance des papes Jean-Paul II (UUS 22), Benoît XVI (*Audience générale*, 18 janvier 2012) et François (*Evangelii gaudium* [EG] n. 246)^d sur le fait que ce qui unit les chrétiens vivant dans des communautés depuis si longtemps séparées les unes des autres est bien plus considérable que ce qui les divise. En particulier, par l'action du Saint-Esprit, nous sommes unis dans notre foi en Jésus-Christ, envoyé par le Père pour nous réconcilier en lui. *LEVVC* entend montrer qu'un accord commun peut également être trouvé dans le domaine des grandes doctrines ecclésiologiques. Dans les processus de formation qui se produisent en chacune de nos Églises, lorsque nous nous comparons aux autres, l'accent n'est-il pas le plus souvent mis sur les points de divergence et de désaccord? Ce nouveau texte de convergence est l'occasion de nous lancer dans une évaluation ecclésiologique réciproque, avec les nombreuses convictions, fondées sur l'Écriture et la Tradition et confirmées dans le dialogue œcuménique, qui nous sont communes. Celles-ci pourraient alors

offrir les bases constructives et les conditions favorables qui nous permettraient d'aborder les questions sur lesquelles nous ne sommes pas encore d'accord. Les treize paragraphes en italique présentés dans *LEVVC* sont conçus comme des invitations à découvrir si, et dans quelle mesure, la convergence et même l'accord sur un nombre significatif de convictions ecclésiologiques générales peuvent fournir un nouveau cadre permettant de considérer et, peut-être, de résoudre au moins un certain nombre de points sur lesquels nous avons eu tant de mal à nous mettre d'accord par le passé.

L'une des méthodes employées au cours des dernières décennies, au sein du mouvement œcuménique, peut être décrite comme une approche herméneutique de recherche d'un consensus de différenciation. Tout comme les catholiques sont parvenus à un consensus fondamental sur le cœur de la doctrine de la justification par la foi avec les luthériens et, par la suite, avec d'autres communautés chrétiennes, en identifiant ce qu'on pourrait appeler la hiérarchie des vérités concernant la justification par la foi, avec laquelle différentes explications des vérités centrales peuvent être considérées comme compatibles, il n'y a apparemment aucune raison pour qu'une telle

^d cf. Pape François, Exhortation apostolique *Evangelii gaudium*, 24 novembre 2013, n. 246; DC 2014, n. 2513, p. 69.

approche ne puisse pas être également appliquée aux doctrines ecclésiologiques. Cela ne met pas pour autant en péril la conviction catholique que le pape Jean-Paul II a exprimée quand il nous a enseigné que : « L'unité voulue par Dieu ne peut se réaliser que dans l'adhésion commune à la totalité du contenu révélé de la foi. [...] Un "être ensemble" qui trahirait la vérité s'opposerait donc à la nature de Dieu, qui offre la communion avec lui, et à l'exigence de la vérité, qui habite en profondeur tout cœur humain » (*UUS* 18). Mais l'adhésion à la foi révélée dans son intégralité n'exclut pas un certain degré de diversité, même dans l'expression de cette foi, comme l'a précisé le Saint-Père : « En effet, l'élément qui détermine la communion dans la vérité est *le sens de la vérité*. Son expression peut avoir des formes multiples » (*UUS* 19).

Dans *Ut unum sint* 38, le pape Jean-Paul II a écrit : « À ce sujet, le dialogue œcuménique, qui incite les parties impliquées à s'interroger, à se comprendre et à s'expliquer mutuellement, permet des découvertes inattendues. Les polémiques et les controverses intolérantes ont transformé en affirmations incompatibles ce qui était en fait le résultat de deux regards scrutant la même réalité, mais de deux points de vue différents. Il faut trouver aujourd'hui la formule qui, saisissant cette réalité intégralement, permette de dépasser des lectures

partielles et d'éliminer des interprétations erronées ». Il semble que *LEVVC* ait cherché à réaliser quelque chose de similaire à ce que le pape Jean-Paul II avait demandé, sur des questions telles que la relation entre la nécessité de lutter contre le péché, d'une part, et l'effet de la grâce produisant la sainteté au milieu de l'Église, de l'autre. Aucune communauté ne nie les enseignements du Nouveau Testament concernant la nécessité d'une conversion continue et, en même temps, l'appel à vivre et la possibilité de vivre une vie sainte. D'autres exemples pourraient être mentionnés, comme le refus de *LEVVC* d'opposer le sacerdoce royal de tout le peuple de Dieu conféré au moment du baptême à un ministère spécialement ordonné. Le texte sur la convergence affirme que ceux-ci ne peuvent tout simplement pas et ne doivent pas être considérés comme des alternatives qui s'excluent mutuellement (§ 20).

ASPECTS GÉNÉRAUX EN HARMONIE AVEC LA PENSÉE CATHOLIQUE

→ Concernant la structure globale et le contenu de *LEVVC*, on peut dire qu'en de nombreux points est perceptible l'harmonie avec la doctrine catholique sur l'Église. En général, il semble qu'il y ait peu de points sur lesquels le document diverge de la doctrine catholique de sorte qu'il fermerait la porte au dialogue futur. Les principaux points

de divergence se situent dans les paragraphes relatifs à « l'invitation ». Il n'y a pas de divergences notoires dans le corps principal du texte. Ce point est lui-même tout à fait remarquable et donne du crédit à la notion même de « texte de convergence ». De toute évidence, la structure du texte de Foi et Constitution est le fruit d'un processus étonnamment persévérant, dialogique et laborieux. En conséquence, la division en quatre chapitres centraux sur « La mission de Dieu et l'unité de l'Église », « L'Église et le Dieu trinitaire », « L'Église : croître dans la communion » et « L'Église : dans le monde et pour lui » a une logique sous-jacente. Cette structure permet une comparaison facile et très fructueuse avec les enseignements ecclésiologiques du concile Vatican II.

→ En général, la Commission Foi et Constitution, dans *LEVVC*, se concentre sur le fait que la prière du Christ pour l'unité implique que les chrétiens sont tenus d'œuvrer pour l'unité s'ils veulent être fidèles à une expression contenue dans la prière que tous prient fréquemment, et que Jésus leur a lui-même enseignée : « Que ta volonté soit faite ». Cela peut être perçu comme reflétant un principe important de la doctrine ecclésiologique catholique, à savoir que certains aspects de la vie de l'Église doivent être considérés comme étant déterminés par la

volonté de Dieu. Cela a été véhiculé dans la théologie catholique par l'expression latine traditionnelle *iure divino*. Bien entendu, *LEVVC* n'a pas pu, à ce stade du dialogue multilatéral, appliquer ce principe à des questions telles que le triple ministère de l'évêque, du presbytre et du diacre, ou à l'ordination des femmes. Mais au final, une fois qu'il est convenu que Dieu a un plan pour la nature et la mission de l'Église comme le propose *LEVVC*, une réflexion plus approfondie sur la manière dont la volonté de Dieu s'applique à ces questions doit guider notre dialogue à leur sujet.

→ L'accent mis non seulement sur le plan de Dieu mais aussi sur le monde contemporain encourage toutes les Églises à être plus attentives à l'urgence de l'unité visible des chrétiens. La perspective théologique sous-jacente qui se focalise sur le Royaume de Dieu inauguré par Jésus pour la transformation salvifique du monde, présente l'Église comme un signe et un instrument au service du grand plan de Dieu (*oikonomia*), la mission divine qui vise à atteindre chaque personne et chaque expression de la vie sociale.

→ *LEVVC* reconnaît que la communion découle en fin de compte de l'activité salvifique de la Sainte Trinité, qui rend possible la communion des personnes humaines dans l'Église (chapitre II). Ceci est indéniablement provoqué par l'incarnation et le mystère pascal de

Jésus-Christ et l'effusion du Saint-Esprit à la Pentecôte. Comme on le sait bien, le Synode extraordinaire de 1985 pour la célébration du vingtième anniversaire de la clôture de Vatican II a identifié l'ecclésiologie de la communion comme l'un des thèmes dominants du Concile. Le thème de la communion est étroitement lié à la compréhension conciliaire de l'unité, telle qu'elle est exprimée d'une manière particulière dans *Unitatis redintegratio* 2, qui déclare : « Jésus-Christ veut que son peuple s'accroisse sous l'action du Saint-Esprit, et il accomplit la communion dans l'unité dans la profession d'une seule foi, dans la célébration commune du culte divin, dans la concorde fraternelle de la famille de Dieu ». Le *Directoire pour l'application des principes et des normes sur l'œcuménisme*, datant de 1993, place l'ecclésiologie de communion au cœur de la compréhension et de la pratique catholiques de l'œcuménisme. De plus, l'acceptation apparemment spontanée par LEVVC du point de vue selon lequel les trois éléments essentiels de la communion concernent la foi, le culte et le ministère ou le service est particulièrement bienvenue. Si de nombreuses Églises, par leur processus de réception, peuvent accepter cette façon de décrire les éléments fondamentaux de la

communion, un grand pas en avant aura été accompli.

→ La compréhension de l'Église comme communion qui trouve sa source et son modèle suprême dans le mystère de la Sainte Trinité présente également un intérêt anthropologique immédiat et fort. Comme l'indique LEVVC (§1) : « Selon la Bible, l'homme et la femme ont été créés à l'image de Dieu (cf. Gn 1, 26-27), portant ainsi une capacité inhérente de communion (en grec *koinonia*) avec Dieu et entre eux ». Grâce à cela, il est plus aisé de percevoir la manière dont l'Église est mise au service de la personne, de l'humanité entière et de toute la création.

→ Le texte souligne la nature essentiellement missionnaire de l'Église, dans son plaidoyer pour l'unité des chrétiens (chapitre II), dans son dynamisme en tant que peuple de pèlerins se dirigeant vers le royaume de Dieu (chapitre III), et dans son insistance sur le fait que l'Église, est un agent de l'amour de Dieu, qui s'exprime dans l'évangélisation, dans la rencontre interreligieuse et dans un engagement plus vigoureux avec les réalités sociales (Chapitre IV). Ce thème ecclésiologique est au cœur de la doctrine catholique dans des textes tels que *Lumen gentium*, *Ad gentes*, *Evangelii nuntiandi*, *Redemptoris missio* et [*Evangelii gaudium*](#)^e.

^e Concile Vatican II, Constitution dogmatique *Lumen gentium*, 21 novembre 1964 ; DC 1964, n.

1438, col. 1633 et DC 1965, n. 1439, col. 65-97 ; Concile Vatican II, décret sur l'activité missionnaire

Pendant des décennies, le thème d'une « nouvelle évangélisation » a été encouragé dans l'enseignement officiel et a guidé l'activité pastorale dans l'Église catholique.

→ En prenant comme point de départ à la fois l'Écriture et la Tradition, *LEVVC* vise à élaborer une vision ecclésiologique qui pourrait être largement partagée, cohérente mais non uniforme, respectant la diversité légitime, mais en même temps, attentive à reconnaître les points divergents qui nécessitent une étude plus approfondie.

→ L'accent mis sur la coresponsabilité de tous les baptisés et sur le sacerdoce commun, ainsi que l'attention portée au rôle spécifique du ministère, conçu (conformément à *BEM*) dans ses trois dimensions – personnelle, collégiale, communautaire – est significatif et peut être considéré comme étant en harmonie avec les récentes initiatives du pape François dans le cadre de sa promotion d'indispensables réformes au sein de l'Église catholique.

→ La mise en évidence de la *kenosis* du Christ, paradigme de la vie ecclésiale et du chemin œcuménique en particulier, est un point de référence indispensable pour un authentique exercice ministériel (cf. § 49). Le traitement explicite de l'autorité, y compris l'exercice de

l'autorité au niveau universel par les synodes œcuméniques et par un ministère de primauté, constituent d'utiles passerelles qui, nous l'espérons, ouvriront la voie à un accord plus substantiel sur ces thèmes à l'avenir.

→ L'invitation adressée aux Églises à vivre en tant que peuple en chemin implique une conversion et un renouvellement constants (*Ecclesia semper reformanda*), thème souligné par Vatican II dans *Unitatis redintegratio* 7 et par le pape Jean-Paul II dans *Ut unum sint* 16 : « Dans l'enseignement du Concile, il y a nettement un lien entre rénovation, conversion et réforme ».

→ Nous apprécions cette insistance sur le fait que l'unité est avant tout un don du Christ et l'œuvre du Saint-Esprit, et donc ce choix de souligner que l'Église du Christ est une, plutôt que d'acquiescer à la multiplicité des Églises. L'ecclésiologie catholique partage pleinement la conviction que le but du mouvement œcuménique est la pleine unité visible, qui est affirmée à plusieurs reprises dans le texte, mais qui a besoin d'être explorée de manière beaucoup plus complète et adéquate.

de l'Église *Ad gentes*, 7 décembre 1965, DC 1966, n. 1463, col. 111 ; Pape Paul VI, Exhortation apostolique *Evangelii nuntiandi* sur l'évangélisation dans le monde moderne, 8 décembre 1975, DC 1976, n. 1689, p.1 ; Pape Jean-Paul II, Lettre encyclique

Redemptoris missio sur la valeur permanente du précepte missionnaire, 7 décembre 1990, DC 1991, n. 2022, p. 152 ; Pape François, Exhortation apostolique *Evangelii gaudium*, 24 novembre 2013, DC 2014, n. 2513, p. 6-83.

UNE RESSOURCE POUR ASSISTER L'ÉGLISE
IN VIA, DANS SON CHEMINEMENT CONTINU
VERS L'UNITÉ

De toute évidence, les points de complémentarité énoncés ci-dessus avec la doctrine catholique ne peuvent venir à bout de l'enseignement catholique sur l'Église. Le lecteur doit être informé que l'évaluation catholique de *LEVVC* que nous proposons ici vise à répondre à la nature spécifique de ce texte de convergence, qui ne prétend pas traiter de tous les aspects pertinents de l'ecclésiologie, mais plutôt s'appuyer sur certaines convergences ecclésiologiques fondamentales qui ont émergé dans les réponses des Églises à *BEM* et dans les dialogues œcuméniques ultérieurs sur la nature et la mission de l'Église. Ainsi, si notre *Réponse* ne reprend pas certains thèmes bien spécifiques, comme par exemple l'enseignement sur le ministère du successeur de Pierre tel qu'exprimé dans Vatican I et II, dans *Ut unum sint*, et dans la réflexion de la Congrégation pour la doctrine de la foi sur le ministère du successeur de Pierre (1998), cela ne veut pas dire que ces sujets ne sont pas d'une grande importance, certains étant même considérés comme essentiels par l'Église catholique pour le rétablissement de l'unité visible.

Mais *LEVVC*, après avoir moissonné les Écritures, la Tradition et récolté les fruits des dialogues multi et bilatéraux sur des thèmes ecclésiologiques, offre un précieux recueil des avancées qui ont été accomplies en découvrant un plus grand terrain d'entente en terme d'ecclésiologie. Il est à espérer que ce terrain d'entente servira de tremplin pour un nouvel accord durant l'actuel état intermédiaire où les Églises sont « en chemin » (*in via*) vers cette pleine unité visible qui constitue le but du COE et de la Commission Foi et Constitution, et qui, selon nous, doit rester l'objectif essentiel du mouvement œcuménique. Notre espoir est que l'approfondissement des connaissances, la réception de ce texte et son utilisation dans les facultés de théologie et dans les programmes de formation de toutes nos communautés, non seulement impliquées dans la préparation du ministère ordonné et d'autres formes de service pastoral, mais aussi dans le cadre le plus large possible de l'adhésion de nos communautés, dynamiseront, dans les années à venir, les aspirations et l'engagement de tous les chrétiens et les encourageront à agir afin que se concrétise plus pleinement la prière du Christ, à savoir que tous ses disciples soient un.^f

f

Notes de l'Introduction

(1) Les réponses envoyées au Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens par les Conférences épiscopales, les instances œcuméniques et les théologiens ont mis en lumière une convergence forte et substantielle, en la décrivant en des termes très positifs.

(2) Il convient de se rappeler le pape Paul VI demandant pardon lors du concile Vatican II et lors de la célébration solennelle de la levée de la sentence d'excommunication du patriarche de Constantinople Athenagoras I^{er} ; de même, le pape Jean-Paul II, qui a demandé pardon plus de 100 fois lors d'interventions publiques dans différentes circonstances ; et le pape Benoît XVI, qui plus d'une fois a fait siennes les paroles du pape Jean-Paul II ; et au final le pape François qui a demandé pardon d'une manière très personnelle aux communautés auxquelles il a rendu visite.

(3) cf. Congrégation pour la doctrine de la foi, Déclaration *Dominus Iesus* sur l'unicité et l'universalité salvifique de Jésus-Christ et de l'Église (6 août 2000), § 17 ; *DC* 2000, n. 2233, p. 818

Chapitre 1
La mission de Dieu et l'unité de l'Église

Dans le contexte de l'ensemble du document, considéré par l'Église catholique comme un document de « convergence », le premier chapitre est représentatif de ce remarquable niveau de convergence, qui peut être perçu comme ayant presque abouti à un « consensus » (1). Un tel accord substantiel est particulièrement éloquent, ce chapitre fournissant un cadre solide pour le contenu de l'ensemble du document.

Le point central du chapitre – mettant en évidence le fondement trinitaire de l'Église, sa nature missionnaire enracinée dans la *missio Dei*, le ministère de Jésus-Christ qui témoigne du Royaume de Dieu, l'œuvre de l'Esprit Saint qui nourrit la communion au sein de l'Église, la vocation de l'Église à répandre l'Évangile et à être un instrument de l'amour de Dieu pour le monde, et l'appel à l'unité – est le reflet de l'enseignement catholique sur l'Église tel qu'il a été exprimé dans les documents du concile Vatican II, en particulier dans *Lumen gentium*,

Gaudium et spes, et *Ad gentes*^a, ainsi que dans certaines encycliques plus récentes telles que *Dominum et vivificantem* et *Redemptoris missio* du pape Jean-Paul II et *Evangelii gaudium* du pape François^b.

De nombreuses déclarations affirmées par *LEVVC* – tant dans leur contenu que dans leur formulation peuvent être pleinement approuvées par l'Église catholique ; à la lumière du principe de la « hiérarchie des vérités », on peut affirmer que les aspects plus substantiels de la vie et de la mission de l'Église révèlent une profonde et notable convergence, voire parfois un consensus, avec la théologie catholique.

Certaines affirmations de ce chapitre nécessitent cependant une clarification ou une réflexion plus approfondie afin de confirmer une telle convergence ; la plupart d'entre elles se réfèrent néanmoins à des aspects moins fondamentaux et n'affectent donc pas de manière significative l'évaluation positive

^a Concile Vatican II, Constitution dogmatique *Lumen gentium*, 21 novembre 1964 ; *DC* 1964, n. 1438, col. 1633 et *DC* 1965, n. 1439, col. 65-97 ; Concile vatican II, Constitution pastorale sur l'Église dans le monde de ce temps *Gaudium et spes*, 7 décembre 1965, *DC* 1966, n. 1464, col. 193 ; Concile Vatican II, décret sur l'activité missionnaire de l'Église *Ad gentes*, 7 décembre 1965, *DC* 1966, n. 1463, col. 111.

^b Pape Jean-Paul II, Lettre encyclique *Dominum et vivificantem*, l'Esprit Saint dans la vie de l'Église et du monde, 18 mai 1986, *DC* 1986, n. 1920, p. 583 ; Pape Jean-Paul II, Lettre encyclique *Redemptoris missio* sur la valeur permanente du précepte missionnaire, 7 décembre 1990, *DC* 1991, n. 2022, p. 152 ; Pape François, Exhortation apostolique *Evangelii gaudium*, 24 novembre 2013, *DC* 2014, n. 2513, p. 6-83.

générale du niveau de convergence du chapitre I.

A. L'ÉGLISE DANS LE DESSEIN DE DIEU

La première partie du chapitre présente une telle convergence sur les vérités théologiques les plus fondamentales concernant l'Église que les premières déclarations de *LEVVC* peuvent être lues parallèlement aux principales affirmations du concile Vatican II concernant la nature et la mission de l'Église.

La convergence la plus fondamentale est l'origine trinitaire de l'Église : l'Église existe par la grâce de Dieu, comme faisant partie de son dessein pour toute la création, et joue un rôle décisif dans l'économie du salut ; sa mission est enracinée dans la *missio Dei* et s'épanouit à partir de celle-ci.

LEVVC l'affirme : « La conception chrétienne de l'Église et de sa mission a ses racines dans la vision du grand dessein (ou 'économie') de Dieu pour toute la création : le 'Royaume' qui a été à la fois promis par Jésus-Christ et manifesté en lui ». Même après la chute, qui a mis à mal notre relation avec Dieu, il a continué à offrir aux êtres humains sa *koinonia* qui « a trouvé son accomplissement irréversible dans l'incarnation et le mystère pascal de Jésus-Christ. En tant qu'elle est Corps du Christ, l'Église agit par la puissance du Saint-Esprit pour poursuivre sa mission vivificatrice dans un

ministère prophétique et compatissant » (*LEVVC* § 1).

La déclaration exprime la même compréhension de l'Église, comme cela est affirmé dans la constitution dogmatique conciliaire sur l'Église *Lumen gentium* : « Le Père éternel par la disposition absolument libre et mystérieuse de sa sagesse et de sa bonté a créé l'univers ; il a voulu élever les hommes [et les femmes] à la participation de la vie divine ; devenus pécheurs en Adam, il ne les a pas abandonnés, leur apportant sans cesse les secours salutaires, en considération du Christ rédempteur [...]. Et tous ceux qui croient au Christ, il a voulu les convoquer dans la sainte Église » (*LG* 2).

Le Décret *Ad gentes* [*AG*] sur l'activité missionnaire de l'Église réaffirme le même enseignement, en l'inscrivant plus explicitement dans la dimension missionnaire de l'Église enracinée dans la Trinité : « L'Église, durant son pèlerinage sur terre, est missionnaire, puisqu'elle-même tire son origine de la mission du Fils et de la mission du Saint-Esprit, selon le dessein de Dieu le Père [...]. Il a plu à Dieu d'appeler les hommes [et les femmes] à participer à sa vie, non pas seulement de façon individuelle sans aucun lien les uns avec les autres, mais de les constituer en un peuple dans lequel ses enfants, qui étaient dispersés, seraient rassemblés dans l'unité (cf. Jn 11, 52) » (*AG* 2).

LA CROIX Religion

avec La Documentation catholique

L'affirmation selon laquelle l'Église est enracinée dans le Mystère trinitaire, l'amène au cœur même du mystère de la *koinonia* du Père, du Fils et de l'Esprit Saint. La *koinonia* est la source de la vie et de la mission de l'Église, elle incite les chrétiens à être un signe de cette *koinonia* pour le monde. L'Église catholique reconnaît une profonde convergence sur la compréhension de l'Église comme communion. Le document *LEVVC* l'affirme : « La communion, dont la source est la vie même de la Sainte Trinité, est à la fois le don par lequel l'Église vit et le don que Dieu appelle l'Église à offrir à une humanité brisée et divisée qui espère en la guérison et la réconciliation » (*LEVVC* § 1). La vérité selon laquelle la *koinonia* de la Trinité est la source et, de façon analogue, le modèle de la *koinonia* que les êtres humains peuvent manifester entre eux, est non seulement fortement soulignée par les documents catholiques, mais aussi clairement liée à la nécessité de favoriser l'unité entre les chrétiens (cf. aussi les commentaires sur *LEVVC* 8) ; selon les propos du pape Jean-Paul II : « Les fidèles sont *un* parce que, dans l'Esprit, ils sont dans la *communio* du Fils et, en lui, dans sa *communio* avec le Père : 'Notre *communio* est *communio* avec le Père et avec son Fils Jésus-Christ' (1 Jn 1, 3). [...] Croire au Christ signifie vouloir l'unité ; vouloir l'unité signifie vouloir l'Église ; vouloir l'Église signifie vouloir la

communio de grâce qui correspond au dessein du Père de toute éternité. Tel est le sens de la prière du Christ : *Ut unum sint* » (*UUS* 9).

La convergence est également notable dans l'affirmation que le ministère de Jésus-Christ, sous l'effet du Saint-Esprit, témoigne du Royaume de Dieu. Le document *LEVVC* fournit (cf. §§ 2 et 4) une solide description biblique du ministère terrestre de Jésus-Christ pour proclamer le Royaume de Dieu, et de la manière dont il a appelé ses disciples à être une « communauté de témoignage », une « communauté de culte », une « communauté de disciples » proclamant l'Évangile au monde (*LEVVC* 2). On retrouve dans *Lumen gentium* (3 et 5) la même insistance sur la « parole », les « œuvres » et la « présence » du Christ pour rendre le Royaume manifeste sur la terre, ainsi que la reconnaissance des éléments clés de la communauté chrétienne, qui sont imbriqués et pourraient, en fait, être également énumérés dans un ordre différent : l'apostolat, le culte et le témoignage.

Suivant l'enseignement et l'exemple de Jésus, la proclamation du Royaume et l'évangélisation sont la vocation et la mission premières de l'Église (cf. *LEVVC* 4 avec *LG* 3 et 5, et aussi *AG* 6 et 9). La proclamation de la Parole et l'évangélisation, la liturgie et le culte eucharistique, la prière, la charité et la solidarité avec les pauvres, l'engagement pour la

justice et la paix et un style de vie façonné par l'Évangile sont des éléments à travers lesquels l'Église accomplit sa mission (cf. *LEVVC* 4 ; *LG* 5 et 17 ; *AG* 6-9). Cette vision commune de certaines des dimensions fondamentales de la mission de l'Église constitue une autre convergence tout à fait remarquable.

L'Esprit Saint en tant que réalité vitale de l'Église, et l'expérience de la Pentecôte au cœur de l'Église constituent une vérité fondamentale affirmée à la fois par le document de Foi et Constitution et par les documents de Vatican II : « L'Esprit Saint descendit sur les disciples au matin de la Pentecôte : il s'agissait de leur donner les moyens d'entamer la mission qui leur avait été confiée » (*LEVVC* 3). La constitution dogmatique conciliaire *Lumen gentium* l'affirme : « Une fois achevée l'œuvre que le Père avait chargé son Fils d'accomplir sur la terre (cf. Jn 17, 4), le jour de Pentecôte, l'Esprit Saint fut envoyé qui devait sanctifier l'Église en permanence et procurer ainsi aux croyants, par le Christ, dans l'unique esprit, l'accès auprès du Père » (*LG* 4), offrant ensuite une description profonde de l'œuvre de l'Esprit qui descend sur les disciples et leur donne le pouvoir d'accomplir leur mission.

L'approche trinitaire – ainsi que le fondement biblique – sont très appréciés et constituent le principe

unificateur du chapitre 1 ; en même temps, une réflexion plus approfondie sur la relation entre Jésus-Christ et le Royaume, ainsi qu'une considération plus large de la présence et du rôle de l'Esprit Saint dans la communauté des fidèles auraient été bienvenues dans le texte de *LEVVC*. En effet, c'est l'Esprit Saint qui guide les fidèles vers la vérité tout entière, qui nourrit en eux l'unité dans la diversité, qui les habite et les orne de ses fruits et de ses dons (cf. *LG* 4 et 12).

B. LA MISSION DE L'ÉGLISE DANS L'HISTOIRE

La deuxième partie du chapitre présente également de nombreuses similitudes et des convergences avec la perspective catholique sur cette question, surtout en présentant l'histoire comme le lieu où l'Église est appelée à accomplir sa mission en vertu de l'aspect incarné du salut en Jésus-Christ. La Constitution pastorale sur l'Église dans le monde moderne *Gaudium et spes* (*GS*) affirme à propos des chrétiens que : « Leur communauté, en effet, s'édifie avec des hommes [et des femmes], rassemblés dans le Christ, conduits par l'Esprit Saint dans leur marche vers le Royaume du Père, et porteurs d'un message de salut qu'il faut proposer à tous. La communauté des chrétiens se reconnaît donc réellement et intimement solidaire du genre humain et de son histoire » (*GS* 1).

Le document *LEVVC* affirme que l'Église, dans la tâche qui est la sienne

d'annoncer l'Évangile du salut et de faire des disciples aux quatre coins du monde, a parfois rencontré des difficultés (des obstacles et même la résistance et la trahison) et dû relever des défis, surtout pour porter l'Évangile dans des contextes et des cultures différents (cf. *LEVVC* 5) ; parfois nous, les chrétiens, en tant que messagers, avons été fidèles jusqu'au martyre, parfois nous avons échoué à porter la bonne nouvelle de manière respectueuse (cf. *LEVVC* 6). Les catholiques apprécient que le document reconnaisse tant de martyrs chrétiens. Nous apprécions également que le document reconnaisse que les chrétiens n'ont pas toujours été prompts ou même capables de témoigner de l'Évangile ; les documents de Vatican II reconnaissent aussi les difficultés et les échecs éventuels que l'Église peut rencontrer dans cette tâche (cf. *AG* 6 et 13).

Dans un monde qui a de plus en plus grandement besoin de guérison et de réconciliation, la fidélité à l'Évangile et l'attention à la manière dont il est annoncé doivent être une préoccupation constante pour tous les chrétiens. Les catholiques s'encouragent mutuellement à reconnaître les échecs dont ils sont responsables, ainsi que les attentes et les défis qu'ils n'ont pas été en mesure de relever. C'est ce qui a inspiré à l'Église sa demande de

pardon. Plusieurs papes se sont adressés à différentes catégories de personnes, de différentes manières et dans des contextes variés, pour demander pardon au nom de toute l'Église catholique (2). D'une manière plus spécifique, la célébration du Grand Jubilé de l'an 2000, précisément en raison de la signification du Jubilé, a été l'occasion pour l'Église catholique de réfléchir plus profondément sur le sens et les implications du pardon et de la miséricorde, de la purification et de la réconciliation, ce qui a également conduit à la publication du document *Mémoire et Réconciliation : L'Église et les fautes du passé* rédigé par la Commission théologique internationale en 1999^c. Au cours du Grand Jubilé, un moment privilégié pour lancer un appel solennel au pardon a été la Journée du Pardon, le 12 mars 2000, lors de laquelle le pape Jean-Paul II a dit : « Pardonnons et demandons pardon ! Tandis que nous rendons grâce à Dieu qui, dans son amour miséricordieux, a suscité dans l'Église une récolte merveilleuse de sainteté, d'ardeur missionnaire, de dévouement total au Christ et au prochain, nous ne pouvons manquer de reconnaître les infidélités à l'Évangile qu'ont commises certains de nos frères, en particulier au cours du second millénaire. Demandons

^c Commission théologique internationale, *Mémoire et Réconciliation : L'Église et les fautes du passé*, 1999 ; *DC* 2000, n. 2222, p. 271-291.

pardon pour les divisions qui sont intervenues parmi les chrétiens, pour la violence à laquelle certains d'entre eux ont eu recours dans le service à la vérité, et pour les attitudes de méfiance et d'hostilité adoptées parfois à l'égard des fidèles des autres religions. Confessons, à plus forte raison, nos responsabilités de chrétiens pour les maux d'aujourd'hui. Face à l'athéisme, à l'indifférence religieuse, au sécularisme, au relativisme éthique, aux violations du droit à la vie, au manque d'intérêt pour la pauvreté de nombreux pays, nous ne pouvons manquer de nous demander quelles sont nos responsabilités. Pour la part que chacun d'entre nous, à travers ses comportements, a eue dans ces maux, [contribuant à défigurer le visage de l'Église, nous demandons humblement pardon](#) »^d.

LEVVC poursuit sa réflexion en mettant en évidence certains défis auxquels l'Église d'aujourd'hui – dans un monde en constante évolution et changement permanent – est encore confrontée, tels que : le pluralisme religieux, la culture séculière, le développement des moyens de communication, ainsi que l'apparition des « Églises émergentes » et le besoin de ré-évangélisation (cf. *LEVVC* § 7). L'écoute minutieuse et attentive du monde et des « signes des temps » a toujours été une préoccupation de

l'Église catholique, en particulier après le concile Vatican II. Une réflexion commune sur ces questions est toujours la bienvenue et doit être encouragée. À titre de contribution catholique spécifique à cette question, certaines perspectives s'offrent pour aborder des domaines (non développés dans *LEVVC*) qui méritent une considération plus approfondie.

LEVVC § 7 aurait pu être un peu plus nuancé en affirmant que « l'Église est confrontée à une diminution radicale du nombre de ses membres » : s'il est vrai que la culture séculière mondiale affecte les membres de l'Église dans de nombreux pays, cela ne peut pas être considéré comme une tendance mondiale car dans de nombreuses parties du monde, l'Église est extrêmement vivante.

Le mot « Église » est parfois utilisé dans le document de manière imprécise d'un point de vue théologique, et soulève certaines questions de terminologie : **a)** l'expression « nouvelle forme d'être l'Église » – utilisée pour décrire les « Églises émergentes » (*LEVVC* § 7) – ne semble pas appropriée car elle est vague et donne l'impression que nous pouvons faire l'Église, alors que nous recevons l'Église comme un don de Dieu ; **b)** les expressions « Église/Églises », « Église/église », « former/établir des Communautés

^d Pape Jean-Paul II, [Homélie. Journée du pardon](#), 12 mars 2000 ; DC 2000, n. 2223, p. 328-330.

chrétiennes » (*LEVVC* §§ 5, 6 et 7) doivent être expliquées plus en détail dans leurs différentes significations.

Dans une perspective catholique, le terme « Église » s'applique à l'Église catholique en communion avec l'évêque de Rome. Il s'applique également aux Églises qui ne sont pas en communion visible avec l'Église catholique mais qui ont préservé la succession apostolique et une Eucharistie valide, restant ainsi de véritables Églises particulières. D'autres communautés chrétiennes qui n'ont pas conservé la succession apostolique et l'Eucharistie valide sont appelées « [communautés ecclésiales](#) » (3).

À un niveau plus profond, on aurait pu inclure une réflexion théologique sur le pouvoir transformateur de l'Évangile. En raison de son enracinement dans la Trinité, l'Église est transcendante, mais sa mission est d'être « le sel de la terre » et « la lumière du monde » (cf. Mt 5, 13-16) afin de transformer le monde de l'intérieur. L'Église doit être constamment vigilante, et même autocritique, quant à son efficacité à répandre la fraîcheur éternelle et la force formatrice de l'Évangile dans tous les contextes, en apportant l'espérance du Christ. Comme l'a affirmé le pape Benoît XVI : « Ainsi, nous nous trouvons de nouveau devant la question : que pouvons-

nous espérer ? Une autocritique de l'ère moderne dans un dialogue avec le christianisme et avec sa conception de l'espérance est nécessaire. Dans un tel dialogue, même les chrétiens, dans le contexte de leurs connaissances et de leurs expériences, doivent apprendre de manière renouvelée en quoi consiste véritablement leur espérance, ce qu'ils ont à offrir au monde et ce que, à l'inverse, ils ne peuvent pas offrir. Il convient qu'à l'autocritique de l'ère moderne soit associée aussi une autocritique du christianisme moderne, qui doit toujours [de nouveau apprendre à se comprendre lui-même à partir de ses propres racines](#) »^e.

Autre domaine méritant d'être considéré : la nécessité – surtout à l'époque contemporaine – d'une proclamation de l'Évangile qui constituera, avant tout, une rencontre personnelle avec Jésus-Christ. Évangéliser, c'est façonner une vie de disciple personnelle et intime avec le Seigneur. Rencontrer le Christ, et être transformé par son amour, permettra à ses disciples de rencontrer authentiquement leur prochain dans ses espérances et ses besoins, et d'offrir un témoignage crédible au monde en matière de justice, de solidarité et de charité, en étant ainsi comptables de leurs actes à la fois devant l'Évangile et devant le monde. Selon les mots du pape François :

^e Pape Benoît XVI, Lettre encyclique *Spe salvi*, 8 décembre 2007, [n. 22](#) ; DC 2008, n. 2393, p. 24.

« La première motivation pour évangéliser est l'amour de Jésus que nous avons reçu, l'expérience d'être sauvés par lui qui nous pousse à l'aimer toujours plus. Mais, quel est cet amour qui ne ressent pas la nécessité de parler de l'être aimé, de le montrer, de le faire connaître ? [...] Ce qui arrive, en définitive, c'est que "ce que nous avons vu et entendu, nous l'annonçons" (1 Jn 1, 3). La meilleure motivation pour se décider à communiquer l'Évangile est de le contempler avec amour, de s'attarder en ses pages et de le lire avec le cœur. [Si nous l'abordons de cette manière, sa beauté nous surprend, et nous séduit chaque fois](#) » (EG 264) (4).

Pour conclure cette partie du chapitre, il est important de noter que les chrétiens ont toujours affirmé la ferme conviction que, malgré toutes les difficultés, la Gloire de Dieu sera manifestée. L'affirmation de *LEVVC* selon laquelle : « [...] la grâce de Dieu, plus puissante que le péché des hommes, a pu susciter de véritables disciples et amis de Christ dans de nombreux pays et établir l'Église dans la riche diversité de cultures multiples » (*LEVVC* § 6) fait écho aux paroles de *Lumen gentium* qui dit à propos de l'Église que : « La vertu du Seigneur ressuscité... lui [permet] de vaincre dans la patience et la charité les afflictions et les difficultés qui lui viennent à la fois du dehors et du dedans, et de révéler fidèlement au milieu du monde le mystère du Seigneur, encore enveloppé d'ombre,

jusqu'au jour où, finalement, il éclatera dans la pleine lumière » (LG 8).

C. L'IMPORTANCE DE L'UNITÉ

La dernière partie de ce chapitre constitue une section très importante car elle établit le lien vital entre l'unité et la mission, enraciné dans la vision biblique et orienté vers la nécessité de témoigner de Jésus-Christ devant le monde. Les paragraphes de conclusion soulèvent également la question fondamentale de la vision et des critères de l'unité.

La convergence la plus fondamentale se trouve dans l'affirmation que l'unité entre les chrétiens est vitale pour l'accomplissement de la mission de l'Église qui consiste à proclamer la bonne nouvelle de la réconciliation dans le Seigneur, et qu'il s'agit là d'un mandat biblique (cf. *LEVVC* 8). L'unité est un don de Dieu qui fait appel à la responsabilité humaine pour la préserver.

L'Église catholique, depuis le concile Vatican II, et de plus en plus dans ses documents récents, a souligné l'importance de l'unité et le lien entre l'unité de l'Église et la mission de l'Église qui est de proclamer l'Évangile du salut, comme l'a clairement affirmé le pape Paul VI dans son exhortation apostolique

Evangelii nuntiandi (EN)^f : « Évangélisateurs, nous devons offrir aux fidèles du Christ, non pas l'image d'hommes divisés et séparés par des litiges qui n'édifient point, mais celle de personnes mûries dans la foi, capables de se rencontrer au-delà des tensions réelles grâce à la recherche commune, sincère et désintéressée de la vérité. Oui, le sort de l'évangélisation est certainement lié au témoignage d'unité donné par l'Église. [...] La division des chrétiens est un grave état de fait qui parvient à entacher l'œuvre même du Christ » (EN 77).

Le pape Jean-Paul II, dans son Encyclique sur l'engagement œcuménique de l'Église catholique *Ut unum sint*^g, appelle avec ferveur tous les chrétiens à être « un », rappelant le scandale de nos divisions, non seulement dans la perspective de l'évangélisation, mais aussi dans celle plus fondamentale de la doxologie : « Dans le verset johannique qui lui donne son inspiration et sa devise d'action – 'qu'ils soient un [...] pour que le monde croie que tu m'as envoyé' (Jn 17, 21) –, on a souligné *pour que le monde croie* avec beaucoup de force, au point de courir le risque d'oublier parfois que, dans la pensée de l'évangéliste, l'unité est surtout pour la gloire du Père » (UUS 98).

L'Église catholique apprécie la manière claire et honnête avec laquelle les §§ 9 et 10 soulèvent la question de l'unité visible et pointent les difficultés auxquelles la réflexion œcuménique doit encore faire face pour parvenir à une convergence dans ce domaine. *LEVVC* affirme : « L'unité visible exige que les Églises soient capables de reconnaître les unes dans les autres la présence authentique de ce que le Credo de Nicée-Constantinople (381) appelle « l'Église une, sainte, catholique et apostolique ». Il se peut que, dans certains cas, cette reconnaissance dépende elle-même de modifications à apporter à la doctrine, à la pratique et au ministère d'une communauté particulière. Cela constitue un sérieux obstacle pour les Églises dans leur cheminement vers l'unité » (*LEVVC* § 9). Le document présente ensuite les principales positions ecclésiologiques des diverses traditions chrétiennes (*LEVVC* § 10).

Dans une perspective catholique, la reconnaissance mutuelle ne suffit pas pour parvenir à la pleine unité visible. C'est pourquoi l'affirmation selon laquelle la reconnaissance mutuelle des Églises peut dépendre « elle-même de modifications à apporter à la doctrine, à la pratique et au ministère » (*LEVVC* 9) doit être clarifiée (« évolutions » aurait été un terme plus approprié). Les catholiques

^f Pape Paul VI, Exhortation apostolique *Evangelii nuntiandi* sur l'évangélisation dans le monde moderne, 8 décembre 1975 ; *DC* 1976, n. 1689, p. 1.

^g Pape Jean-Paul II, Lettre encyclique *Ut unum sint* sur l'engagement œcuménique, 25 mai 1995 ; *DC* 1995, n. 2118, p. 567-597.

apprécient que les Églises aient été appelées à changer ; cependant, d'un point de vue catholique, certaines choses peuvent être sujettes à des changements, tandis que d'autres ne le peuvent pas. Faire preuve de discernement est ici absolument nécessaire afin de réfléchir à ce qu'est réellement le changement et dans quelle mesure il peut avoir lieu. Le décret *Unitatis redintegratio*^h nous invite explicitement à entreprendre « comme il le faut, un effort soutenu de rénovation et de réforme » (UR 4) afin d'être fidèles à la volonté du Christ et significatifs pour le monde. Ce fut, en fait, la préoccupation majeure qui suscita la convocation du concile Vatican II, comme l'a exprimé le pape Jean XXIII dans son discours d'ouverture du Concile, *Gaudet mater ecclesia*ⁱ. Il a rappelé aux Pères conciliaires que le Concile « ne devait pas se préoccuper seulement d'antiquité », parce que « l'esprit chrétien, catholique et apostolique du monde entier attendait un pas en avant vers une pénétration doctrinale et une formation des consciences des fidèles » en « parfaite conformité avec la doctrine ancienne », mais aussi « mesurée dans les formes et les proportions d'un Magistère à caractère essentiellement pastoral ». Il faut affirmer que le dépôt immuable

de la foi ne doit jamais être exclu de sa formulation et de son expression historiques. De même, dans les différents contextes locaux, il peut exister différents rites liturgiques, disciplines et formes de spiritualité et de vie chrétienne qui ne réduisent pas l'unité de l'Église mais révèlent plutôt sa beauté complexe. Le pape Jean XXIII, abordant la question de l'unité des chrétiens dans son encyclique *Ad Petri cathedram*^j, a affirmé avec force : « la parole commune, exprimée de diverses manières et attribuée à divers auteurs, doit être rappelée: en substance, l'unité ; en cas de doute, la liberté ; en toutes choses, la charité » (*Ad Petri cathedram*, 72). Le décret *Unitatis redintegratio* précise encore cela : « Conservant l'unité dans ce qui est nécessaire, que tous, dans l'Église, chacun selon la charge qui lui est confiée, gardent la liberté qui leur est due, qu'il s'agisse des formes diverses de la vie spirituelle et de la discipline, de la variété des rites liturgiques, et même de l'élaboration théologique de la vérité révélée » (UR 4).

En ce qui concerne les différentes positions ecclésiologiques définies dans le document (*LEVVC* § 10), la compréhension de l'Église catholique est clairement exprimée dans la Constitution dogmatique conciliaire

^h Concile Vatican II, Décret sur l'œcuménisme *Unitatis redintegratio*, 21 novembre 1964 ; DC 1964, n. 1437, col. 1615-1630.

ⁱ Pape Jean XXIII, *Gaudet mater ecclesia*, discours d'ouverture du concile Vatican II, 11 octobre 1962 ; DC 1962, n. 1387, col. 1377-1386.

^j Pape Jean XXIII, Lettre encyclique *Ad Petri cathedram*, vérité, unité et paix sous l'inspiration de la charité, 29 juin 1959 ; DC 1959, n. 1308, col. 897-922.

Lumen gentium, à savoir que l'Église du Christ « c'est dans l'Église catholique qu'elle subsiste, gouvernée par le successeur de Pierre et les évêques qui sont en communion avec lui, bien que des éléments nombreux de sanctification et de vérité se trouvent hors de sa sphère » (LG 8). Bien que le Décret *Unitatis redintegratio* réaffirme la conviction catholique que seule l'Église catholique est le « moyen général de salut » (UR 3) – ce qui signifie qu'aucun des éléments ecclésiaux essentiels ne manque dans l'Église catholique (5) – il qualifie mieux la valeur ecclésiale des éléments de vérité et de sanctification qui peuvent se trouver en dehors des limites visibles de l'Église catholique : « plusieurs et même beaucoup, et de grande valeur, peuvent exister en dehors des limites visibles de l'Église catholique [...]. Tout cela, qui provient du Christ et conduit à lui, appartient de droit à l'unique Église du Christ » (UR 3).

Le pape Jean-Paul II dans *Ut unum sint* a clairement réaffirmé ces enseignements, en soulignant que ces éléments « constituent la base objective de la communion qui existe, même imparfaitement, entre elles et l'Église catholique. Dans la mesure où ces éléments se trouvent dans les autres communautés chrétiennes, il y a une présence active de l'unique Église du Christ en elles » (UUS 11). « En dehors des limites de la communauté catholique, il n'y a pas

un vide ecclésial. De nombreux éléments de grande valeur (*eximia*) qui, dans l'Église catholique, s'intègrent dans la plénitude des moyens de salut et des dons de grâce qui font l'Église, se trouvent aussi dans les autres communautés chrétiennes » (UUS 13). Ces déclarations montrent que le Magistère de l'Église catholique reconnaît clairement que les frontières visibles de l'Église catholique romaine ne coïncident pas avec les frontières de l'« Église une, sainte, catholique et apostolique », comme le professe le Credo de Nicée-Constantinople.

À la fin du chapitre I, la Commission Foi et Constitution aborde des questions clés : « Comment pouvons-nous identifier l'Église que le Credo qualifie de 'une, sainte, catholique et apostolique' ? Quelle est la volonté de Dieu pour l'unité de cette Église ? » (LEVVC § 10, en italique).

Ce sont des questions fondamentales qui méritent une réflexion et une discussion continues. LEVVC représente un grand nombre de points de vue communs sur l'Église, tels qu'exprimés par des concepts comme la *missio Dei* et la *koinonia*, qui apportent un certain nombre de critères essentiels en vue de la reconnaissance mutuelle. Cependant, d'un autre côté, la LEVVC ne prétend pas fournir tous les critères de la pleine unité visible ; elle nous appelle et nous invite, à partir des éléments communs partagés, à passer à des

critères plus spécifiques indispensables à la pleine unité visible. Parvenir à un accord sur les critères de reconnaissance mutuelle de la « pleine ecclésialité » nous ferait progresser de manière significative sur le chemin commun vers l'unité visible. L'Église catholique encourage vivement la Commission Foi et Constitution à

poursuivre la discussion, avec la conviction que les réponses des autres traditions chrétiennes à *LEVVC* seront d'une grande aide pour nourrir une nécessaire réflexion.

Le chapitre I a montré l'existence d'un vaste terrain d'entente autour du thème de la mission de Dieu et de l'unité de l'Église.

Notes du Chapitre 1

(1) Les réponses envoyées au Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens par les Conférences épiscopales, les instances œcuméniques et les théologiens ont mis en lumière une convergence forte et substantielle, en la décrivant en des termes très positifs.

(2) Il convient de se rappeler le pape Paul VI demandant pardon lors du concile Vatican II et lors de la célébration solennelle de la levée de la sentence d'excommunication du patriarche de Constantinople Athenagoras I^{er} ; de même, le pape Jean-Paul II, qui a demandé pardon plus de 100 fois lors d'interventions publiques dans différentes circonstances ; et le pape Benoît XVI, qui plus d'une fois a fait siennes les paroles du pape Jean-Paul II ; et au final le pape François qui a demandé pardon d'une manière très personnelle aux communautés auxquelles il a rendu visite.

(3) cf. Congrégation pour la Doctrine de la Foi, [Déclaration *Dominus Iesus* sur l'unicité et l'universalité salvifique de Jésus-Christ et de l'Église](#), 6 août 2000, n. 17 ; *DC* 2000, n. 2233, p. 812-822.

(4) Le pape Jean-Paul II, dans sa lettre apostolique [Novo millennio ineunte](#), centre cette dimension personnelle de la rencontre avec le Christ dans l'expérience des pèlerins lors de l'Année jubilaire et décrit le legs du Jubilé en termes de « *contemplation du visage du Christ*. [...] « Nous voulons voir Jésus » (Jn 12, 21) [...] Comme ces pèlerins d'il y a deux mille ans, les hommes de notre époque, parfois inconsciemment, demandent aux croyants d'aujourd'hui non seulement de 'parler' du Christ, mais en un sens de le leur faire 'voir'. L'Église n'a-t-elle pas reçu la mission de faire briller la lumière du Christ à chaque époque de l'histoire, d'en faire resplendir le visage [également aux générations du nouveau millénaire](#) ? » (*NMI* 15-16) ; *DC* 2001, n. 2240, p. 74.

(5) C'est le sens de l'expression « la plénitude de grâce et de vérité » (*UR* 3) qui, selon l'enseignement catholique, se trouve dans l'Église catholique.

Chapitre 2
L'Église et le Dieu trinitaire

A. DISCERNER LA VOLONTE DE DIEU
POUR L'ÉGLISE

Certaines convictions ecclésiologiques importantes sur lesquelles de nombreuses Églises s'accordent aujourd'hui sont identifiées et mises en évidence dans cette section. Elles sont fondées sur l'Écriture, bien que le témoignage pertinent de personnes telles que les auteurs d'écrits patristiques ou les conseils œcuméniques soient également cités. Cela est tout à fait nécessaire et opportun afin de décrire de manière adéquate le mystère de l'Église en tant que pluralité de perspectives ecclésiologiques compatibles avec l'unité, sans nier les limites de la légitime diversité.

L'Église, en tant que reflet de la communion du Dieu trinitaire, est appelée à manifester en ce monde le salut et la miséricorde de Dieu rendu présent dans le Christ par l'Esprit Saint. Sa mission est de faire connaître le Christ. Certains textes du Nouveau Testament utilisent le terme de *mysterion* pour désigner à la fois le plan salvifique du Christ (Ep 1, 9 ; 3, 4-6) et la relation intime entre le Christ et l'Église (Ep 5, 32 ; Col 1, 24-28). Cette section sur « le mystère

de l'Église » présente de nombreux parallèles avec *Lumen gentium* et d'autres textes ecclésiologiques de Vatican II.

Il faut saluer ici la convergence significative avec *Dei verbum* [DV]^a sur la reconnaissance du statut normatif de l'Écriture et la « grande importance » de la « Tradition vivante » de l'Église. Le texte conciliaire déclare : « La Sainte Écriture est la Parole de Dieu en tant que, sous l'inspiration de l'Esprit divin, elle est consignée par écrit ; quant à la sainte Tradition, elle porte la Parole de Dieu, confiée par le Christ Seigneur et par l'Esprit Saint aux Apôtres » (DV 9). L'enseignement du Magistère sur la tradition propose quelque chose qui n'a pas été proposé dans la *LEVVC* : « Par conséquent, ce n'est pas de la Sainte Écriture seule que l'Église tire sa certitude sur tout ce qui a été révélé. C'est pourquoi la tradition sacrée et la Sainte Écriture doivent être acceptées et vénérées avec le même sens de la loyauté et de la révérence ». Cette section d'ouverture de *LEVVC* rappelle également la manière très appréciée dont le pape Jean-Paul II a formulé la nécessité d'étudier ensemble « les

^a Concile Vatican II, Constitution dogmatique sur la Révélation divine *Dei verbum*, 18 novembre 1965 ; DC 1966, n. 1462, col.1.

relations entre la Sainte Écriture, autorité suprême en matière de foi, et la sainte Tradition, interprétation indispensable de la Parole de Dieu » (UUS 79).

Les quatre sections suivantes, à savoir « L'Église du Dieu trinitaire comme *koinonia* », « L'Église, signe et servante du dessein de Dieu pour le monde », « Communion dans l'unité et la diversité » et « Communion des Églises locales » soulignent que l'Église est un moyen efficace de communion avec Dieu et entre les êtres humains. Cela rejoint la célèbre description de *Lumen gentium* qui dit que l'Église est comme « le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain » (LG 1).

B. L'ÉGLISE DU DIEU TRINITAIRE COMME KOINONIA

L'initiative de Dieu, le Père, le Fils et le Saint-Esprit

La première de ces subdivisions affirme l'initiative de Dieu, le Père et le Verbe et l'Esprit Saint, qui engendre l'Église. La notion biblique de *koinonia* devient centrale dans la recherche œcuménique d'une compréhension commune de la vie et de l'unité de l'Église, bien qu'elle aurait été plus utile si elle avait été développée de manière plus approfondie dans le document. Elle réitère l'accent mis par *Lumen gentium* sur le peuple de Dieu ainsi que sur la vocation de tout le peuple

de Dieu à partager les offices du Christ. La définition de l'Église comme « une communauté qui entend et proclame la parole de Dieu » (LEVVC § 14) rappelle la description donnée par le concile Vatican II dans les premiers mots de la Constitution dogmatique *Dei verbum* : « En écoutant religieusement et proclamant avec assurance la Parole de Dieu ».

Marie est considérée comme un modèle pour tous les croyants dans sa réception de la Parole dans la foi et son ouverture à l'œuvre de l'Esprit dans sa vie (LEVVC 15). Une telle considération de Marie dans le cadre de l'initiative de Dieu visant à établir l'Église trouve un écho dans la décision du concile Vatican II d'inclure sa doctrine mariale dans un contexte ecclésiologique. Marie comme symbole et modèle à la fois pour l'Église et pour le chrétien entre en résonance avec *Lumen gentium*, qui présente la doctrine mariale catholique au chapitre VIII en conclusion de son encyclique sur l'Église (cf. LG 63-64 ; *Rapport de l'ARCIC sur Marie* ; Groupe des Dombes). De plus, cette référence à Marie rappelle le document d'étude de Foi et Constitution de 1990, intitulé *Église et monde : l'unité de l'Église et le renouveau de la communauté humaine*, qui souligne son rôle de destinataire de la Parole de Dieu, de disciple contemplatif et fidèle, de témoin au pied de la croix et de compagnon des disciples à la

Pentecôte. Tous ces thèmes restent importants pour l'enseignement catholique contemporain sur Marie. Le pape Jean-Paul II écrit : « Si le mystère du Verbe incarné nous fait entrevoir le mystère de la maternité divine et si, à son tour, la contemplation de la Mère de Dieu nous introduit dans une intelligence plus profonde du mystère de l'Incarnation, on doit en dire autant du mystère de l'Église et du rôle de Marie dans l'œuvre du salut » (*Redemptoris Mater* 30)^b.

La référence à l'Esprit Saint est un facteur clé pour cheminer ensemble vers le but commun de l'unité visible. Si toutes les Églises sont fidèles aux impulsions de l'Esprit Saint au sein de leurs propres communautés, alors ces impulsions attireront tous les chrétiens dans l'unité et dans la plénitude des temps. Au concile Vatican II, il a été affirmé que « Jésus-Christ veut que son peuple s'accroisse sous l'action du Saint-Esprit, et il accomplit la communion dans l'unité dans la profession d'une seule foi, dans la célébration commune du culte divin, dans la concorde fraternelle de la famille de Dieu » (*UR* 2). Cet aspect pneumatologique est central parce que l'Esprit Saint guide tout le déroulement de l'histoire du salut jusqu'à sa récapitulation finale où

Dieu sera tout en tous (1 Co 15, 28), une unité indivisible.

Le peuple de Dieu prophétique, sacerdotal et royal

La triple caractérisation du peuple de Dieu comme prophétique, sacerdotal et royal est brièvement énoncée et il est affirmé que tous les membres de l'Église partagent les fonctions correspondantes. Vatican II a également utilisé cette triple distinction classique pour décrire la vie et les activités de tous les chrétiens ainsi que les fonctions du ministère ordonné. Cette triple fonction du ministère est essentielle pour la vie et la mission de l'Église dans le monde. Ces trois fonctions correspondent à ce que le chapitre III identifiera plus tard comme les éléments essentiels de la communion, c'est-à-dire la foi, le culte et le service. Vatican II a familiarisé les catholiques avec ces trois fonctions lorsqu'il l'a appliqué aux activités du peuple de Dieu dans son ensemble (*LG* 10-12), de la hiérarchie (*LG* 25-27), des laïcs (*LG* 34-36) et du presbyterium (*Presbyterorum ordinis* 4-6)^c.

Cette section commence par un bref traitement des relations de l'Église avec Israël (§ 17), en spécifiant à la fois l'authentique nouveauté de la nouvelle alliance, mais aussi l'importance décisive dans le plan divin de salut de l'alliance avec le

^b Pape Jean-Paul II, Lettre encyclique *Redemptoris Mater*, 25 mars 1987, n. 30 ; *DC* 1987, n. 1938, p. 396.

^c Concile Vatican II, Décret sur le ministère et la vie des prêtres *Presbyterorum ordinis*, 7 décembre 1965 ; *DC* 1966, n. 1462, col. 17.

peuple d'Israël, auquel il restera toujours fidèle (cf. Rm 11, 11-36). Ceci est fondamental. Il est impossible de comprendre pleinement la nature de l'Église sans comprendre sa relation avec Israël, car cette relation fait partie de son identité même. *Nostra aetate* [NA]^d affirme que les chrétiens découvrent leurs liens avec la « lignée d'Abraham » lorsqu'ils recherchent « le mystère de l'Église » (NA 4 ; voir aussi le *Catéchisme de l'Église catholique* [CEC], n. 839). Comme l'a exprimé le pape Jean-Paul II, la religion juive « ne nous est pas « extrinsèque » mais, d'une certaine manière, elle est « intrinsèque » à notre religion » (6).

Cependant, et à ce titre, cette relation aurait dû être expliquée de façon plus complète et plus précise. En effet, Israël est le premier à être appelé « assemblée (*qahal-ekklesia*) » (Nb 20, 4 ; Dt 23, 1ss ; Ne 13,1 ; voir aussi LG 9), « communauté » (Ex 12, 3.6 ; Lv 4, 13 ; 9, 5) et, bien sûr, « peuple de Dieu » (Jg 20,2 ; 2 S 14, 13). Israël est le premier sacerdoce royal (Ex 19, 5-6). L'Église n'est pas le « le peuple nouveau » ou « messianique » de Dieu (LG 9) en se substituant à Israël, mais en réunissant juifs et païens, c'est-à-dire en étant à la fois *ecclesia ex circumcissione* et *ecclesia ex gentibus*. Plus précisément, l'Église est le peuple dans lequel les païens sont cohéritiers (*sun-klèronoma*) des

promesses d'Israël (Ep 3, 6). L'Église « se nourrit de la racine de l'olivier franc » (NA 4) sur lequel les païens ont été greffés (Rm 11, 16-21). Dans ce mouvement, le premier peuple de Dieu conserve un statut spécifique, puisque, selon les prophéties, les nations viennent à Sion (Is 2, 2-3 ; Jr 16, 19-21 ; Mi 4, 1-4) et non l'inverse. C'est pourquoi nous ne prions pas simplement pour que l'humanité découvre le Christ, mais, comme l'exprime l'Église catholique lors de la Veillée pascale : « Fais que les hommes du monde entier deviennent des fils d'Abraham et accèdent à la dignité d'enfants d'Israël » (7).

C'est pourquoi, l'Église est appelée à être, aujourd'hui encore et pas seulement à l'origine, dans une relation vivante avec le peuple juif. Comme elle touche à une dimension intérieure de l'identité de l'Église, cette relation ne doit pas être considérée à proprement parler comme « interreligieuse » mais comme « intra-familiale » (8). Un des enjeux est la pleine intégrité de l'unité du peuple de Dieu. La séparation des chemins, aux premiers siècles, au sein du peuple élu, entre la majorité des juifs qui ne croyaient pas en Jésus comme Messie et ceux qui y croyaient, puis entre le judaïsme et le christianisme, est souvent considérée comme la première blessure infligée à cette unité et la source de toutes les divisions qui s'ensuivent dans

^d Concile Vatican II, Déclaration sur les relations de l'Église avec les religions non chrétiennes *Nostra*

aetate, 28 octobre 1965 ; DC 1965, n. 1458, col. 1825.

l'Église (9). Si tel est le cas, d'une manière mystérieuse, la pleine unité de l'Église ne se réalisera pas sans la guérison de la blessure originelle, sans la réconciliation avec le peuple de l'ancienne alliance.

Une vision plus complète du peuple de Dieu donnerait encore plus de substance à ce qui suit (§ 18) : l'accent mis sur la responsabilité qu'ont tous les croyants, tous les membres du peuple, de participer à la vie et à la mission de la communauté, une description de l'interrelation entre ceux qui sont ordonnés et les autres fidèles et une référence à l'explication que donne *BEM* à propos des tâches essentielles des personnes ordonnées telles que le ministère de la parole, les sacrements et la surveillance. Ceci entre tout à fait en résonance avec Vatican II, où la triade prophète-prêtre-roi est un principe structurant fondamental des chapitres III et IV de *Lumen gentium*^e.

L'accord œcuménique de plus en plus grand sur le ministère est ainsi résumé avec une heureuse insistance : « le sacerdoce royal de tout le peuple de Dieu (cf. 1 P 2, 9) et un ministère ordonné spécial sont tous deux des aspects importants de l'Église, et ne doivent pas être considérés comme des alternatives mutuellement exclusives ». Cela a été

également souligné dans *Lumen gentium* (n. 10), qui, tout en constatant une différence de nature et non de degré, dans les deux manières de participer au sacerdoce du Christ, a également insisté sur leur complémentarité. Dans l'instruction *Sur quelques questions concernant la collaboration des fidèles laïcs au ministère des prêtres*^f, en référence à *Lumen gentium* 10, nous trouvons ce qui suit : « Le sacerdoce commun des fidèles et le sacerdoce ministériel ou hiérarchique, "bien qu'ils diffèrent selon l'essence et non seulement de degré, sont cependant ordonnés l'un à l'autre ; l'un et l'autre, en effet, chacun selon son mode propre, participent de l'unique sacerdoce du Christ". Il règne entre eux une unité efficace, parce que l'Esprit Saint unifie l'Église dans la communion et le service et lui garantit divers dons hiérarchiques et charismatiques ».

Corps du Christ et Temple du Saint-Esprit

Deux images bibliques de l'Église comme Corps du Christ et Temple du Saint-Esprit sont ici bien intégrées. Nous apprécions la façon dont l'Écriture Sainte nous aide à comprendre l'Église et comment celle-ci est devenue un héritage commun pour les chrétiens de l'Église ancienne. Il y a une relation stricte entre l'Église et l'Eucharistie : « Par la

^e Concile Vatican II, Constitution dogmatique sur l'Église *Lumen gentium*, 21 novembre 1964 ; DC 1964, n. 1438, col. 1633 et DC 1965, n. 1439, col. 65-97.

^f Saint-Siège, Instruction *Sur quelques questions concernant la collaboration des fidèles laïcs au ministère des prêtres*, 13 novembre 1997 ; DC 1997, n. 2171, p. 1009-1020.

communions eucharistiques, l'Église est également consolidée dans son unité de corps du Christ » (*Ecclesia de Eucharistia* 23)[§]. « À la lumière des paragraphes précédents (13-22), il est clair que l'Église n'est pas simplement la somme de croyants » mais est, en tant que fruit d'initiative divine, « une réalité à la fois divine et humaine » (*LEVVC* § 23).

Nous apprécions également la façon dont cette expression dans *LEVVC* est en parfaite harmonie avec le paragraphe 8 de *Lumen gentium*, la constitution dogmatique sur l'Église du concile Vatican II en tant que « réalité complexe ». Cela explique pourquoi il convient de penser l'Église en termes sacramentels (cf. *LG* 1). On trouve un raisonnement similaire dans *Lumen gentium* 8 : « Tout comme en effet la nature prise par le Verbe divin est à son service comme un organe vivant de salut qui lui est indissolublement uni, de même le tout social que constitue l'Église est au service de l'Esprit du Christ qui lui donne la vie, en vue de la croissance du corps (cf. Ep 4, 16) ».

L'Église une, sainte, catholique et apostolique

La section suivante, qui continue de commenter les quatre *notae ecclesiae* du Credo de Nicée-Constantinople (une, sainte, catholique et apostolique), les considère non

seulement comme des dons émanant de l'initiative de Dieu, mais aussi comme des tâches que les croyants n'ont pas toujours fidèlement menées à bien. Dans la foi, celles-ci sont reconnues à la fois comme l'œuvre de la Sainte Trinité qui rend l'Église une, sainte, catholique et apostolique, et comme des qualités que le Christ appelle l'Église à maintenir et à perpétuer dans l'histoire.

Dans l'appel apologétique à la raison, ces caractéristiques peuvent être présentées comme des notes ou des « signes » ou montrant que l'Église a une origine et une mission divines (cf. *CEC* 811-812). Ce paragraphe se termine par une référence aux caractéristiques de la vie des Églises, qui sont en fait les éléments communs de vérité et de sanctification qui fondent une communion réelle mais imparfaite entre les Églises encore divisées.

Nous apprécions que l'expression « une, sainte, catholique et apostolique », appartenant à la tradition du Credo de Nicée-Constantinople, soit adoptée par toutes les Églises. Cela fait partie de la regrettable histoire de la théologie catholique, que ces marques aient été parfois utilisées de manière exclusive, comme si elles ne se rapportaient qu'à l'Église catholique. L'enseignement conciliaire (cf. *LG* 15) et le Magistère

[§] Pape Jean-Paul II, Lettre encyclique *Ecclesia de Eucharistia*, 17 avril 2003, n. 23 ; *DC* 2003, n. 2290, p. 376.

postconciliaire reconnaissent clairement qu'elles sont présentes aussi dans d'autres Églises. Bien que [*Dominus Iesus*](#) (DI)^h ait été reçu avec une certaine tension, son idée fondamentale était que ces notes ecclésiales ne soient pas totalement absentes des autres Églises, mais qu'elles soient pleinement présentes dans l'Église catholique. [*Dominus Iesus*](#) déclare : « compte tenu de l'unicité et de l'universalité de la médiation salvifique de Jésus-Christ, on doit *croire fermement* comme vérité de foi catholique en l'unicité de l'Église fondée par le Christ. Tout comme il existe un seul Christ, il n'y a qu'un seul Corps, une seule Épouse » (DI 16). Nous sommes reconnaissants à LEVVC de considérer les marques essentielles de l'Église comme notre héritage commun.

L'unicité de l'Église vient de la volonté de Jésus (cf. UR 1) telle qu'elle est exprimée dans l'Évangile (Jn 17, 21). Les divisions actuelles au sein des Églises et entre elles contrastent avec cette unicité. Cela nous rappelle la dimension eschatologique si présente dans notre quête œcuménique commune.

Il est dit que la sainteté de l'Église procède des dons sacrés que le Dieu Trinité lui a faits (Ep 5, 26-27). Une phrase attribue le péché à la vie des croyants, suggérant ainsi apparemment que l'Église elle-même est sans péché.

Cela rappelle le Concile qui a déclaré qu'elle est « à la fois sainte et toujours appelée à se purifier » (LG 8), ayant besoin d'une « réforme permanente » (UR 6) ; son état sans tache ni ride devant être considéré comme un but plutôt que comme une réalité déjà atteinte (UR 4).

Le fait que l'Église soit catholique est d'abord décrit en termes de plénitude des dons que Dieu lui a accordée et parce qu'elle est destinée au monde entier. Une déclaration ultérieure selon laquelle « La catholicité [...] renvoie non seulement à l'extension géographique mais aussi à la multiple variété d'Églises locales et à leur participation à la plénitude de foi et de vie qui les unit dans la *koinonia* » (§ 31) aurait pu être utilement anticipée au § 22. Cette dernière description est très semblable à celle qui est faite dans *Lumen gentium* 13.

L'Église est apostolique (§ 22) parce qu'elle est fondée sur la mission du Fils et l'envoi, par celui-ci, de ceux qui ont prêché l'Évangile apostolique qui, telle une flamme, suscite en nous la foi. Cet Évangile a besoin d'être spécifié en tant que message centré sur la mort et la résurrection du Christ (Ga 1, 1-9, 3, 1-5 ; 1 Co 15, 1-8 ; proclamations kérygmiques dans les Actes), sur lesquels l'Église se fonde, unifiée en tant que *congregatio fidelium* et édifiée sur le fondement des Apôtres. Le ministère

^h Congrégation pour la doctrine de la foi, Déclaration [*Dominus Iesus*](#) sur l'unicité et l'universalité

salvifique de Jésus-Christ et de l'Église, 6 août 2000 ; DC 2000, n. 2233, p. 812-822.

de l'Église ne provoque pas la foi et la sainteté, mais fait que le message et sa mise en œuvre sacramentelle s'exercent sur la vie des croyants. Les ministres ayant une fonction de contrôle – ce point sera traité ci-dessous, en particulier en ce qui concerne le fait qu'ils jouissent de la succession apostolique – (voir l'analyse du *LEVVC* §§ 24 et 52), appliquent les critères qui se trouvent dans l'Écriture et la Tradition pour protéger l'authenticité de la parole et des sacrements et être ainsi au service de la continuité selon les caractéristiques de l'apostolicité (10).

La dernière partie de cette section (§ 23) tire de précieuses conclusions des §§ 13 à 22 sur l'Église fondée sur le Dieu trinitaire qui confère à l'Église la grâce du salut dans laquelle les croyants sont en communion. Cela rectifie le modèle de l'Église en tant que société bâtie volontairement par les croyants vivant leur foi en tant qu'engagement. Lorsque le § 23 dit : « l'Église est une réalité à la fois divine et humaine », cette dernière phrase est semblable à l'affirmation de *Lumen gentium* 8 selon laquelle l'Église est une « réalité complexe, faite d'un double élément humain et divin ».

Nous partageons également la réflexion sur la continuité et le changement, ainsi que sur la nécessité d'examiner les critères d'évaluation de la façon dont le changement se produit. D'une part, nous tenons et respectons la nature immuable du dépôt de la foi. D'autre part, nous

croyons que certaines choses doivent changer. C'est grâce au *sensus fidelium*, à la contribution des théologiens et à la voix déterminante des successeurs des Apôtres qui offrent une orientation et un leadership, que l'Église réussit à maintenir son identité dans le changement. La contribution spéciale des théologiens consiste à « chercher sans cesse la manière la plus apte de communiquer la doctrine aux hommes de leur temps : car autre chose est le dépôt même ou les vérités de la foi, autre chose la façon selon laquelle ces vérités sont exprimées » (*GS* 62). Cela nous rappelle ce que Vincent de Lérins a expliqué à propos du développement dogmatique : « Nous devons tenir ce qui a été cru partout, toujours et par tous » (*Commonitorium* 2, 6). Cela nous amène à faire la différence entre un changement qui se produit de manière diachronique et un changement qui se produit de manière synchrone : les catholiques savent ce qui peut changer et ce qui ne peut pas changer.

Les catholiques n'ont pas peur du changement, puisque cela fait partie de la vie de l'Église. Ils sont également conscients des limites. Ils sont ouverts aux signes des temps, aux impulsions de l'Esprit Saint, à la conduite du ministère pétrinien dans la continuité en tant que charge établie dans le temps et au discernement concernant « ce que l'Esprit dit aux Églises » (Ap 2, 29). L'Évangile nous invite à ouvrir notre

cœur au Seigneur. « Nous savons que Dieu est le Seigneur de la nouveauté et qu'il vient toujours à notre rencontre avec quelque chose de nouveau, il n'y a pas de répétition, il est original en lui-même »ⁱ.

La foi elle-même est sujette à interprétation en fonction des époques et des lieux.

Cependant, comme le dit à juste titre *LEVVC* : ces interprétations doivent rester en continuité avec le témoignage originel et avec son explication fidèle au cours des âges » (§ 38). Pour préserver cette continuité inaltérée de la foi apostolique à travers l'histoire, l'Église catholique l'exprime parfois dans des formules dogmatiques établies. « Enfin, les vérités que l'Église entend réellement enseigner par ses formules dogmatiques sont sans doute distinctes des conceptions changeantes propres à une époque déterminée ; mais il n'est pas exclu qu'elles soient éventuellement formulées, même par le Magistère, en des termes qui portent des traces de telles conceptions. Tout considéré, on doit dire que les formules dogmatiques du Magistère ont été aptes dès le début à communiquer la vérité révélée et que, demeurant inchangées, elles la communiqueront toujours à ceux qui les interpréteront bien » (*Mysterium Ecclesiae* 5)^j.

ⁱ Pape François, *Homélie à Sainte-Marthe*, 24 avril 2018.

^j Congrégation pour la doctrine de la foi, Déclaration *Mysterium Ecclesiae* sur la doctrine catholique

L'enseignement du Magistère de l'Église n'est pas créé *ex nihilo*, mais s'appuie sur la Parole écrite de Dieu ainsi que sur la Tradition sacrée en tant que fondement permanent. Il existe une interaction inhérente et indissoluble entre le Magistère d'une part et la Tradition d'autre part. Si le Magistère a la responsabilité de discerner ce qu'est la Tradition authentique, il est aussi lié par la Tradition dans laquelle la foi commune du Peuple de Dieu a été exposée. Le développement doctrinal au sein de l'Église doit toujours être homogène et cohérent par rapport à la Tradition.

Il en ressort un thème important pour la poursuite du dialogue : Les communautés chrétiennes ont une compréhension différente de la manière dont l'initiative divine de l'Esprit Saint se rapporte aux structures institutionnelles humaines et à l'ordre ministériel de l'Église (cf. § 24).

C. L'ÉGLISE, SIGNE ET SERVANTE DU DESSEIN DE DIEU POUR LE MONDE

Trois questions relatives à la nature de l'Église en tant que communion sont ici abordées : l'Église peut-elle être appelée « sacrement » de cette communion (§§ 25-27), comment différencier la diversité légitime de celle qui nuit à la communion (§§ 28-30), et comment l'Église locale

concernant l'Église, 24 juin 1973, n. 5 ; *DC* 1973, n. 1636, p. 667-668.

maintient-elle la communion avec les autres Églises locales dans le monde entier (§§ 31-32) ?

Chacune de ces sections enregistre une convergence significative. La plupart semble convenir que l'Église est un moyen et une servante entre les mains de Dieu vouée à réaliser la communion et que Dieu est le seul et unique auteur du salut. L'Église n'existe pas pour elle-même, mais elle est subordonnée à son Seigneur. De même, la plupart des Églises reconnaissent que l'Écriture elle-même admet et même soutient un certain degré de diversité parmi les Églises locales. Enfin, la plupart des chrétiens, même ceux appartenant aux communautés qui donnent la primauté à la congrégation locale, croiraient qu'une part de l'authenticité de la communauté locale réside dans le maintien de la communion avec les autres Églises locales.

Il existe des parallèles surprenants avec la doctrine ecclésiologique de Vatican II. Par exemple, le § 25, tenant compte du fait que l'Église est signe et servante du dessein de Dieu, reconnaît que Dieu veut le salut de tous les peuples et, par conséquent, que la grâce de Dieu peut toucher le cœur des personnes qui ne sont pas chrétiennes par des voies connues de Dieu seul. L'Église ne rejette rien de la vérité et de la bonté dans les autres religions, mais « la mission de l'Église consiste toujours à inviter – par le témoignage et la proclamation

– tous les êtres humains à parvenir à la connaissance et à l'amour de Jésus-Christ ». Ces déclarations sont pratiquement identiques à celles que l'on trouve dans *Lumen gentium*, *Ad gentes* et *Nostra aetate*. Néanmoins, il est très utile que cette déclaration œcuménique identifie ces questions litigieuses et invite à poursuivre le dialogue à leur sujet.

Le § 26 revient sur ce thème lorsqu'il note que certains textes du Nouveau Testament parlent de l'Église en terme de « mystère », ce qui reflète « une qualité spirituelle, transcendante, que l'on ne peut saisir en ne considérant que son apparence visible. On ne saurait séparer la dimension terrestre de l'Église de sa dimension spirituelle ».

Dans la tradition catholique, l'utilisation du mot sacrement pour l'Église est liée au fait que le latin *sacramentum* traduit le mot *mysterion*, et que les catholiques veulent mettre l'accent sur l'Église comme mystère. En désignant l'Église sous le terme de « mystère », les catholiques ne la traitent pas comme un huitième sacrement, mais veulent simplement souligner son efficacité en matière de salut. *Lumen gentium* 1 ne dit pas que l'Église est le sacrement, mais plutôt que l'Église est comme un sacrement (*veluti sacramentum*) ; cependant, ils n'ont pas besoin d'insinuer que l'Église est un sacrement. Ils suggèrent plutôt que l'Église dans son ensemble a une nature sacramentelle. La dimension

sacramentelle pourrait aider à ouvrir la voie vers une sacramentalité dans les rites que nous, catholiques, appelons sacrement.

D. COMMUNION DANS L'UNITÉ ET LA DIVERSITÉ

Il est utile que le texte de convergence considère la « diversité légitime » dans la vie de communion comme « un don du Seigneur ». Cela est clair dans l'accent mis sur le fait qu'on ne peut « renoncer à l'unité » (*LEVVC* § 29). La discussion sur la « Communion dans l'unité et la diversité » aux §§ 28 à 30 peut facilement être mise en parallèle avec des déclarations similaires de Vatican II et du Magistère postconciliaire. Il est utile de rappeler les paroles du même Concile : « Il n'est pas du tout contraire à l'unité de l'Église qu'il y ait diversité des mœurs et des coutumes, ainsi qu'il vient d'être mentionné ; une telle diversité ajoute même à sa beauté et est une aide précieuse pour l'accomplissement de sa mission » (*UR* 16). Nous nous référons à cette attitude consistant à encourager une unité qui n'entrave pas la diversité, et à reconnaître et favoriser une diversification qui n'entrave pas l'unité mais à plutôt tendance à l'enrichir : « la diversité légitime ne s'oppose pas du tout à l'unité de l'Église, elle en accroît même le prestige et contribue largement à l'achèvement de sa mission » (*UUS* 50). Cette diversité

légitime inclut des aspects de la vie de l'Église tels que la discipline, les pratiques liturgiques, le patrimoine théologique et spirituel (cf. *LG* 23d). L'Église catholique reconnaît que « la perspective dans laquelle on doit rechercher la pleine communion est celle de l'unité dans une légitime diversité » (*UUS* 54), et que « notre but déclaré est de rétablir ensemble la pleine unité dans la légitime diversité » (*UUS* 57). Cette vision coïncide avec la convergence atteinte dans *LEVVC*.

À cet égard, le texte reprend également de manière fort utile un point du projet précédent : « Un ministère pastoral pour le service de l'unité et le maintien de la diversité est l'un des moyens importants donnés à l'Église pour aider les personnes qui ont des perspectives et dons différents à rester en permanence responsables les uns vis-à-vis des autres » (*LEVVC* § 29). Bien que le document n'identifie pas les titulaires d'une telle fonction, on peut sans risque présumer qu'il s'agit d'une part essentielle de la tâche impartie à ceux qui exercent l'*episkopé* dans la communauté chrétienne (cf. *LEVVC* § 54). Un tel office est certainement nécessaire également au niveau universel de la vie de l'Église, et il est intéressant de noter que c'est précisément ainsi que les catholiques comprennent le rôle du pape en tant que primat universel. *Lumen gentium* montre comment l'évêque de Rome, tout en servant l'unité, sert aussi la

diversité : « il existe légitimement, au sein de la communion de l'Église, des Églises particulières jouissant de leurs traditions propres – sans préjudice du primat de la Chaire de Pierre qui préside à l'assemblée universelle de la charité, garantit les légitimes diversités et veille à ce que, loin de porter préjudice à l'unité, les particularités, au contraire, lui soient profitables » (LG 13).

Le paragraphe en italique qui précède le § 31 est plus précis que d'autres, en particulier parce qu'il note l'absence de critères communs entre les nombreuses instances chrétiennes pour distinguer entre diversité légitime et diversité illégitime, ainsi que le manque de « structures mutuellement reconnues » et qui sont nécessaires pour appliquer ces critères. Cela reste vrai et l'est probablement aussi bien au sein de ces instances qu'entre celles-ci.

E. COMMUNION DES ÉGLISES LOCALES

Nous apprécions beaucoup que, dans le texte, l'ecclésiologie de communion soit intimement liée aux Églises locales. Leur communion n'est « pas une dimension facultative ». Le texte parle de l'« Église universelle » comme étant « la communion de toutes les Églises locales unies dans la foi et le culte dans le monde entier » (LEVVC § 31). Il convient de noter que ce n'est

manifestement pas le sens ultime, eschatologique, du terme « Église universelle », comme lorsque le terme est utilisé à la fin de *Lumen gentium* 2 pour désigner le rassemblement final qui sera établi dans le ciel à la fin des temps.

Le pape François offre une explication intéressante de l'Église comme *communio* : « Chacun peut dire : dans ma paroisse est présente l'Église catholique, parce qu'elle aussi fait partie de l'Église universelle, elle aussi possède la plénitude des dons du Christ, la foi, les sacrements, le ministère ; elle est en communion avec l'évêque, avec le pape et elle est ouverte à tous, sans distinction. L'Église n'est pas seulement à l'ombre de notre clocher, mais elle embrasse une vaste étendue de personnes, de peuples qui professent la même foi, se nourrissent de la même Eucharistie, sont servis par les mêmes pasteurs. Se sentir en communion avec toutes les Églises, avec toutes les communautés catholiques petites ou grandes du monde ! »^k.

L'Église est la communion du tout. En ce sens, toute l'Église de Jésus-Christ est dans l'Église locale qui célèbre l'Eucharistie, proclame la Parole, confesse la foi apostolique, exerce le ministère épiscopal, etc. L'Église locale est la réalisation de l'Église universelle dans un lieu

^k Pape François, *Audience générale*, 9 octobre 2013 ; DC 2014, n. 2513, p. 136-137.

spécifique (cf. 1 Co 1, 2 ; 2 Co 1, 1). Il existe une relation spéciale d'«
intérieurité mutuelle » entre l'Église locale et l'Église universelle, car dans chaque Église particulière, « est vraiment présente et agissante l'Église du Christ, une, sainte, catholique et apostolique » (*Christus Dominus*, 11)¹. « Pour cette raison, l'Église universelle ne peut être conçue ni comme la somme des Églises particulières, ni comme une fédération d'Églises particulières. Elle n'est pas le résultat de leur communion, mais elle est, dans son mystère essentiel, une réalité ontologiquement et chronologiquement préalable à toute Église particulière singulière » (11). Le texte note avec précision que les diverses traditions chrétiennes interprètent de façon très différente le terme « Église locale », qui pour certaines désigne spécifiquement la communauté dirigée par un évêque, « comme successeur des apôtres », tandis que pour d'autres il est soit plus local que cela, soit plus régional. Les questions importantes mises en exergue à la fin du chapitre nous incitent à réfléchir à nouveau à la relation appropriée entre les divers niveaux de vie d'une Église pleinement unie et aux ministères spécifiques de leadership nécessaires pour servir et favoriser ces relations.

¹ Concile Vatican II, Décret *Christus Dominus* sur la charge pastorale des évêques, 28 octobre 1965, n. 11 ; DC 1965, n. 1461, col. 2118-2119.

Les catholiques exposent, dans cette discussion, leur conviction qu'une congrégation ou une paroisse, bien que d'une importance majeure pour la communion chrétienne, le culte et la vie sacramentelle, doit être vue dans un contexte plus large, tel qu'il a été établi par Vatican II : « Un diocèse est une portion du Peuple de Dieu confiée à un évêque pour qu'avec l'aide de son presbyterium, il en soit le pasteur : ainsi le diocèse, lié à son pasteur et par lui rassemblé dans le Saint-Esprit grâce à l'Évangile et à l'Eucharistie, constitue une Église particulière en laquelle est vraiment présente et agissante l'Église du Christ, une, sainte, catholique et apostolique » (*Christus Dominus* 11).

La valeur fondamentale de cette compréhension est que l'évêque est incorporé de manière sacramentelle dans le collège épiscopal mondial dirigé par l'évêque de Rome. L'exhortation apostolique post-synodale *Pastores gregis* [PG]^m du pape Jean-Paul II soutient que « Il en résulte que l'Évêque représente et gouverne l'Église qui lui est confiée, avec le pouvoir nécessaire pour exercer le ministère pastoral reçu par le sacrement (*munus pastorale*), comme participation à la consécration et à la mission mêmes du Christ » (PG 43).

^m Pape Jean-Paul II, Exhortation apostolique post-synodale *Pastores gregis* sur l'évêque serviteur de l'Évangile de Jésus-Christ, 16 octobre 2003 ; DC 2003, n. 2302, p. 1001-1058.

LA CROIX Religion

avec La Documentation catholique

Par un lien personnel, toute Église particulière a un rapport vivant avec d'autres Églises au sein de l'Église tout entière. *LEVVC* évite les deux erreurs opposées contre lesquelles cette discussion a généralement mis en garde, à savoir, concevoir l'Église locale comme une simple subdivision administrative de l'Église universelle ou concevoir l'« Église universelle »

comme le résultat d'une confédération d'Églises locales déjà existantes. Vatican II a évité ces erreurs en affirmant que, d'une part, les Églises individuelles sont constituées sur le modèle de l'Église tout entière et, d'autre part, que l'Église universelle existe dans et hors des Églises locales (cf. *LG* 23).

Notes du Chapitre 2

(6) Pape Jean-Paul II, *Discours à la Synagogue de Rome*, 13 avril 1986 ; *DC* 1986, n. 1917, p. 436-439.

(7) *Missel Romain quotidien*, n. 486 ; voir aussi *CEC* n. 528.

(8) Voir la Commission pontificale pour les relations avec le judaïsme (Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens), « Les dons gratuits de Dieu et son appel sont sans repentance » (Rm 11, 29), § 20.

(9) Les idées émanant des écrits de Nicholas Oehmen (« Le schisme dans le cadre de l'économie divine », *Irenikon* 21 [1948], 6-31), Emmanuel Lanne (« Le schisme en Israël » *Irenikon* 26 [1953], 227-237) et Paul Démann (« Israël et l'unité de l'Église », *Cahiers sioniens* n. 1 [03/1953], 1-24).

(10) cf. La Commission luthéro-catholique romaine sur l'unité (1995-2006), « L'apostolicité de l'Église » § 78 et J. Ratzinger, « The Ministerial Office and the Unity of the Church, » *Journal of Ecumenical Studies* I (1964), 42-57.

(11) Congrégation pour la doctrine de la foi, *Communio notio, lettre aux évêques de l'Église catholique sur certains aspects de l'Église comprise comme communion*, 28 mai 1992, n. 9 ; *DC* 1992, n. 2055, p. 731.

Chapitre 3
L'Église : croître dans la communion

A. DEJA MAIS PAS ENCORE

Le « déjà mais pas encore » qui est la nature même de l'Église est le sujet de cette introduction. L'enseignement catholique trouve un écho dans ce concept car l'Église est perçue comme une réalité eschatologique, anticipant déjà le royaume. L'Église sur terre, cependant, n'est pas encore la pleine réalisation visible du royaume (LG 5, 8, 48).

Bien que l'Église fasse l'expérience de « la communauté déjà eschatologique que Dieu veut », le contexte historique est néanmoins celui de conditions en perpétuelle évolution dans le monde. Notre foi catholique, elle aussi, reconnaît les changements profonds et rapides que subit le monde d'aujourd'hui et dont l'impact se fait sentir jusque dans « les communautés locales traditionnelles (familles patriarcales, clans, tribus, villages), dans les différents groupes et les rapports sociaux » (GS 6). Ces conditions changeantes ont un effet sur la religion. Par conséquent, le grand défi, comme le dit Benoît XVI, est que « la même foi continue à être vécue dans l'aujourd'hui, [continue à être une foi vivante dans un monde en mutation](#) » (12).

Les §§ 35 et 36 traitent du fait que certaines Églises considèrent que

« l'Église pèche », tandis que d'autres considèrent qu'elle est « sans péché ». L'Église catholique enseigne :

L'Église... est aux yeux de la foi indéfectiblement sainte. En effet, le Christ, Fils de Dieu, qui, avec le Père et l'Esprit, est proclamé 'le seul Saint', a aimé l'Église comme son épouse, il s'est livré pour elle afin de la sanctifier (LG 39).

Parce que le Christ est sans péché, son Corps, l'Église est également sans péché. Pourtant, individuellement, tous sont pécheurs. Le Christ est venu expier les péchés des gens. Ainsi, l'Église, « enferme des pécheurs dans son propre sein, elle est donc à la fois sainte et toujours appelée à se purifier, poursuivant constamment son effort de pénitence et de renouvellement » (LG 8).

B. CROITRE DANS LES ELEMENTS ESSENTIELS DE LA COMMUNION : FOI, SACREMENTS, MINISTERE

L'Église qui grandit dans la communion comporte trois éléments essentiels : « la communion dans la plénitude de la foi apostolique, dans la vie sacramentelle, dans un ministère véritablement un et mutuellement reconnu » (LEVVC § 37). Ayant comme souci premier de restaurer l'unité entre tous les

chrétiens l'Église catholique exprime une vision similaire :

La sainte Église catholique qui est le Corps mystique du Christ, est composée des fidèles qui sont organiquement unis dans l'Esprit Saint par la même foi, les mêmes sacrements et le même gouvernement, et qui, en se fondant en diverses communautés dont la cohésion est assurée par la hiérarchie, constituent des Églises particulières ou rites. Entre ces Églises existe une admirable communion, de sorte que la diversité dans l'Église, loin de nuire à son unité, la met en valeur. C'est en effet le dessein de l'Église catholique de sauvegarder dans leur intégrité les traditions de chaque Église particulière ou rite. Elle veut également adapter son mode de vie aux besoins divers des temps et des lieux (*Décret sur les Églises orientales catholiques, Orientalium Ecclesiarum* 2, c'est nous qui soulignons) (13).

Pour l'Église catholique, « la pleine communion visible de tous les chrétiens est le but ultime du mouvement œcuménique »^a, et elle peut confirmer que de grands progrès ont été accomplis dans ce but, grâce à la direction de l'Esprit Saint.

Foi

Le premier élément de la communion, la foi, « est évoqué par

la Parole de Dieu, inspirée par la grâce de l'Esprit Saint, attestée dans l'Écriture et transmise par la tradition vivante de l'Église » (*LEVVC* § 38). L'Église catholique nuance ainsi cette relation dynamique de la foi avec l'Écriture et la tradition :

L'enseignement des saints Pères atteste la présence vivifiante de cette Tradition, dont les richesses passent dans la pratique et dans la vie de l'Église qui croit et qui prie. C'est cette même tradition, qui fait connaître à l'Église le canon intégral des Livres Saints ; c'est elle aussi qui, dans l'Église, fait comprendre cette Écriture Sainte et la rend continuellement opérante. Ainsi Dieu, qui a parlé jadis, ne cesse de converser avec l'Épouse de son Fils bien-aimé, et l'Esprit Saint, par qui la voix vivante de l'Évangile retentit dans l'Église et, par l'Église, dans le monde, introduit les croyants dans la vérité tout entière et fait que la parole du Christ réside en eux avec toute sa richesse (*DV* 8) (14).

Comme de plus en plus d'Églises professent le Credo de Nicée dans leurs liturgies, la question de la tradition est de plus en plus discutée entre les Églises. L'Église catholique est encouragée par cette orientation. À cet égard, il est essentiel de souligner ce que l'enseignement catholique dit sur le fonctionnement de la tradition : « Il est donc clair que

^a (a) *Directoire pour l'application des principes et des normes sur l'œcuménisme*, n. 20.

la sainte Tradition, la Sainte Écriture et le Magistère de l'Église, selon le très sage dessein de Dieu, sont tellement reliés et solidaires entre eux qu'aucune de ces réalités ne subsiste sans les autres » (DV 10). Ce triple processus garantit le dépôt de la foi avec une interprétation fiable de la parole de Dieu. L'Église encourage également les efforts de collaboration déployés par les savants et les enseignants pour examiner et expliquer les Écritures, afin de nourrir les esprits et fortifier la volonté du peuple de Dieu dans l'amour divin (cf. DV 23).

Sacrements

Le deuxième élément d'une plus grande communion, les sacrements, a fait l'objet de points de convergence significatifs dus, dans une large mesure, au BEM, bien que des questions non résolues subsistent encore. L'Église catholique exprime un « degré élevé d'approbation » des déclarations du BEM concernant le Baptême et l'Eucharistie, tout en notant que celles-ci sont « insuffisantes à certains égards » (15). Certaines questions importantes non résolues incluent l'accès au baptême (qui peut être baptisé ?), la présence du Christ dans l'Eucharistie, le lien entre l'Eucharistie et sacrifice du Christ sur la croix, et la question des Églises qui ne pratiquent pas le baptême et l'Eucharistie. Il est donc important de garder ces problèmes non réglés à l'esprit en lisant le document. De même, il est important

de garder à l'esprit les récentes études liturgiques et patristiques sur l'articulation du concept de sacrifice et son lien avec la compréhension grandissante de son application à l'Eucharistie.

Le résumé des déclarations concernant le baptême montre que la convergence entre les Églises s'est considérablement accrue. Ce n'est pas une question anodine. Dans le désir de faire progresser la compréhension du baptême, l'Église catholique invite à considérer des aspects tels que le lien indispensable entre le Christ et son Corps l'Église en ce qui concerne le baptême. Le baptême est comparé à une porte par laquelle on entre dans l'Église (cf. LG 14). De plus, il y a d'autres aspects tels que le caractère permanent imprimé lors du baptême, le fait qu'il ne puisse être réitéré (cf. *Codex Iuris Canonici* [CIC] 845), et la façon dont les Églises définissent la validité du baptême (cf. CIC 841). À ces aspects, on pourrait ajouter le thème de la chrismation ou de la confirmation. Des progrès ont été réalisés sur la question de la reconnaissance du baptême – et le lieu de la confirmation peut être compris comme faisant partie d'un « processus de croissance en Christ tout au long de la vie » (16). Comprendre l'initiation chrétienne [comme un processus orienté vers](#)

l'accomplissement dans l'Eucharistie^b peut permettre d'envisager l'élucidation plus poussée de la question de la sacramentalité de la chrismation.

Le résumé des déclarations relatives à l'Eucharistie montre de grands progrès en matière de compréhension mutuelle entre les Églises ; la déclaration selon laquelle « Les chrétiens reçoivent le Corps et le Sang du Christ » (§ 42) est particulièrement profonde. Elle exige simplement un peu plus d'explications ! Comme il est dit dans le paragraphe d'introduction, elle a été volontairement rendue brève dans l'espoir d'une discussion plus approfondie. Une discussion sur la théologie sacramentelle peut être le point de départ permettant de délimiter la position catholique (17). Sans parler des questions pratiques : Qui peut ou ne peut être admis à la Sainte Communion et pour quelles raisons ? Et quels sont les éléments constitutifs qui la rendent valable : le vin ou le jus de raisin ; le pain de blé ou d'autres céréales ?

« Tout comme la confession de la foi et le baptême sont inséparables d'une vie de service et de témoignage, de même l'Eucharistie exige que tous ceux qui sont frères et sœurs dans la famille une de Dieu se réconcilient et partagent » (LEVVC § 43). L'Église

catholique le confirme également dans son enseignement : En « participant réellement au Corps du Seigneur dans la fraction du pain eucharistique, nous sommes élevés à la communion avec lui et entre nous » (LG 7). Cela exprime bien la transformation de la vie et du service que réclament la participation eucharistique et la transformation effectuée par l'action de l'Esprit Saint.

Dans cette progression vers davantage de convergence, le dialogue entre les Églises qui adoptent une perspective d'« ordonnance » en ce qui concerne le baptême et l'Eucharistie et celles qui adoptent une approche sacramentelle est significatif. Les conversations catholiques avec les mennonites et les baptistes ont fourni l'occasion d'une réaffirmation mutuelle des dimensions « instrumentale » et « expressive » du sacrement/de l'ordonnance. Voici un exemple de la manière dont cette convergence s'exprime dans le dialogue entre catholiques et baptistes :

Le mot latin *sacramentum* traduit le mot grec *mysterion*, qui se réfère aux actes de Dieu dans l'histoire pour le salut du monde, en particulier l'incarnation, la mort et la résurrection de son Fils (cf. Col 2, 2-3).

^b voir l'Exhortation apostolique post-synodale *Sacramentum caritatis* 16-17 du pape Benoît XVI en 2007.

Sacramentum était déjà utilisé à l'époque romaine dans le sens séculier de serment d'allégeance d'un soldat. Dans leur signification théologique, les deux termes (*mysterion* et *sacramentum*) ont un sens complémentaire ; ils expriment en même temps l'action de Dieu (le « mystère » de l'œuvre salvifique de Dieu) et la réponse humaine active et vivante à cet acte salvifique divin dans l'engagement et la liberté personnelle (le « gage » de la foi). Le terme « ordonnance », que la plupart des baptistes préfèrent à celui de « sacrement », souligne l'institution par le commandement du Christ. Cependant, ce terme peut indiquer à la fois l'action de Dieu et la nécessité de la foi, comme le fait le terme « sacrement » (18).

Il est tout simplement étonnant d'être témoin de l'accord substantiel qui a été atteint en ce qui concerne la compréhension mutuelle du sacrement et de l'ordonnance. Cependant, cette perception peut être remise en cause par l'ajout du passage en italique qui semble impliquer que certains groupes n'adhèrent pas avec conviction aux profondes doctrines qui viennent d'être exposées sur le Baptême et l'Eucharistie.

Le ministère au sein de l'Église

Ministère ordonné

Le troisième élément de communion, le ministère, commence par une référence aux ministres ordonnés qui « peuvent être appelés de façon

appropriée prêtres parce qu'ils accomplissent un service sacerdotal particulier en renforçant et en édifiant le sacerdoce royal et prophétique des fidèles par la parole et les sacrements. » Contrairement aux documents précédents qui commençaient par le ministère de tous les baptisés, celui-ci débute par le ministère ordonné (19). La perspective catholique mettrait davantage l'accent sur l'interrelation des rôles des ordonnés et des laïcs dans l'édification de tout le Corps du Christ : « Le sacerdoce commun des fidèles et le sacerdoce ministériel ou hiérarchique, qui ont entre eux une différence essentielle et non seulement de degré, sont cependant ordonnés l'un à l'autre : l'un et l'autre, en effet, chacun selon son mode propre, participent de l'unique sacerdoce du Christ » (LG 10).

Le paragraphe en italique qui suit le § 45 note qu'il reste de sérieux problèmes à résoudre concernant le sacerdoce sacramentel. Ce qui est nécessaire, c'est une discussion plus approfondie sur la compréhension d'une théologie du sacerdoce qui s'enracine dans une théologie du baptême, par opposition à une théologie de la *diakonia* ou du service qui est liée à la question du ministère.

La vie de l'Église a besoin d'être ordonnée, et historiquement elle s'est développée sur le triple schéma « *épiskopos-presbuteros-diakonos* ». L'Église catholique enseigne que « le

ministère ecclésiastique, institué par Dieu, est exercé dans la diversité des ordres par ceux que déjà depuis l'Antiquité on appelle évêques, prêtres, diacres » (LG 28). Nous pouvons donc dire que le ministère ordonné est d'origine divine, mais sa forme a évolué en raison de la sauvegarde du projet évangélique et de sa survie dans le monde où la foi chrétienne grandissait, grâce à l'inspiration de l'Esprit Saint. Nous pouvons également convenir que le ministère remonte directement à Jésus, le prédicateur, qui devient alors Jésus le prêché (soit par les apôtres, les prophètes et les enseignants, soit par le ministère local des évêques, des diacres et des presbytres, ceux-ci étant un don ultérieur de l'Esprit qui donne forme à l'Église).

Alors que les Églises s'accordent sur la nécessité et l'importance d'une sorte de structure formelle de ministère, un certain nombre d'Églises ne s'accordent pas sur le triple ministère d'évêque, de presbytre et de diacre. L'Église catholique affirme, elle, l'ordre hiérarchique du triple ministère. L'Église considère qu'une structure ordonnée est une réalité qui commence avec notre Seigneur :

La mission divine confiée par le Christ aux Apôtres est destinée à durer jusqu'à la fin des siècles (cf. Mt 28, 20), étant donné que l'Évangile qu'ils doivent transmettre est pour l'Église principe de toute sa vie, pour

toute la durée du temps. C'est pourquoi les Apôtres prirent soin d'instituer, dans cette société hiérarchiquement ordonnée, des successeurs. En effet, ils n'eurent pas seulement pour leur ministère des auxiliaires divers, mais, pour que la mission qui leur avait été confiée pût se continuer après leur mort, ils donnèrent mandat, comme par testament, à leurs coopérateurs immédiats d'achever leur tâche et d'affermir l'œuvre commencée par eux, leur recommandant de prendre garde à tout le troupeau dans lequel l'Esprit Saint les avait institués pour paître l'Église de Dieu (LG 20).

L'Église catholique approuve aussi avec enthousiasme la conclusion du § 47, à savoir que le triple ministère peut « servir aujourd'hui d'expression à l'unité que nous cherchons et aussi de moyen pour y parvenir. » De plus, *LEVVC* fait un pas sur lequel les catholiques et les autres semblent aussi s'accorder. Le § 47 rappelle que *BEM* (§ 22) a seulement affirmé que le triple ministère « peut servir aujourd'hui d'expression à l'unité que nous cherchons et aussi de moyen pour y parvenir. » Le texte en italique qui suit le § 47 offre de relever le défi pour aller plus loin et faire face à la question plus directement : « *Compte tenu des signes d'un accord toujours plus large sur la place du ministère ordonné dans l'Église, nous en arrivons à nous demander : Les Églises peuvent-elles parvenir à un consensus sur le point de savoir si,*

oui ou non, le triple ministère relève de la volonté de Dieu pour l'Église en tant qu'il réalise l'unité que Dieu veut ? ». LEVVC continue de soumettre avec vigueur cette question aux Églises.

Le triple ministère

Le don d'autorité
dans le ministère de l'Église

Comme toute autorité, dans l'Église, vient du Christ en tant que Seigneur et chef, les successeurs au ministère de supervision (*episkopé*) exercent l'autorité (*exousia* – pouvoir, autorité déléguée) dans l'annonce de l'Évangile, dans la célébration des sacrements et dans la direction pastorale. Le pape Jean-Paul II décrit ainsi la perspective catholique sur le ministère de l'*episkopé* : « Ce service de l'unité, enraciné dans l'œuvre de la miséricorde divine, est confié, à l'intérieur même du collège des Évêques, à l'un de ceux qui ont reçu de l'Esprit la charge, non pas d'exercer un pouvoir sur le peuple – comme le font les chefs des nations et les grands (cf. Mt 20, 25 ; Mc 10, 42) – mais de conduire le peuple pour qu'il puisse avancer vers de paisibles pâturages » (UUS 94).

Le caractère particulier de l'autorité dans l'Église est façonné dans le Christ qui s'est humilié pour notre rédemption. L'Église catholique enseigne que l'exercice de l'autorité par le ministère ordonné doit être caractérisé par le service (*diakonia*), l'amour (*agape*) et la communion

(*koinonia*) tels qu'ils sont modelés dans le Christ lui-même (cf. Jn 13, 1-7). Dans l'enseignement, à propos duquel le Christ a promis que l'Esprit nous guiderait dans la vérité tout entière (Jn 16, 13), l'autorité ecclésiale propose la vérité et une orientation pour qu'on s'y soumette quand les circonstances l'exigent.

Les multiples aspects de l'autorité dans l'Église doivent être distingués du simple pouvoir, et doivent être compris comme une vie de sainteté dans le Dieu trinitaire. Le concile Vatican II affirme de façon similaire :

Chargés des Églises particulières qui leur sont confiées, les évêques les dirigent comme vicaires et légats du Christ, par leurs conseils, leurs encouragements, leurs exemples, mais aussi par leur autorité et par l'exercice du pouvoir sacré, dont l'usage cependant ne leur appartient *qu'en vue de l'édification en vérité et en sainteté de leur troupeau*, se souvenant que celui qui est le plus grand doit se faire le plus petit, et celui qui commande, le serviteur (LG 27, *c'est nous qui soulignons*).

Les catholiques peuvent être d'accord avec les autres sources d'autorité dans l'Église, notamment les Saintes Écritures, la Tradition, le culte, les Conciles et les Synodes, et la vie des saints. Cependant, l'autorité qui manque, mais qui est essentielle pour les catholiques, est le Magistère de l'Église (DV 10). La vie des martyrs chrétiens est une autre source

importante d'autorité pour tous les chrétiens, comme le note le Pape Jean-Paul II : Les communautés chrétiennes « ont toutes des martyrs de la foi chrétienne » (UUS 83). Le pape François a fait référence à « et œcuménisme qui nous donne de la force, l'œcuménisme du sang. Les martyrs appartiennent à tous les chrétiens » (20).

Sur ce « certain type d'autorité » qui peut être imputé aux déclarations communes des commissions de dialogue œcuménique (§ 50, dernières lignes), l'Église catholique reste réservée, ne serait-ce qu'en raison de la production massive de telles déclarations (21).
Signe de cette réserve, le terme « Document d'étude » figurant dans le sous-titre du texte luthéro-catholique, *L'Apostolicité de l'Église* (2006), qui exprime la manière dont on a pu longtemps qualifier de telles déclarations. En revanche, la *Déclaration commune sur la doctrine de la justification* signée par les Églises luthérienne, catholique et méthodiste (1999, 2006) fait clairement autorité pour les catholiques en raison de sa réception officielle par l'Église catholique. Les autres déclarations communes restent pour les catholiques des œuvres théologiques significatives et stimulantes élaborées au cours de diverses collaborations dans les circonstances particulières du service œcuménique. Il ne s'agit

pas encore de paroles définitives sur le sujet ; il leur reste à être officiellement évaluées par les autorités catholiques au niveau de leur cohérence avec la foi et la doctrine catholiques.

L'Église catholique encourage le processus de réception des résultats déjà obtenus :

Tout le processus est suivi et soutenu par les évêques et par le Saint-Siège. La responsabilité d'exprimer le jugement définitif revient à l'autorité enseignante. En tout cela, il sera très utile d'un point de vue méthodologique de s'en tenir à la distinction entre le dépôt de la foi et la formulation dans laquelle il est exprimé, ainsi que le recommandait le pape Jean XXIII dans le discours prononcé à l'ouverture du concile Vatican II (22). (UUS 81, c'est nous qui soulignons).

L'exercice de l'autorité dans l'Église est partagé par tout le peuple de Dieu. L'Église catholique en convient en se fondant sur l'enseignement selon lequel l' « Esprit Saint ne se borne pas à sanctifier le Peuple de Dieu... à le conduire et à lui donner l'ornement des vertus » (LG 12). Le pape François dans *Evangelii Gaudium* dit : « l'Esprit Saint enrichit toute l'Église qui évangélise aussi par divers charismes. Ce sont des dons pour renouveler et édifier l'Église » (EG 130).

L'autorité dans l'Église et son exercice

Le ministère de supervision (episkopé)

La diversité des charismes dans l'Église a besoin d'être coordonnée par le ministère de supervision (*episkopé*). L'Église catholique voit ce ministère exercé par l'intermédiaire de l'ordre des évêques. « Tous les évêques, en effet, doivent promouvoir et servir l'unité de la foi et la discipline commune de l'ensemble de l'Église » (*LG 23*). Les évêques, en tant que successeurs des apôtres et des vicaires du Christ, doivent être les dévoués pasteurs de leurs troupeaux, à la manière d'une *diakonia* (cf. *LG 24*). Ils doivent les diriger « par leurs conseils, leurs encouragements, leurs exemples, mais aussi par leur autorité et par l'exercice du pouvoir sacré » (*LG 27*). L'Église catholique perçoit beaucoup de progrès dans les déclarations de consensus du *BEM*, mais elle doit encore affirmer le rôle unique du chef du collège des évêques dans la détermination de la vérité de l'enseignement et le fait d'affermir « ses frères » (*Lc 22, 32*) en vue de superviser l'Église entière (cf. *DV 7* et *LG 18-22*). Alors que « le ministère ordonné devrait être exercé selon un mode personnel, collégial et communautaire », comme Foi et Constitution l'a déclaré en particulier dans le *BEM* (Ministère § 26), les catholiques ont devant eux l'exemple de la manière dont Vatican II a mené à bien le processus de finalisation de ses constitutions dogmatiques et

autres décrets. La discussion ouverte avait sa place, mais l'objectif principal était le consensus sur la vérité de l'enseignement, ainsi que sur le rôle du chef du collège. Il faut cependant souligner que ce n'est pas le consensus qui établit la vérité, mais la vérité qui rend le consensus possible. L'Église n'est pas simplement une communauté consensuelle, mais elle vit de l'unité de la vérité. La vérité de la foi n'est pas « produite » par la discussion et le consensus, mais la discussion et le consensus sont au service de la vérité que Dieu a révélée à l'Église.

La qualité du ministère de supervision se manifeste dans la synodalité ou la conciliarité. Cette qualité est en accord avec la manière dont l'Église catholique aborde les questions ecclésiales, doctrinales et morales sous la direction du Saint-Esprit. Cette pratique implique le peuple de Dieu tout entier (laïcs et ordonnés) à différents niveaux. En témoignent les enseignements du concile Vatican II et d'autres fruits synodaux comme le Synode africain, le Synode asiatique, etc. Selon le pape Jean-Paul II, « le dialogue est un passage obligé sur le chemin à parcourir vers l'accomplissement de l'homme par lui-même, de l'individu de même que de toute communauté humaine » (*UUS 28*, souligné dans l'original). L'Église catholique considère certaines définitions doctrinales comme des expressions normatives et donc irréformables de

la foi. De plus, ces enseignements normatifs peuvent être présentés d'une manière différente tout en préservant la substance de leur vérité.

L'expérience croissante de l'Église catholique acquise dans la pratique en matière de synodalité au niveau local, régional et universel de la vie ecclésiale et de l'action pastorale peut être considérée comme un exemple puisqu'on y voit l'Église enseigner, célébrer et décider conjointement afin de maintenir l'unité de la foi.

En ce qui concerne les positions présentées dans le passage en italique qui suit le § 53, l'Église catholique considère certaines définitions doctrinales comme des expressions normatives et donc irréfornables de la foi. Dans le même temps, en reprenant la distinction faite par le pape Jean XXIII, « La substance de l'ancienne doctrine du dépôt de la foi est une chose, la manière dont elle est présentée en est une autre » (c), elle considère que les enseignements normatifs ont une substance qui peut être présentée de différentes manières.

L'autorité des conseils œcuméniques

Lors de réunions pour délibérer et prendre d'importantes décisions, « il faut qu'il y ait quelqu'un pour convoquer l'assemblée et la présider » (LEVVC § 54), comme ce fut le cas tout au long de l'histoire de l'Église. Au sein de l'Église catholique, en particulier, « Le pouvoir suprême dont jouit ce collègue

à l'égard de l'Église universelle s'exerce solennellement dans le Concile œcuménique. Il n'y a point de Concile œcuménique s'il n'est pas comme tel confirmé ou tout au moins accepté par le successeur de Pierre : au pontife romain appartient la prérogative de convoquer ces conciles, de les présider et de les confirmer » (LG 22). La primauté papale ou la primauté pétrinienne ou, du moins, le ministère pétrinien s'entend comme la continuation du rôle du Christ au sein du peuple de Dieu. Le lien entre l'évêque de Rome et les évêques est essentiel :

Le pontife romain, comme successeur de Pierre, est le principe perpétuel et visible et le fondement de l'unité qui lie entre eux soit les évêques, soit la multitude des fidèles. Les évêques sont, chacun pour sa part, le principe et le fondement de l'unité dans leurs Églises particulières ; celles-ci sont formées à l'image de l'Église universelle, c'est en elles et par elles qu'existe l'Église catholique une et unique. C'est pourquoi chaque évêque représente son Église, et, tous ensemble, avec le pape, représentent l'Église universelle dans le lien de la paix, de l'amour et de l'unité (LG 23).

L'Église catholique note également que le devoir d'un primat est d'affermir les confrères dans la supervision (cf. Lc 22, 32) tout en respectant l'intégrité des Églises locales. L'inclusion du Canon 34 des Canons apostoliques est

particulièrement utile, car ce Canon considère que l'observance de sa règle contribue à rendre toute gloire à Dieu.

Eu égard au fait que les Églises extérieures à l'Église catholique ne partagent pas la même vision doctrinale de la primauté, le pape Jean-Paul II a fait preuve d'audace en invitant les théologiens et les responsables à « un dialogue fraternel et patient » (*UUS 96*) avec lui sur le thème du ministère primate personnel. En s'engageant fermement en faveur des dialogues bilatéraux et multilatéraux, l'Église catholique doit prendre en considération des déclarations doctrinales comme celle-ci :

Mais le collège ou corps épiscopal n'a d'autorité que si on l'entend comme uni au pontife romain, successeur de Pierre, comme à son chef et sans préjudice pour le pouvoir du primat qui s'étend à tous, pasteurs et fidèles. En effet, le pontife romain a sur l'Église, en vertu de sa charge de vicaire du Christ et de pasteur de toute l'Église, un pouvoir plénier, suprême et universel qu'il peut toujours exercer librement (*LG 22*).

L'autorité papale doit être considérée, comme l'affirme à juste titre le pape Jean-Paul II, comme un ministère de *servus servorum Dei* (*UUS 88*). Par conséquent, l'interprétation de l'exercice et de la limite de l'autorité du ministère pétrinien est évidemment le point de divergence.

Éclaircir ce point devient une étape indispensable pour aller vers une compréhension commune du nécessaire ministère de l'unité chrétienne dans l'Église universelle, de la manière dont il doit être exercé et par qui.

Beaucoup reste à accomplir au niveau du dialogue sur cette question pertinente du ministère pétrinien. Les catholiques restent profondément engagés en faveur de la doctrine sacrée qui nous a été transmise et, d'autre part, ouverts à un approfondissement de la foi. Ainsi, nous déclarons :

L'Église catholique, dans sa *praxis* comme dans ses textes officiels, soutient que la communion des Églises particulières avec l'Église de Rome, et de leurs évêques avec l'évêque de Rome, est une condition essentielle – selon le dessein de Dieu – de la communion pleine et visible (*UUS 97*).

Le sujet appelle évidemment un dialogue beaucoup plus approfondi. Actuellement, il n'y a pas d'accord entre chrétiens sur le fait qu'un ministère universel de primauté est nécessaire ou même souhaitable. En même temps, plusieurs dialogues bilatéraux ont reconnu la valeur d'un tel ministère. Tous feraient bien d'adopter l'approche de *LEVVC* en la traitant comme une considération allant dans le sens des thèmes de l'*episkopé* et de la synodalité/conciliarité. Le fait de

rappeler et/ou d'observer l'action pastorale et œcuménique de chacun des papes de Vatican II, de Jean XXIII à François, et la promotion par le pontife actuel d'une « Église synodale », pourrait peut-être permettre d'illustrer le caractère pastoral d'un ministère universel de l'unité.

Nous pouvons aussi dire : « En effet, l'Église est une réalité non pas repliée sur elle-même, mais plutôt ouverte de

manière permanente à la dynamique missionnaire et œcuménique... » (*UUS* 5). Par conséquent, tout engagement en faveur du dépôt de la foi ne va pas à l'encontre de conversations franches et sincères avec d'autres églises dans le but de comprendre les grandes profondeurs de la foi qui nous est donnée à nous tous.

Notes du Chapitre 3

(12) Benoît XVI, *Homélie pour l'ouverture de l'Année de la foi*, 11 octobre 2012 ; *DC* 2012, n. 2499, p. 924-926.

(13) cf. Pape Jean-Paul II, *Ut unum sint*, 9.

(14) Voir aussi le travail œcuménique remarquable accompli dans *Confessing One Faith, A Treasure in Earthen Vessels, Harvesting the Fruits*, et les rapports bilatéraux. Sur la relation Écriture/Tradition, la citation du pape Jean-Paul II mentionnée plus tôt est une formulation utile (*UUS* 79, 1).

(15) Max Thurian, ed., *Churches Respond to BEM* Volume VI, Faith & Order Paper n. 144, Genève, WCC, 1988. Certaines des questions qui n'apparaissent pas dans *BEM* incluent : « la nécessité du baptême pour le salut », le fait d'éviter « la doctrine du péché originel », et « l'image du sceau » dans le baptême. Le rapport parle aussi de la nécessité de « dire sans ambiguïté que l'Eucharistie est en elle-même un véritable sacrifice », et d'utiliser le mot « transsubstantiation » pour décrire la conversion des éléments.

(16) Voir *Un seul baptême, vers une reconnaissance mutuelle*, Foi et Constitution, 210 (Genève : WCC, 2011) § 55.

(17) Un exemple très intéressant de la convergence croissante sur le sujet des sacrements se trouve dans un document du Conseil pontifical pour la Promotion de l'Unité des Chrétiens, *The World of God in the Life of the Church: A report of International Conversations between The Catholic Church and the Baptist World Alliance 2006-2010*, 2013, §§ 72-130.

(18) *Ibid.*, § 78. Voir aussi § 75 : « As the Baptists in this conversation have talked together, they have thus come to think that there is not an absolute difference, but a kind of overlapping of meaning between 'sacrament' and 'ordinance.' In fact, while most Baptists today prefer to speak of these acts of worship as 'ordinances' some of the confessions and writings of the early Baptists employed the language of 'sacrament.' »

LA CROIX Religion

avec La Documentation catholique

(19) Voir Foi et Constitution Article, n. 111 *Baptême, Eucharistie et Ministère*, Genève : WCC, 16-17 Foi et Constitution Article, n. 181, Genève : WCC, §§ 81-84 ; Foi et Constitution Article, n. 198, Genève : WCC, §§ 82-85.

(20) Pape François, *Discours au révérend John P. Chalmers, modérateur de l'église d'Écosse (réformée)*, 16 février 2015.

(21) Les volumes 1-4 de *Growth in Agreement* (1984, 2000, 2007, 2015) proposent 162 déclarations de dialogue, dont la moitié provient de commissions où siégeaient des membres catholiques.

(22) cf. AAS 54 (1962), 792.

Chapitre 4
L'Église : dans le monde et pour lui

La tonalité sous-jacente de l'ensemble du chapitre IV est caractérisé par une approche positive du monde dans lequel l'Église se trouve et auquel elle est appelée à proclamer le Royaume de Dieu comme fin ultime. Cette approche, en définissant le plan de Dieu pour la création, fait écho à celle qui caractérise l'Église catholique au moins depuis le pontificat de Jean XXIII. Cette perspective se reflète en particulier dans le discours d'ouverture du concile Vatican II, *Gaudet mater ecclesia*^a, dans la constitution pastorale *Gaudium et spes* sur « L'Église dans le monde moderne »^b, et dans l'exhortation apostolique plus récente *Evangelii gaudium* du pape François sur « L'annonce de l'Évangile dans le monde d'aujourd'hui »^c. Ces trois documents, et ce n'est pas un hasard, ont déjà dans leur titre une référence explicite au *gaudium*, une joie qui, en trouvant son origine dans Dieu lui-même, qui « a tellement aimé le monde » (Jn 3, 16), n'est pas submergée par les « problèmes et tragédies » qui marquent notre monde et qui réclament « l'engagement compatissant des chrétiens » (cf. *LEVVC* § 64).

**A. LE PLAN DE DIEU POUR LA CREATION :
LE ROYAUME**

Si l'affirmation de *LEVVC* selon laquelle « L'Église est appelée par Christ, dans l'Esprit Saint, à rendre témoignage de la réconciliation, de la guérison et de la transformation de la création opérées par le Père » semble conduire trop facilement à la conséquence qu'« un aspect constitutif de l'évangélisation est la promotion de la justice et de la paix » (*LEVVC* § 59), il faut garder à l'esprit que l'intention du quatrième chapitre n'était pas de restreindre la mission de l'Église en terme d'action sociale. Comme il ressort clairement de l'ensemble du texte de convergence, la mission de l'Église est holistique et multidimensionnelle, sans oublier la nécessité d'un équilibre entre les aspects de la *diakonia* (service), de la *martyria* (témoignage) et de la *leitourgia* (culte ou liturgie).

Un commentaire catholique concernant la première section de ce chapitre, qui institue le message de Jésus sur le Royaume comme le cadre de l'engagement social-chrétien, soulignerait que la réalité de l'Église

^a Pape Jean XIII, *Discours d'ouverture du concile œcuménique Vatican II*; DC 1962, n. 1387, col. 1377-1386.

^b Concile œcuménique Vatican II Constitution pastorale *Gaudium et spes*, L'Église dans le monde de ce temps; DC 1966, n. 1464, col. 193.

^c Pape François, Exhortation apostolique *Evangelii Gaudium*, 24 novembre 2013; DC 2014, n. 2513, p. 6-83.

est profondément liée à l'inauguration du Royaume par Jésus : « Le mystère de l'Église sainte se manifeste en sa fondation. En effet, le Seigneur Jésus posa le commencement de son Église en prêchant l'heureuse nouvelle, l'avènement du règne de Dieu promis dans les Écritures depuis les siècles : 'que les temps sont accomplis et que le Royaume de Dieu est là' » (LG 5). Le concile Vatican II ajoute que l'Église, « pourvue des dons de son fondateur, et fidèlement appliquée à garder ses préceptes de charité, d'humilité et d'abnégation, reçoit mission d'annoncer le Royaume du Christ et de Dieu et de l'instaurer dans toutes les nations, formant de ce Royaume le germe et le commencement sur la terre » (LG 5).

Lorsque *Lumen gentium*^d parle de l'Église comme du « germe » et du « commencement » du Royaume, il entend exprimer la relation subtile qui existe entre les deux, exprimer leur unité et leur différence simultanées. Comme l'a noté la Commission théologique internationale de l'Église catholique, en expliquant soigneusement les termes « sacrement » et « royaume », l'Église peut être qualifiée de « sacrement du Royaume » : L'expression a pour but de mettre en relation, d'une part, le Royaume, compris dans le sens plénier de sa réalisation finale, avec, d'autre part,

l'Église dans son aspect 'itinérant' » (23).

En traçant une « réponse œcuménique au pluralisme religieux », LEVVC § 60 rappelle les différences de position significatives et persistantes entre les Églises, citant la position catholique à cet égard comme une option parmi d'autres. Ce point de vue catholique est exprimé en partie dans *Gaudium et spes* 22 : « En effet, puisque le Christ est mort pour tous et que la vocation dernière de l'homme est réellement unique, à savoir divine, nous devons tenir que l'Esprit Saint offre à tous, d'une façon que Dieu connaît, la possibilité d'être associé au mystère pascal ». En conséquence, Vatican II a poursuivi en déclarant que « L'Église catholique ne rejette rien de ce qui est vrai et saint dans ces religions. Elle considère avec un respect sincère ces manières d'agir et de vivre, ces règles et ces doctrines qui, quoiqu'elles diffèrent sous bien des rapports de ce qu'elle-même tient et propose, cependant reflètent souvent un rayon de la vérité qui illumine tous les hommes » (NA 2). Étant donné que le devoir de « l'Église, dans sa prédication, est donc d'annoncer la croix du Christ comme signe de l'amour universel de Dieu et comme source de toute grâce » (NA 4), nous pourrions en effet nous demander si la diversité des approches de la

^d Concile œcuménique Vatican II, Constitution dogmatique *Lumen gentium*, L'Église ; DC 1964, n. 1438, col. 1633 ; DC 1965, n. 1439, col. 65, 97.

question du pluralisme religieux qui caractérise notre époque ne pourrait pas, au lieu de refléter des points de vue qui s'excluent mutuellement et qui sont donc une cause de division entre les Églises, constituer une diversité non seulement légitime mais également féconde sur le plan évangélique.

Cependant, il est rappelé dans *LEVVC* que le parcours vers une approche plus positive du dialogue interreligieux – entrepris depuis plusieurs décennies par différentes instances œcuméniques – reste une question incontournable pour toute confession chrétienne : « inviter les autres à la plénitude de vie en Christ est une expression d'amour respectueux » (*LEVVC* § 60). Comme l'a déclaré le pape François dans *Evangelii gaudium* 14, citant le pape Benoît XVI : « [L'Église ne grandit pas par prosélytisme mais par attraction](#) ».

Néanmoins, nous pensons que, en tant que catholiques, il reste très important de réaffirmer clairement notre foi dans le Christ, unique Sauveur du monde. Au cours du Jubilé de l'an 2000 la déclaration [Dominus Iesus^e](#) s'en est chargée en soulignant qu'en raison de la « "la relation singulière et unique" entre l'Église et le Royaume de Dieu parmi les hommes - qui est en substance le

Royaume du Christ sauveur universel -, il serait clairement contraire à la foi catholique de considérer l'Église comme *un chemin* de salut parmi d'autres. Les autres religions seraient complémentaires à l'Église, lui seraient même substantiellement équivalentes, bien que convergeant avec elle vers le Royaume eschatologique de Dieu » (n. 21). Un tel rejet du relativisme interreligieux ne contredit en rien l'enseignement catholique selon lequel Dieu « ne manque pas non plus de manifester sa présence de beaucoup de manières, non seulement aux individus mais encore aux peuples, par leurs richesses spirituelles dont les religions sont une expression principale et essentielle, bien qu'elles comportent 'des lacunes, des insuffisances et des erreurs' »^f.

B. LE DEFI MORAL DE L'ÉVANGILE

En ce qui concerne cette section, il est significatif que *LEVVC* la place dans la perspective de la *sequela Christi* et que cette vie de disciple soit comprise principalement comme un appel aux chrétiens « à se repentir de leurs péchés, à pardonner aux autres et à mener une vie sacrificielle de service » (§ 61).

Si « l'éthique des chrétiens, en tant que disciples, a ses racines en Dieu, le créateur et révélateur » (*LEVVC*

^e Congrégation pour la doctrine de la foi, Déclaration [Dominus Iesus](#), Sur l'unicité et l'universalité salvifique de Jésus-Christ et de l'Église, 6 août 2000 ; *DC* 2000, n. 2233, p. 812-822.

^f Pape Jean-Paul II, Lettre encyclique *Redemptoris missio*, 7 décembre 1990, n. 55 ; *DC* 1991, n. 2022, p. 173.

§ 62), ils sont également, et ce n'est pas le moins important, en Jésus-Christ notre rédempteur et notre sauveur. C'est pourquoi l'enseignement, l'attitude et le « style de vie » de Jésus, ainsi que son comportement envers les hommes et les femmes qu'il a rencontrés au cours de son ministère terrestre, doivent guider le discernement éthique des chrétiens. Une *imitatio Christi* plus fidèle dans sa manifestation tangible d'ouverture aux pécheurs humains est réclamée, ainsi que la juste réaffirmation de principes moraux immuables et une approche pastorale de compassion et de miséricorde même envers diverses options morales pouvant être des sujets de discorde, de manière à être sensible à la souffrance des individus et des communautés locales.

Incontestablement, en raison de l'engagement même de l'Église dans différentes sociétés et cultures, la sphère des opinions en matière d'éthique s'avère être souvent et potentiellement source de division entre les Églises. Il en va ainsi non seulement des principes, certaines Églises considérant que certaines opinions ne sont pas « en harmonie avec l'Évangile », mais aussi du simple fait de s'accorder sur le fait que « de par leur nature, les questions morales [...] sont [...] causes de divisions dans l'Église »

(*LEVVC* § 63). Grâce au long chemin œcuménique qui a déjà été entrepris, les Églises se rendent compte que « ce que l'une fait affecte la vie des autres ; et, en conséquence, elles sont de plus en plus conscientes de la nécessité de se rendre mutuellement des comptes pour ce qui est de leurs réflexions et décisions en matière éthique » (*LEVVC* § 62). La reconnaissance mutuelle du baptême devrait encourager la reconnaissance de l'exigeante recherche de la fidélité à l'Évangile qui donne la vie à chaque Église (24).

En ce qui concerne la question de savoir si les enseignements moraux peuvent être d'une gravité telle qu'ils pourraient justifier la division, il faut affirmer que, selon l'enseignement catholique, la foi possède un sérieux impératif moral : « elle comporte et perfectionne l'accueil et l'observance des commandements divins »[§]. Jésus-Christ, « le chemin, la vérité et la vie » (Jn 14, 6) apporte la réponse ultime aux questions religieuses et morales des êtres humains. Le récit évangélique du jeune homme qui a demandé à Jésus « que dois-je faire de bon pour avoir la vie éternelle ? » (Mt 19, 16) implique que le comportement moral est si important qu'il est décisif pour parvenir au bonheur que Dieu entend accorder aux êtres humains. Ainsi, pour la doctrine catholique, l'unité en ce qui

[§] Pape Jean-Paul II, Lettre encyclique *Veritatis splendor*, 6 août 1993, n. 89 ; *DC* 1993, n. 2081, p. 931-932.

concerne ces enseignements moraux décisifs pour la vie éternelle est un aspect essentiel de l'unité de l'Église. Bien sûr, l'enseignement moral peut et même doit évoluer au fil du temps, en fonction des nouvelles perspectives et des nouvelles possibilités qui exigent une prise de décision morale. Mais il existe aussi une certaine continuité en matière d'impératif moral chrétien, qui s'étend en tous lieux à tout temps, fondé sur les lois inhérentes à la manière dont Dieu a créé les êtres humains et, en particulier, à la lumière de la révélation. Comme l'a affirmé l'encyclique du pape Jean-Paul II sur l'importance des enseignements du Magistère concernant les questions morales : « Il convient que l'homme d'aujourd'hui se tourne de nouveau vers le Christ pour recevoir de lui la réponse sur ce qui est bien et sur ce qui est mal. Le Christ est le Maître, le Ressuscité qui a en lui la vie et qui est toujours présent dans son Église et dans le monde. Il ouvre aux fidèles le livre des Écritures et, en révélant pleinement la volonté du Père, il enseigne la vérité sur l'agir moral » (VS 8).

Pour servir l'unité de l'Église dans le domaine de la doctrine et de la pratique morales, le Christ a choisi les apôtres et leur a confié un rôle spécial dans la promotion et la préservation de tout ce qu'il leur

avait enseigné (cf. Mt 28, 19-20). Nous croyons que cette tâche se poursuit dans le ministère de leurs successeurs au sein du collège des évêques (cf. VS 27). La lettre encyclique sur « l'Évangile de la vie »^h est un exemple de la manière dont l'enseignement catholique officiel exerce sa tâche de guide moral concernant des questions contemporaines telles que l'avortement et l'euthanasie. Il est clair que, selon la doctrine catholique, il n'est tout simplement pas possible de surmonter certaines divergences en termes d'enseignement moral, dans le but de la réalisation de la pleine communion à laquelle le mouvement œcuménique aspire.

C. L'ÉGLISE DANS LA SOCIÉTÉ

La présence et l'action des Églises dans la société et leur passion « pour la transformation du monde » résident dans « leur communion avec Dieu en Jésus Christ » (LEVVC § 64). Cela requiert leur responsabilité et leur engagement quotidien pour défendre la vie et la dignité humaines dans le contexte de la proclamation de la « *diakonia* du Christ », dans son offrande personnelle à la mort, même à la mort sur une croix, exemple qu'il a laissé à ses disciples pour qu'ils le suivent (cf. 1 Pt 2, 20). La *diakonia* chrétienne ne peut donc pas plus ou moins se réduire à la philanthropie ou

^h Pape Jean-Paul II, Lettre encyclique *Evangelium vitae*, 25 mars 1995 ; DC 1995, n. 2114, p. 351-405.

à un louable critère éthique et humaniste, mais elle est une anticipation d'« un ciel nouveau et [d'] une terre nouvelle où résidera la justice » (2 P 3, 13). Ce verset, avec d'autres, constitue une proclamation eschatologique de cette plénitude de vie espérée par toute l'humanité et par toute la création (cf. Ap 21, 1 ; Rm 8, 19).

Sur la question précise de la relation de l'Église catholique avec la société civile, il est clair que cette relation a pris des formes diverses non seulement à travers les âges mais aussi dans différentes parties du monde en tout temps, et même aujourd'hui. Nous ne considérons pas qu'il faille déplorer une telle variété, mais pensons qu'elle est plutôt l'expression de la vocation de l'Église à s'impliquer de manière positive dans les domaines de la culture, du gouvernement et des systèmes sociaux, à être sel de la terre et lumière du monde, dans le cadre de la variété des possibilités qu'offre l'histoire. La tentation qu'ont ceux qui détiennent le pouvoir politique et religieux de dominer et de déterminer les lois et les coutumes d'une société particulière de façon exagérée, unilatérale et exclusive a souvent eu des conséquences regrettables d'un côté ou de l'autre. Dans un passé assez récent, disons depuis l'époque de la doctrine sociale du pape Léon

XIII à la fin du XIX^e siècleⁱ et jusqu'à nos jours, les catholiques ont été encouragés par leurs pasteurs à s'engager pleinement dans des activités politiques et sociales afin de promouvoir les valeurs du Royaume et le respect de la personne humaine, en protégeant les minorités aussi bien dans les pays où les chrétiens sont majoritaires que dans ceux où ils ne le sont pas. Un nouveau jalon dans ce processus a été posé par la déclaration de Vatican II sur la liberté religieuse *Dignitatis humanae* [DH]^j, qui affirme « Il est, en effet, manifeste que les peuples sont aujourd'hui portés à s'unir toujours davantage ; que des relations plus étroites s'établissent entre populations de culture et de religion différentes ; que s'accroît la conscience prise par chacun de sa responsabilité personnelle. Pour que des relations pacifiques et la concorde s'instaurent et s'affermissent dans l'humanité, il est donc nécessaire qu'en tous lieux, la liberté religieuse soit sanctionnée par une garantie juridique efficace et que soient respectés les devoirs et les droits suprêmes qu'ont les hommes de mener librement leur vie religieuse dans la société » (DH 15). Malheureusement, cela n'a pas toujours été observé, comme l'affirme LEVVC § 65 : « Le témoignage (*marturia*) de l'Église implique, tant pour les individus que pour la

ⁱ Pape Léon XIII, Lettre encyclique *Rerum novarum*, 15 mai 1891.

^j Concile œcuménique Vatican II, Déclaration *Dignitatis humanae* sur la liberté religieuse ; DC 1966, n. 1463, col. 97.

communauté, le chemin de croix – jusque même au martyre (cf. Mt 10,16-33) ».

Le message du témoignage jusqu'à l'effusion du sang de tant de sœurs et de frères dans la foi, indépendamment de l'origine de leur confession chrétienne, devrait aussi constituer un aspect permettant de valider le discernement éthique : les souffrances supportées pour le Christ sont elles-mêmes un puissant appel aux exigences radicales de l'Évangile.

L'encyclique *Ut unum sint* du pape Jean-Paul II affirme que toutes les Églises « ont toutes des martyrs de la foi chrétienne. Malgré le drame de la division, ces frères ont gardé en eux-mêmes un attachement si radical et si absolu au Christ et au Père qu'ils ont pu aller jusqu'à l'effusion du sang. [...] Selon un point de vue théocentrique, nous avons déjà, nous chrétiens, un *Martyrologe* commun. Il comprend aussi les martyrs de notre siècle, plus nombreux qu'on ne pourrait le penser, et il montre, en profondeur, que Dieu entretient chez les baptisés la communion dans l'exigence suprême de la foi, manifestée par le sacrifice de la vie. [...] ... [cette communion] est déjà parfaite en ce que nous considérons tous comme le sommet de la vie de grâce, la *martyria* jusqu'à la mort, la communion la plus vraie avec le Christ qui répand son sang et qui, dans ce sacrifice, rend proches ceux

qui jadis étaient loin (cf. Ep 2, 13) » (*UUS* 83-84).

Cet « œcuménisme du sang », si souvent cité par le pape François, a été reconnu au cours des dernières décennies également dans des moments significatifs de célébrations liturgiques œcuméniques : il suffit de mentionner les cérémonies à la mémoire des martyrs du XX^e siècle au Colisée pendant le Jubilé de l'an 2000 ou la prière d'avril 2017 pour les martyrs coptes, au cours desquelles le pape François, le patriarche œcuménique Bartholomée et d'autres évêques et patriarches du Moyen-Orient se sont joints au pape Tawadros II pour prier dans l'église devant la cathédrale Saint-Marc du Caire.

Le martyre partagé est donc un appel à l'unité visible des chrétiens, un appel qui, paradoxalement, parvient aux Églises alors qu'il leur est adressé par les persécuteurs de la foi chrétienne eux-mêmes (cf. Actes 8, 1b-4). Par les souffrances infligées à nos sœurs et frères dans la foi, ces persécuteurs démontrent, malgré leurs propres intentions, que les chrétiens sont « déjà un » en versant le sang pour leur unique Seigneur. Le pape François ne se lasse jamais d'insister sur ce fait, comme dans son *Discours aux membres de la Fraternité catholique des communautés et associations charismatiques d'Alliance* (31 octobre 2014) : « Pour les persécuteurs nous ne sommes pas divisés, nous ne sommes pas luthériens, orthodoxes,

évangélistes, catholiques... Non ! Nous sommes un ! Pour les persécuteurs nous sommes chrétiens ! Rien d'autre ne les intéresse. Voilà l'œcuménisme par le sang que l'on vit aujourd'hui. » De même, il a déclaré aux membres du Renouveau charismatique : « Si l'ennemi nous unit dans la mort, qui sommes-nous pour nous diviser dans la vie ? » (3 juillet 2015). L'idée sous-jacente est la même : les martyrs de différentes traditions, qui offrent leur témoignage jusqu'à l'effusion du sang, sont combattus puis tués simplement parce ce sont des chrétiens qui cherchent à vivre selon l'Évangile.

Enfin, le chapitre IV est le lieu où *LEVVC* traite le plus explicitement de la réponse de l'Église aux souffrances des êtres humains et aux tragédies qui les affectent de tant de manières dans le monde d'aujourd'hui. Nous apprécions beaucoup la documentation fournie sur ce sujet dans ce chapitre. Il est tout à fait en harmonie avec les convictions et la pratique qui ont constitué une partie significative de la vie catholique, tant au niveau mondial que régional et local. En 2016, dans le cadre de la réforme de la Curie romaine, le pape a unifié divers offices qui étaient auparavant dédiés à la promotion du bien-être et du développement de la personne humaine, mais séparés les uns des autres. Le document établissant cette nouvelle structure

uni fiée comprenait le raisonnement suivant : « Dans tout son être et par tout son agir, l'Église est appelée à promouvoir le développement intégral de l'homme à la lumière de l'Évangile. Ce développement se réalise à travers le soin que l'on porte aux biens incommensurables de la justice, de la paix et de la sauvegarde de la création. Le Successeur de l'Apôtre Pierre, dans son action en faveur de l'affirmation de ces valeurs, adapte continuellement les organismes qui collaborent avec lui, afin qu'ils puissent mieux correspondre aux exigences des hommes et des femmes que ces organismes sont appelés à servir. [...] Ce Dicastère sera particulièrement compétent pour les questions qui concernent les migrations, les personnes dans le besoin, les malades et les exclus, les personnes marginalisées et les victimes des conflits armés et des catastrophes naturelles, les détenus, les chômeurs et les victimes de toute forme d'esclavage et de torture »^k.

Le très volumineux (583 paragraphes numérotés avec 1232 notes de bas de page) *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*, publié en 2004, suggère que, pour les sensibilités catholiques, le problème principal de ce quatrième chapitre n'est pas son contenu mais plutôt sa brièveté. On peut peut-être aussi critiquer ce chapitre pour le fait qu'il ne traite pas

^k Pape François, Motu proprio [Humanam progressionem](#) pour l'institution du dicastère pour le

service du développement humain intégral, 17 août 2016 ; *DC* 2017, n. 2525, p.90.

spécifiquement de l'engagement social-chrétien dans la liturgie, en particulier dans la célébration de l'Eucharistie, bien que cette relation soit traitée dans les magnifiques paragraphes qui constituent la conclusion de *LEVVC* (§§ 67-69). La relation entre l'Eucharistie et la préoccupation pour ceux qui souffrent a été bien exprimée par le pape Benoît XVI dans *Sacramentum caritatis* 90 :

La nourriture de la vérité nous pousse à dénoncer les situations indignes de l'homme, dans lesquelles on meurt par manque de nourriture en raison de l'injustice et de l'exploitation, et elle nous donne des forces et un courage renouvelés pour travailler sans répit à l'édification de la civilisation de l'amour. Depuis les origines, les chrétiens se sont préoccupés de partager leurs biens (cf. Ac 4, 32) et d'aider les pauvres (cf. Rm 15, 26). La quête qui est recueillie dans les assemblées liturgiques en est un souvenir vivant, mais elle est aussi une nécessité très actuelle. Les institutions ecclésiales de bienfaisance, en particulier la *Caritas* à divers niveaux, réalisent le précieux service d'aider les personnes dans le besoin, surtout les plus pauvres. Tirant leur inspiration de l'Eucharistie, qui est le sacrement de la charité, elles en deviennent l'expression concrète ; elles méritent donc approbation et encouragement pour leur engagement de solidarité dans le monde.

Autre point absent de la discussion de *LEVVC* à propos de la responsabilité de s'occuper de ceux qui souffrent : le fait d'admettre avec franchise que les communautés chrétiennes actuellement divisées ne sont pas toujours d'accord sur la manière appropriée et moralement acceptable de répondre aux questions sociales. Par exemple, la participation catholique avec le COE à un programme intitulé Sodepax (Comité mixte pour la société, le développement, et la paix) s'est avérée non tenable en raison de désaccords sur des questions telles que celle de la surpopulation et des moyens éthiques d'y remédier s'il est vérifié qu'il s'agit d'un problème réel. Quel niveau de discernement doit entrer dans la promotion par l'Église du bien-être de la personne humaine ? Comment, au niveau mondial, la doctrine sociale de l'Église, qui propose des principes pour guider l'ensemble de l'Église, doit-elle être appliquée dans des situations locales spécifiques ? Ce sont là des questions importantes que *LEVVC* n'a pas prises en considération.

Le chapitre IV commence et se termine par des déclarations énergiques concernant la nécessité pour l'Église d'être au service de la dignité, du bien-être et du bonheur des êtres humains. Et il faut s'en réjouir. En tant que tel, il entre en parfaite résonance non seulement avec cet accent mis fortement sur l'anthropologie théologique

LA CROIX Religion

avec La Documentation catholique

catholique récente, mais aussi avec un thème récurrent de l'enseignement du Magistère catholique, qui a sans doute été exprimé de la manière la

plus succincte qui soit par le pape Jean-Paul II dans *Redemptor hominis*, à savoir : « l'homme est la route de l'Église ».

Notes du Chapitre 4

(23) « Select Themes of Ecclesiology on the Occasion of the Twentieth Anniversary of the Closing of the Second Vatican Council », in *International Theological Commission*, Vol. 1 : *Texts and Documents*, 1969-1985 (San Francisco : Ignatius Press, 1989), 303.

(24) En ce sens, le chemin de réflexion emprunté par ARCIC III pourrait éclairer des pratiques visant une convergence en effectuant un discernement éthique dans différentes sphères. En fait, après avoir préparé un texte commun sur la relation entre les expressions locales, régionales et universelles de l'Église, ce dialogue bilatéral entame maintenant une deuxième phase de son mandat qui concerne la question précise de « la manière dont l'Église locale et universelle, dans la communion, parvient à discerner l'enseignement éthique qui convient ».

Conclusion

La conclusion du document (§§ 67-69) offre une synthèse très positive et appropriée des éléments essentiels de la présence active et transformatrice de l'Église dans la société contemporaine. Elle donne également une bonne perspective pneumatologique et eschatologique pour faire avancer l'œcuménisme dans le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui. Elle souligne le fait que la *koinonia* ecclésiale trouve sa concrétisation dans l'unité dans la foi, dans l'unité dans la vie sacramentelle et dans l'unité au service du monde. On peut noter que les Pères de l'Église, tant à l'Est qu'à l'Ouest, ont insisté sur le fait que ces différentes dimensions de la *koinonia* de l'Église sont inextricablement liées entre elles. « La nature profonde de l'Église s'exprime dans une triple tâche : annonce de la Parole de Dieu (*kerygma-martyria*), célébration des Sacrements (*leitourgia*), service de la charité (*diakonia*). Ce sont trois tâches qui s'appellent l'une l'autre et qui ne peuvent être séparées l'une de l'autre » (*Deus caritas est* 25a)^a. Le *martyria*, le *leitourgia* et la *diakonia* décrivent différents aspects de la présence de l'Église dans le monde. En célébrant les sacrements, les chrétiens sont personnellement et socialement transformés par les effets

de la grâce sacramentelle et sont ainsi encouragés à renforcer les liens de communion qui les unissent, à offrir un service sans réserve à leurs frères et, ce faisant, à témoigner dans la société contemporaine.

La présentation de la liturgie chrétienne comme une expérience vivante qui anime véritablement la vie quotidienne de ceux qui y participent aurait pu être développée davantage non seulement dans la conclusion mais aussi dans l'ensemble du texte du document. La Conclusion souligne à juste titre que nous partageons déjà un profond degré de *koinonia* et invite les Églises à relever le défi de trouver des moyens plus concrets de donner une expression à cette unité réelle, bien qu'encore incomplète. Espérons que les lecteurs, et en particulier les responsables des différentes étapes de la vie de l'Église, ne contesteront pas le fait que cette exhortation soit « homilétique », et qu'ils se sentiront encouragés à agir après avoir soigneusement examiné ces paragraphes, en s'accompagnant de la prière. Des aspirations élevées sont nécessaires pour mener à bien l'exigeant projet de promotion de l'unité des chrétiens.

^a Pape Benoît XVI, Lettre encyclique *Deus Caritas est*, 25 décembre 2005, n. 36 ; DC 2016, n. 2352, p. 177.

Questions

QUESTION 1 : DANS QUELLE MESURE CE TEXTE REFLETE-T-IL LA COMPREHENSION ECCLESIOLOGIQUE DE VOTRE ÉGLISE ?

La Commission Foi et Constitution du COE présente *LEVVC* comme un texte de convergence, et il l'est en effet à bien des égards. Bien sûr, le texte contient encore plusieurs énoncés théologiques que l'enseignement catholique trouverait inadéquats. Néanmoins, reflétant les décennies durant lesquelles les théologiens catholiques se sont engagés dans un dialogue avec d'autres chrétiens, *LEVVC* présente quelques convergences sur la signification de l'Église qui illustrent, de manière très substantielle, la compréhension ecclésiologique de l'Église catholique.

Les affirmations suivantes sont conformes à certaines des principales revendications de la doctrine catholique concernant l'Église (cette liste n'est pas exhaustive, mais comprend les plus importantes) :

- L'Église est une « communion » (*koinonia*) de personnes partageant la vie de la Sainte Trinité et la mission de Dieu (§1). Elle est « une réalité à la fois divine et humaine » (§ 23). Elle est le Peuple de Dieu, le Corps du Christ et le Temple du Saint-Esprit. Le Christ est la Tête de l'Église.
- L'insistance sur la foi, les sacrements et le ministère comme

éléments essentiels de la communion (§§ 37-57) reflète bien la compréhension catholique de l'Église.

– Le peuple de Dieu tout entier a une vocation prophétique, sacerdotale et royale. C'est par les sacrements d'initiation que le peuple devient membre du Corps du Christ (§ 21). Il renouvelle sa communion avec le Christ lorsqu'il reçoit le Corps et le Sang du Christ lors de la Cène (§ 42) et est renouvelé et équipé pour la vie et la mission chrétiennes par le Saint-Esprit (§§19-21). Sa condition de disciple exige un engagement moral (§§ 61-62). Marie, la Mère de Dieu, est le modèle, pour l'Église et pour chaque chrétien, de plusieurs dimensions de réponse à la Parole de Dieu (§ 15).

– Jésus a posé les bases du leadership communautaire en appelant et en envoyant les douze apôtres (§19). Il « a partagé son autorité » avec eux (§ 48). Fidèles à son exemple, certains croyants sont appelés à exercer « une autorité et une responsabilité spécifiques », un ministère spécial de « la parole, des sacrements et de vigilance » afin d'équiper l'Église pour sa mission dans le monde (§§19-20). Leurs successeurs dans le ministère de surveillance (*episkopé*) exercent l'autorité dans le même triple ministère (§ 48). L'Église n'a jamais été sans de tels ministres (§ 20). Ils

rappellent à la communauté sa dépendance à l'égard de Jésus-Christ (§ 19).

– Les quatre marques de l'Église affirmées dans le Credo de Nicée-Constantinople – unité, sainteté, catholicité et apostolicité – sont des dons de Dieu qui montrent que l'Église a une mission divine (§ 22).

– L'unité catholique de l'Église permet la diversité, mais il y a des « des limites à la diversité légitime » (§ 30). « Dans des situations cruciales, des synodes se sont réunis pour discerner la foi apostolique face à des hérésies ou des dangers moraux ou doctrinaux » (§ 53). Lorsque l'Église est appelée à prendre des décisions importantes, « il faut qu'il y ait quelqu'un pour convoquer l'assemblée et la présider afin de faire respecter l'ordre et de faciliter la recherche, le discernement et l'expression d'un consensus » (§ 54).

– L'une des principales tâches de l'Église est l'évangélisation. La promotion de la justice et de la paix est l'une de ses dimensions constitutives (§ 59). Dieu tend la main à ceux qui ne sont pas explicitement membres de l'Église (§ 25), mais cela n'exonère pas les chrétiens de leur mission qui consiste à les inviter, par le témoignage et la parole, à connaître et à aimer le Christ Jésus.

– En général, de nombreux progrès ont été accomplis depuis le document *BEM*, mais il reste encore du chemin

à parcourir pour parvenir à une plus grande convergence. En même temps, *LEVVC* est pour l'Église catholique une bonne occasion d'entamer une réflexion sur certains points particuliers de sa propre ecclésiologie. Sur certains aspects, comme par exemple l'enseignement et l'exercice de la primauté et de la synodalité, des progrès pourraient être accomplis afin de faciliter la convergence avec les Églises orthodoxes, orthodoxes orientales et aussi avec d'autres Églises.

**QUESTION 2 : DANS QUELLE MESURE
CE TEXTE CONSTITUE-T-IL UNE BASE POUR
FAIRE CROÎTRE L'UNITÉ ENTRE LES ÉGLISES ?**

Les catholiques peuvent identifier la manière dont *LEVVC* constitue une base pour faire croître l'unité. Certaines déclarations de consensus acceptent les contributions de théologiens catholiques sur des points précédemment contestés ; d'autres font progresser le consensus en rejetant explicitement les points de vue erronés de l'Église ou en attirant l'attention sur des questions nécessitant une discussion.

– *Il encourage le recours à la Tradition.* En s'efforçant de discerner la volonté de Dieu pour l'unité de l'Église, *LEVVC* se tourne non seulement vers les Écritures mais aussi vers le témoignage de la « Tradition vivante » (§ 11). Il cite plusieurs témoins ayant été parmi les premiers à avoir fait l'expérience de l'Église et de son enseignement, par

exemple Clément de Rome, Ignace d'Antioche, les *Canons apostoliques* et saint Jean Chrysostome (§§ 23, 39, 55, 67). Il note également la fonction des synodes (§ 53) et la signification du Credo de Nicée en tant que symbole œcuménique au service de l'unité de l'Église (§ 39).

– *Il reconstitue le ministère ordonné depuis le choix des Douze par le Seigneur.* Dans son traitement du ministère ordonné, *LEVVC* distingue les Douze/les Apôtres du reste des disciples et reconnaît que Jésus a partagé son autorité avec eux (cf. Jn 20, 22) et les a envoyés « pour servir de fondements à l'Église et pour superviser sa mission » (§ 22). Il identifie les fonctions que les apôtres remplissent « en proclamant la Parole, en baptisant et en célébrant la Cène du Seigneur » (§ 2), et il affirme que leurs « successeurs » dans le ministère de l'*episkopé* exercent les mêmes fonctions (§ 48). Il promeut ainsi l'idée que certains aspects de l'ordre de l'Église ont été voulus et institués par le Christ lui-même.

– *Il valorise l'idée de la succession apostolique.* « L'Église est apostolique parce que le Père a envoyé le Fils pour l'établir. À son tour, le Fils a choisi et envoyé les apôtres et les prophètes... pour servir de fondements à l'Église et pour superviser sa mission ». Il cite la lettre de Clément aux Corinthiens pour cette affirmation et reconnaît que « la succession apostolique dans le ministère, sous l'inspiration de

l'Esprit Saint, a pour objet de servir l'apostolicité de l'Église » (§ 22).

– *Il développe et clarifie ce qu'implique le ministère de l'episkopé.* *LEVVC* confirme et accroît le consensus croissant concernant la fonction de l'*episkopé* et son nécessaire service aux éléments essentiels de la *koinonia* – foi, sacrements et ministère – en envisageant de manière plus approfondie le rôle de ceux qui remplissent cette fonction.

– *Il promeut la valeur de la synodalité et de la primauté.* En promouvant et en illustrant le concept de synodalité (ou collégialité), *LEVVC* soutient l'idée que l'unité visible de l'Église sera réalisée par la collaboration de ceux qui exercent l'*episkopé* (553), et il permet l'examen de l'expérience historique de l'Église en matière de primauté régionale et universelle (§§ 54-55).

– *Il ajoute des éléments à sa précédente définition de l'Église.* La définition ecclésiale de *LEVVC* inclut désormais la foi apostolique « confessée » et « un ministère d'*episkopé* » - ainsi qu'« une communauté de croyants baptisés dans laquelle la parole de Dieu est prêchée » et « les sacrements sont célébrés » (§ 31). *LEVVC* identifie « l'Église universelle » comme étant « la communion de toutes les Églises locales unies dans la foi et le culte dans le monde entier » (§ 31). Elle reconnaît également que l'Église a

besoin d'un ministère d'*episkopé* aux niveaux local et universel pour la coordination et la mission et afin de maintenir « la continuité dans la foi apostolique » et « l'unité de vie » (§§ 52, 54 ; voir aussi § 29).

– Il note le problème posé par les questions morales conflictuelles. *LEVVC* reconnaît que le réexamen des normes morales pose de nouveaux défis et introduit de nouvelles divisions, même au sein d'une église particulière (§ 63). Il se demande à quel moment ces différences deviennent des « causes de divisions dans l'Église ». Les questions morales doivent être explicitement abordées si l'on veut que le mouvement œcuménique demeure crédible.

Si les idées de *LEVVC* étaient reçues par les différentes Églises et communions, leurs membres pourraient admettre certaines conceptions communes de l'Église que leurs théologiens ont identifiées grâce au dialogue. Les fidèles de toutes les Églises et communautés chrétiennes pourraient ne pas se rendre compte que ces conceptions communes du mystère de l'Église ont été reconnues ; en prendre conscience peut être source d'espérance et constituer un encouragement pour la suite du dialogue. Cette situation soulève la question cruciale de la réception des dialogues œcuméniques au sein des Églises, et elle souligne l'urgence de la formation œcuménique.

**QUESTION 3 : QUELLES ADAPTATIONS
OU QUEL RENOUVEAU CETTE DECLARATION
VOUS MET-ELLE AU DEFI DE METTRE
EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA VIE
DE VOTRE PROPRE ÉGLISE ?**

Comme nous l'avons déjà affirmé dans cette réponse, l'Église catholique apprécie beaucoup *LEVVC*. En outre, une lecture sincère du document nous a permis une fois de plus et, la main sur le cœur, d'envisager de nous emparer – avec une vigueur retrouvée – de certains aspects cruciaux indiqués ci-dessous. L'Église catholique s'engage sincèrement à relever les défis posés par *LEVVC*.

– L'Église catholique s'engage à répondre à l'appel à croître en sainteté. *LEVVC* § 35 fait référence à la réalité du péché et de la division. L'Église est sainte parce qu'elle est le Corps du Christ, mais, en même temps, elle est touchée par le péché à cause des actions commises par ses membres. Les Pères de l'Église ont en effet parfois utilisé le terme *casta meretrix* pour décrire l'Église. *LEVVC* déclare à juste titre que « quoique le péché soit en contradiction avec la véritable identité de l'Église, il n'en est pas moins réel » (§ 35). Quelle que soit la manière dont les différentes Églises et communautés comprennent la réalité du péché et de la division, tous les chrétiens sont appelés à grandir en sainteté. L'engagement personnel de chaque chrétien en ce sens contribuera à la

sainteté de l'Église^a. En effet, un engagement personnel authentique envers le Christ est propice à l'approfondissement de la foi et à une adhésion plus radicale à la vie de disciple. L'Église catholique s'engage – tant au niveau universel qu'au niveau de la base – à rappeler aux fidèles baptisés, à travers la nouvelle évangélisation et la catéchèse, l'appel quotidien, adressé par Jésus à chacun de ses membres, à croître en sainteté.

– L'Église catholique s'engage à un authentique esprit de renouveau. Dans certains aspects de la vie de l'Église catholique, l'*aggiornamento* si nécessaire, initié par le concile Vatican II, n'a malheureusement pas toujours conduit à un renouveau dans la vie et la mission de ses membres. Le décret conciliaire sur l'œcuménisme, *Unitatis Redintegratio*^b, fait référence à un renouveau dans divers domaines de la vie de l'Église, tels que les études bibliques, la liturgie, la prédication de la parole de Dieu, la catéchèse, l'apostolat des laïcs, les nouvelles formes de vie consacrée et la spiritualité du mariage et de la famille, ainsi que la pensée et l'engagement social de l'Église (cf. § 6). Il est en effet encourageant que des initiatives similaires soient

présentes dans d'autres Églises. Les Églises sont donc encouragées à approfondir leur engagement dans ces domaines de renouveau et à collaborer ensemble en faisant tout ce qui peut être fait ensemble. L'Église catholique réaffirme ainsi la validité pérenne du principe de Lund (1952). En outre, l'Église catholique s'engage à respecter les paroles prononcées par le pape François à Genève devant le Conseil œcuménique des Églises : « [Aidons-nous à marcher, à prier et à travailler ensemble](#) »^c.

– L'Église catholique s'engage, une fois de plus, à être [l'Église des pauvres et pour les pauvres](#)^d. LEVVC affirme que la solidarité avec les pauvres est un défi pour l'Église contemporaine. Si les encycliques sociales de l'Église catholique ont grandement attiré l'attention sur sa responsabilité vis-à-vis des pauvres et des marginaux, il reste encore beaucoup à faire. Elle se rend compte qu'en ce qui concerne certains aspects relatifs à la prise en charge et au soutien de ces couches de la société, il est de son devoir de passer résolument des paroles aux actes concrets. Les bonnes intentions doivent être suivies de choix radicaux pour mettre ces intentions en pratique. La contribution des

^a cf. Groupe mixte de travail entre l'Église catholique romaine et le Conseil œcuménique des Églises, Document d'étude *Être renouvelé dans l'Esprit : les racines spirituelles de l'œcuménisme*, 2013.

^b Concile œcuménique Vatican II, Décret sur l'œcuménisme, *Unitatis redintegratio* ; DC 1964, n. 1437, col. 1615.

^c Pape François, [Discours à Genève pour les 70 ans du Conseil œcuménique des Églises](#), 21 juin 2018 ; DC 2018, n. 2532, p. 108-111.

^d cf. Pape François, Exhortation apostolique *Evangelii gaudium*, 24 novembre 2013, [n. 186-216](#) ; DC 2014, n. 2513, p.56-64.

organismes ecclésiaux internationaux, des conférences épiscopales et des Églises locales à cette option prophétique a été entendue dans le monde entier. Face aux différents types de pauvreté dans le monde d'aujourd'hui, le défi que doivent relever les catholiques pour témoigner efficacement de l'Évangile est étroitement lié à la mission d'être une Église *des* pauvres et *pour* les pauvres. La réduction du fossé entre la théologie et la vie dans ce domaine ouvrira la voie à une Église catholique plus intégrée, et donc à un témoignage plus convaincant et à un dialogue saint avec les autres Églises.

– En lisant *LEVVC* § 53, l'Église catholique est mise au défi de continuer à développer sa pratique actuelle de la synodalité. Depuis le changement ecclésiologique dans le contexte du concile Vatican II et de la période postconciliaire, la synodalité et la collégialité ont continué à s'épanouir. Dans un discours historique prononcé à l'occasion du cinquantième anniversaire de la création du Synode des évêques, le pape François a souligné la centralité de la synodalité. Il a déclaré qu'« Une Église synodale est une Église de l'écoute, avec la conscience qu'écouter 'est plus qu'entendre'. [C'est une écoute réciproque dans laquelle chacun a quelque chose à apprendre](#) » (17 octobre 2015). Il a également reconnu que l'espoir exprimé par le Conseil de promouvoir la décentralisation, la

collégialité et la synodalité à tous les niveaux de la vie de l'Église « ne s'est pas encore pleinement réalisé » et a affirmé sa volonté de promouvoir et de stimuler ce processus. Répondant à cette intention, la Commission théologique internationale a récemment publié une étude qui propose des lignes directrices pour une théologie renouvelée de la synodalité ainsi que des orientations pastorales utiles sur ce qu'elle implique pour la vie et la mission de l'Église au troisième millénaire (25).

Certains ont affirmé à juste titre qu'un engagement accru en faveur du principe synodal permet un échange fructueux et régulier de matériel disponible et d'expériences vécues entre les Églises locales, échange facilité par les conseils de l'évêque de Rome. C'est indispensable dans un monde et une Église de plus en plus globalisés et en même temps de plus en plus pluriels. En effet, la synodalité – soulignée de manière si positive dans TCTCV § 53 – et proposée « à tous les niveaux de la vie ecclésiale : local, régional et universel » est de plus en plus encouragée au sein de l'Église catholique.

La synodalité n'est pas seulement un style d'exercice de l'autorité, du service et de la collaboration au sein des structures formelles de l'Église, mais il s'agit aussi d'une attitude ecclésiale qui peut être adoptée par tous les chrétiens, quelle que soit leur responsabilité, même à la base.

L'Église catholique s'engage à faciliter ce processus à double sens dans sa propre vie. Ce processus se déroule de manière centripète, des Églises locales vers le centre, ainsi que de manière centrifuge du centre vers les périphéries. Cette transformation ecclésiale marque un changement de comportement et de manière de faire, mais, plus profondément, elle signale un changement radical d'attitude. En ce qui concerne la synodalité de terrain au sein de l'Église catholique, elle cherchera à promouvoir une attitude plus inclusive dans ses structures là où elle est absente ou faible – comme dans les conseils pastoraux diocésains et paroissiaux.

La signification œcuménique de la synodalité doit être soulignée, car elle rapproche l'Église catholique des Églises qui la pratiquent. Cette convergence a aidé différentes Églises à se rapprocher d'une compréhension chrétienne commune de la relation entre la primauté et la synodalité, ainsi qu'à entrer en collaboration avec d'autres chrétiens. En outre, chaque Église est encouragée à s'abstenir de prendre des décisions importantes qui pourraient avoir de graves répercussions sur les relations avec les autres Églises, avant d'avoir d'abord tenu compte de leur position. Cela peut se faire en adoptant la même attitude synodale que celle mentionnée ci-dessus, par la consultation, en évitant ainsi la

création de situations résultant de décisions unilatérales, et propres à semer la division.

Dans une Église plus synodale et conciliaire, un nouvel éclairage peut également être apporté sur la relation entre primauté et synodalité. L'Église catholique *est mise au défi de chercher de nouvelles façons d'exercer le ministère de la primauté à tous les niveaux de la vie de l'Église*, qui soient correctement équilibrées par la pratique de la synodalité et de la collégialité.

À la base, le pasteur (*parochus*) est celui qui préside la communauté paroissiale (cf. *CIC*, can. 515). Cependant, il est appelé à exercer son ministère en coopération avec d'autres presbytres ou diacres et des fidèles laïcs (cf. *CIC*, can. 519). En présidant la communauté, il doit encourager la part qui revient à chacun des membres dans la mission de sa paroisse et promouvoir l'esprit de communion (*koinonia*).

Au niveau local, l'évêque diocésain est le berger en chef qui a la responsabilité de la pastorale des fidèles dans sa juridiction (cf. *CIC*, can.381, § 1). Il est le principe visible de l'unité dans son diocèse. En tant que figure de proue de l'Église particulière, il est responsable de l'enseignement, du gouvernement et de la sanctification des fidèles. Cependant, il partage ces devoirs avec les prêtres, les diacres et les ministères laïcs. Il est appelé à

présider l'Église particulière dans la communion de tous ses membres, et à veiller à ce que leurs dons divers servent à construire la communauté en union avec l'Église universelle.

La pratique de la primauté culmine dans le service de l'évêque de Rome. Il exerce son ministère universel de primauté en tant que principe perpétuel et visible et fondement de l'unité de toute l'Église (cf. *LG* 23). Conformément à l'enseignement du concile Vatican II et en rappelant une tradition ancienne, le pape François affirme « Le pape ne se trouve pas, tout seul, au-dessus de l'Église, mais en elle comme baptisé parmi les baptisés et dans le Collège épiscopal comme évêque parmi les évêques, appelé en même temps – comme Successeur de l'apôtre Pierre – à guider [l'Église de Rome qui préside dans l'amour toutes les Églises](#) » (26). Ce ministère unique qui « préside dans l'amour toutes les Églises » implique que la synodalité soit exercée en communion avec l'Évêque de Rome, signe visible de l'unité de l'Église et chef du collège des évêques.

L'Église catholique est consciente que le ministère de primauté de l'Évêque de Rome n'est pas toujours reconnu par les Églises et les Communautés ecclésiales non catholiques et continue d'être une

difficulté sur la voie de la pleine communion visible. Si l'Église catholique affirme que ce ministère correspond à la volonté du Christ et appartient donc à la nature même de l'Église, elle affirme également que dans la nouvelle situation du christianisme influencé par le mouvement œcuménique, son exercice nécessite une nouvelle évaluation et une nouvelle vision. C'est pourquoi Jean-Paul II, dans son encyclique *Ut Unum Sint*^e, a exhorté les pasteurs et les théologiens de toutes les Églises à l'aider, sans renoncer en aucune façon à l'essentiel de cette mission, à trouver les formes sous lesquelles ce ministère peut accomplir un service d'amour reconnu par tous les chrétiens (cf. *UUS* 95).

– L'Église catholique accepte le défi de renforcer les laïcs dans leur vocation de « disciples missionnaires ». Le concile Vatican II avait souligné le rôle des fidèles laïcs, en leur donnant le pouvoir d'agir d'une manière qu'ils n'avaient jamais expérimentée auparavant. Inspirés également par *LEVVC* § 48, les catholiques sont exhortés par l'Église à répandre « la joie de l'Évangile » à tous ceux qu'ils rencontrent.

– L'Église catholique s'engage à suivre les nouvelles voies ouvertes

^e Pape Jean-Paul II, Lettre encyclique *Ut unum sint* sur l'engagement œcuménique, 25 mai 1995 ; *DC* 1995, n. 2118, p. 567-597.

par un œcuménisme réceptif. Outre la description de l'œcuménisme comme un échange de dons, faite par le pape Jean-Paul II (*UUS 28*), l'œcuménisme réceptif souligne de façon particulière l'importance d'être ouvert aux enseignements que peuvent nous apporter les autres.

– L'Église catholique accepte le défi de charger ses dirigeants d'assumer de manière responsable la promotion de la formation des ministres et des laïcs, en accordant une attention particulière à leur formation et à leur engagement œcuméniques. Les ministres ordonnés ainsi que les agents pastoraux laïcs et tous ceux qui sont impliqués dans la formation doivent avoir un esprit œcuménique. Cela nécessite une base solide dans tous les aspects de l'œcuménisme, tant d'un point de vue académique que pratique.

– L'Église catholique renouvelle son engagement à faciliter les rencontres avec les dirigeants et les représentants des différentes Églises. Ces rencontres personnelles sont précieuses non seulement pour renforcer les liens d'amitié entre les dirigeants des Églises, mais aussi pour leur impact médiatique puissant et positif sur les membres individuels des Églises respectives.

– Enfin, l'Église catholique renouvelle également son engagement à collaborer à des projets communs dans le domaine social avec d'autres Églises au niveau local.

QUESTION 4 : DANS QUELLE MESURE VOTRE ÉGLISE EST-ELLE CAPABLE DE NOUER DES RELATIONS PLUS ÉTROITES DANS LA VIE ET LA MISSION AVEC LES ÉGLISES QUI PEUVENT RECONNAÎTRE DE MANIÈRE POSITIVE LE TÉMOIGNAGE ECCLESIAL DECRIT DANS CETTE DÉCLARATION ?

Cette question se réfère à l'Église *ad intra* (la vie de la foi) et à l'Église *ad extra* (sa mission). La réponse à cette question mettra l'accent sur les exemples de ce que nous avons pu faire – et de ce que nous pouvons faire – ensemble en tant qu'Églises, à la fois *ad intra* et *ad extra*.

Il est très douloureux que nous ne puissions pas célébrer l'Eucharistie avec des membres d'autres Églises. Cette réalité nous permet de nous rappeler les blessures de la division que nous nous sommes mutuellement infligées au cours des siècles passés. Cependant, cela ne nous empêche pas d'inviter des membres d'autres Églises aux liturgies que nous célébrons, tout comme rien ne nous empêche d'assister aux liturgies d'autres Églises lorsque cela est acceptable. La liturgie est une occasion d'apprendre à se connaître les uns les autres : comme nous prions, nous croyons (*lex orandi, lex credendi*).

Comme expliqué précédemment, dans la réponse à la troisième question, nous renouvellerons notre engagement à faire ensemble tout ce

que nous pouvons faire ensemble, même dans le contexte de la liturgie. En voici quelques exemples : le geste très significatif du lavement des pieds, représentant le service ainsi que l'intimité, à l'exemple de Jésus ; l'imposition des cendres le premier jour du Carême ; la célébration commune de la liturgie de la Parole et d'autres gestes symboliques lors des vigiles précédant les grandes solennités telles que Noël, l'Épiphanie, l'Ascension, la Pentecôte et le Martyre de saint Pierre et de saint Paul ; les festivités religieuses locales dans des sanctuaires importants où les chrétiens de différentes églises se rendent en pèlerinage^f.

L'Église catholique encourage ses membres à s'engager dans des initiatives spirituelles communes, comme par exemple, l'étude biblique et la *lectio divina* partagées, des retraites spirituelles communes (en particulier pendant l'Avent et le Carême), la lecture commune des textes rédigés par des maîtres spirituels et des mystiques de toutes les traditions chrétiennes. L'Église catholique se joint volontiers à l'Église orthodoxe, ainsi qu'à d'autres Églises, pour la célébration de la [Journée mondiale de prière pour la sauvegarde de la Création](#), le 1^{er} septembre (cf. *Directoire*, § 215).

L'Église catholique renouvelle son engagement à mettre en pratique la lettre et l'esprit du *Directoire* susmentionné, en particulier le chapitre 5 qui traite de « La collaboration œcuménique : dialogue et témoignage commun ».

Un certain nombre de gestes nettement prophétiques, réalisés conjointement par les responsables d'Église, ont eu un impact positif sur tous les chrétiens. Dès 1966, lors de la rencontre entre le pape Paul VI et Michael Ramsey, archevêque de Cantorbéry, le pape a reconnu Ramsey comme « un frère en Christ » en glissant au doigt du dirigeant anglican sa propre bague épiscopale, un geste qui, selon les témoins, a ému le vieil archevêque jusqu'aux larmes.

Dans un geste réciproque, le 5 octobre 2016, l'archevêque de Cantorbéry, Justin Welby, a remis au pape François une croix de clous en argent, inspirée du symbole de réconciliation de Coventry, en signe de leur partenariat renouvelé en vue d'œuvrer de manière urgente à la réconciliation aujourd'hui. Le pape l'a mise autour de son cou avant que les deux dirigeants ne donnent une bénédiction commune, un geste qui aurait été impensable il y a un demi-siècle. Lors de cette même occasion, à l'endroit où le pape Grégoire le Grand envoya Augustin en mission pour évangéliser les Anglais à la fin

^f cf. *Directoire pour l'application des principes et des normes sur l'œcuménisme*, 1993, §§ 116-119.

du sixième siècle, le pape François et l'archevêque Welby ont « envoyé » en mission ensemble des binômes d'évêques anglicans et catholiques romains, avant de signer une déclaration commune réaffirmant l'engagement de leurs Églises à porter l'Évangile jusqu'aux « extrémités de la terre », en particulier « à ceux qui vivent en marge et aux périphéries de nos sociétés »^g. D'autres gestes communs du pape François et des dirigeants ont eu lieu à Lesbos, [lors de la rencontre poignante avec les migrants](#) (16 avril 2016), à Lund, au début de la [commémoration du cinquième centenaire de la Réforme](#) (31 octobre 2016) et à Bari, lors de la [rencontre œcuménique de réflexion et de prière pour la paix au Moyen-Orient](#) (7 juillet 2018). L'Église catholique souligne l'importance œcuménique de ces gestes et d'autres encore, accomplis par des dirigeants d'Église au niveau local, et les encourage.

L'Église catholique a entretenu des relations plus étroites avec d'autres Églises dans les contextes difficiles et éprouvants de la persécution, de la guerre et des calamités naturelles. L'œcuménisme des martyrs a été maintes fois réitéré par le pape Jean-Paul II et par le pape François. Dans *Tertio millennio adveniente*^h, le pape

Jean-Paul II nous rappelle que « Le témoignage rendu au Christ jusqu'au sang est devenu un patrimoine commun aux catholiques, aux orthodoxes, aux anglicans et aux protestants, comme le notait déjà Paul VI dans son homélie pour la canonisation des martyrs ougandais » (§ 37). Le pape François s'est exprimé, à maintes reprises, sur l'œcuménisme du sang. Lors de sa rencontre avec Abuna Matthias I^{er}, patriarche de l'Église éthiopienne Tewahedo, il a affirmé « L'œcuménisme des martyrs est une invitation, adressée à nous ici et maintenant, [à parcourir ensemble le chemin vers une unité toujours plus pleine](#) »ⁱ. S'adressant aux membres du Renouveau charismatique, le pape François a déclaré :

Il y a quelques mois, il y a eu ces vingt-trois Égyptiens coptes qui ont aussi été égorgés sur une plage de Libye; et à ce moment-là, ils prononçaient le nom de Jésus. « Mais ils ne sont pas catholiques... ». Mais ils sont chrétiens, ce sont des frères, ce sont nos martyrs ! L'œcuménisme du sang. Il y a cinquante ans, le bienheureux Paul VI, lors de la canonisation des jeunes martyrs d'Ouganda^j, s'est référé au fait que pour la même raison, leurs compagnons catéchistes anglicans

^g Déclaration commune du pape François et de Justin Welby, archevêque de Canterbury, 5 octobre 2016.

^h Pape Jean-Paul II, Lettre apostolique *Tertio millennio adveniente*, La préparation du Jubilé de l'An 2000, 10 novembre 1994 ; DC 1994, n. 2105, p. 1017.

ⁱ Pape François, [Discours lors de la réception du patriarche Abuna Matthias I^{er}](#), 29 février 2016,

^j Pape Paul VI, Homélie pour la canonisation des 22 martyrs de l'Ouganda, 18 octobre 1964 ; DC 1964, n. 1435, col. 1345-1352.

avaient aussi versé leur sang. C'étaient des chrétiens, c'étaient des martyrs. Excusez-moi, ne vous scandalisez pas, ce sont nos martyrs! Parce qu'ils ont donné leur vie pour le Christ et cela est l'œcuménisme du sang^k.

L'Église catholique exprime sa gratitude à Dieu pour le grand nombre de documents bilatéraux et multilatéraux de consensus ou de convergence œcuménique et n'épargnera aucun effort pour avancer dans cette direction.

Les relations plus étroites dans la vie et la mission sont renforcées parce qu'il existe un besoin commun ressenti par les chrétiens du monde entier d'un *appel à la conscience* par des dirigeants chrétiens respectés. Dietrich Bonhoeffer, le patriarche Athénagoras, Martin Luther King, Nelson Mandela, Mère Teresa de Calcutta, l'archevêque Desmond Tutu et le pape Jean-Paul II, pour ne citer que quelques exemples, ont parlé haut et fort à la conscience de la famille humaine du bien commun. L'Église catholique réitère sa volonté de soutenir la position courageuse adoptée par les dirigeants d'autres Églises dans la défense de la dignité humaine et des droits des populations autochtones. Au niveau local également, l'Église catholique continuera à offrir son soutien aux autres Églises et à leurs dirigeants

pour présenter un front commun contre l'injustice et l'intolérance, et pour soutenir les droits de l'homme, la justice et la paix.

QUESTION 5 : QUELS ASPECTS DE LA VIE DE L'ÉGLISE REQUERRAIENT DE POURSUIVRE LA DISCUSSION ET QUELS CONSEILS VOTRE ÉGLISE POURRAIT-ELLE OFFRIR DANS LE CADRE DU TRAVAIL EN COURS DE FOI ET CONSTITUTION DANS LE DOMAINE DE L'ECCLÉSIOLOGIE ?

Dans sa réponse à *LEVVC*, l'Église catholique s'est demandé dans quelle mesure ce document peut être utilisé pour aborder un certain nombre de questions. De plus, l'Église catholique est convaincue que ce qui a été accompli avec *LEVVC* peut être un tremplin qui permettra à Foi et Constitution de mener à bien des initiatives fructueuses. L'Église catholique suggère donc que le travail en cours accompli par Foi et Constitution dans le domaine de l'ecclésiologie puisse, dans les années à venir, inclure les dimensions suivantes :

Parmi les aspects de la vie de l'Église qui requerraient de poursuivre la discussion, la priorité devrait être donnée à une étude plus approfondie des relations entre *diversité* et *séparation*, ainsi que des limites de la diversité. De plus amples discussions peuvent être menées sur les principes théologiques relatifs au discernement

^k Pape François, Discours aux membres du renouveau charismatique, 3 juillet 2015.

des diversités légitimes et des diversités qui séparent les Églises. Après tant de progrès accomplis au cours des décennies passées, la quête d'une unité visible constitue un défi pressant qu'il faut continuer de relever à la lumière du dialogue œcuménique des cinquante dernières années et du document *LEVVC* lui-même.

Foi et Constitution est encouragée à reconsidérer la question du ministère universel de la primauté au service de l'unité chrétienne¹.

La réponse catholique pointe, dans *LEVVC*, ces passages où les divergences nécessitent un travail supplémentaire. La réponse catholique au *BEM* en 1987 avait mentionné trois questions cruciales, ayant toutes trait à l'ecclésiologie, et qui devraient faire partie du travail continu de Foi et Constitution : « Sacrement et sacramentalité », « La tradition apostolique », et « L'autorité dans l'Église ». On peut affirmer que *LEVVC* a accompli quelque progrès dans chacun de ces domaines depuis le *BEM* : en ce qui concerne Sacrement et sacramentalité (cf. §§ 25-27, 40-46) ; La tradition apostolique (cf. §§ 22-24) ; et L'autorité dans l'Église et son exercice (cf. §§ 45-57). Bien que les progrès réalisés soient encore insuffisants, l'Église catholique est néanmoins extrêmement reconnaissante pour ce qui a été

accompli jusqu'ici. Nous nous devons de redire que la convergence qui a été atteinte par *LEVVC* sera bel et bien utile dans la poursuite de notre étude. Ce qui a été accompli jusqu'ici peut réellement servir de tremplin pour mener une réflexion et un examen plus approfondis.

En particulier, le travail de Foi et Constitution pourrait bénéficier de discussions plus poussées sur la sacramentalité. Les chrétiens n'ont pas encore de compréhension commune des sacrements et de la sacramentalité. Un examen plus approfondi des perspectives instrumentales et expressives est nécessaire. L'Église catholique affirme que le Christ est le principal ministre des sacrements, et ils sont à la fois des signes et des instruments, ou les causes, de la grâce. La question de la causalité instrumentale mérite davantage d'attention. Pour les catholiques, il ne s'agit pas seulement d'une question de terminologie, mais il s'agit aussi d'une croyance fondamentale en ce qui concerne la manière dont le Christ est présent et actif dans l'Église, notamment, au moyen de signes efficaces. La discussion à ce propos pourrait se poursuivre en prenant en considération les questions non résolues sur le baptême et l'Eucharistie ; sur la raison pour laquelle les catholiques disent que l'ordination est le sacrement des

¹ cf. *UUS* 89 ; Cinquième Assemblée mondiale de la Commission « Foi et Constitution » à Saint-Jacques-

de-Compostelle, *Confessing the One Faith to God's Glory*, 1993, 31, 2.

saints ordres et la manière dont la succession apostolique entre dans cette question.

Autre important domaine d'études, celui de l'anthropologie chrétienne (tout spécialement la relation entre personne et nature), car il est lié à l'apostolat et aux questions éthiques. Se pencher sur la relation entre le Créateur et les créatures, et par conséquent, sur la liberté humaine, le péché et la faiblesse humaine, éclaire dans quelle mesure l'humanité peut découvrir et donner un sens plus profond à son existence. En effet, la liberté avec laquelle le Christ nous a libérés encourage les chrétiens à devenir d'authentiques serviteurs de leurs frères et sœurs.

Nous soulignons l'importance de se préoccuper des contextes culturels, tels que le déplacement du centre de gravité ecclésial de l'Europe et de l'Amérique du Nord vers l'hémisphère Sud. Par conséquent, une nouvelle évangélisation et une nouvelle catéchèse sont nécessaires, étant donné que certaines des « nouvelles Églises émergentes » semblent accorder moins d'importance aux sacrements, à la doctrine et à l'ecclésiologie. S'il est important de chercher à impliquer ces Églises, cela ne doit pas nous détourner de cet élan que représente la nouvelle évangélisation au sein des « vieilles Églises historiques ». Nous devons chercher ensemble des réponses à la question des défis ecclésiologiques auxquels doivent

faire face les « vieilles Églises » qui connaissent un déclin du nombre de leurs fidèles. Ces dernières sont appelées à partager leurs valeurs « traditionnelles » avec les Églises nouvelles.

Foi et Constitution peut approfondir son examen des charismes et de la dimension charismatique de l'Église. Bien que mentionné dans *LEVVC* §§16, 18, 21 et 28, il convient de se concentrer, dans la fidélité à l'Écriture, sur leur dimension constitutive en ce qui concerne l'Église locale et universelle. La prise de conscience de la pluralité des charismes constitue un facteur décisif en faveur d'un renouveau constant des Églises. De nombreux mouvements nés de l'Esprit, à notre époque comme dans le passé, ont dynamisé la vie de l'Église et l'évangélisation.

Le rôle de l'Église dans le monde peut continuer d'être l'objet d'études, tout spécialement dans le contexte du pluralisme religieux et de questions éthiques majeures. D'où l'importance de l'anthropologie chrétienne, comme il a été mentionné ci-dessus, parce que la primauté de la personne est fondamentale. La place de l'Église se situe donc aussi au sein de la dimension « séculière » de l'économie, de la politique, des droits humains, de l'écologie, etc., à savoir « les nouveaux aréopages » de notre temps. Le défi consiste donc à renforcer les relations entre l'ecclésiologie et l'anthropologie.

LA CROIX Religion

avec La Documentation catholique

Des études complémentaires sur la spiritualité œcuménique sont aussi suggérées. L'Église catholique – en union avec les autres Églises – est convaincue qu'en centrant notre vie sur le Christ, crucifié et ressuscité, il sera possible, malgré les obstacles et les barrières existant encore, de croître dans une expérience authentique de la *koinonia* qui sera propice à une unité pleinement visible. Approfondir les implications de la spiritualité œcuménique,

éventuellement dans le cadre d'un projet d'étude spécifique sur la « spiritualité de la rencontre », pourrait être une voie de recherche signifiante dans le « pèlerinage œcuménique » vers une pleine communion. La fréquente insistance du pape François sur la spiritualité de la rencontre est un précieux outil en faveur d'une plus grande compréhension mutuelle au sein des Églises chrétiennes. Cette dimension mérite donc d'être davantage étudiée.

Notes des Questions

(25) Commission théologique internationale, *La synodalité dans la vie et la mission de l'Église*, 2 mars 2018.

(26) Pape François, [*Discours pour la commémoration du 50^e anniversaire de l'institution du Synode des évêques*](#), 17 octobre 2015 ; DC 2016, n. 2521, p. 75-80.

Remarques finales

L'Église catholique souhaite exprimer sa profonde gratitude au [Conseil œcuménique des Églises](#), et en particulier à la Commission Foi et Constitution, pour *L'Église : Vers une Vision Commune*. Cette Réponse inspirée des commentaires envoyés au [Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens](#) par différentes Conférences épiscopales, facultés de théologie et par des experts du monde entier, constitue une étape importante dans le processus de réception du document. Nous espérons qu'il permettra à l'Église catholique aux niveaux local, régional et universel de continuer à s'emparer du texte et à tirer les conséquences pastorales de la convergence doctrinale atteinte dans celui-ci sur certains aspects cruciaux de l'écclésiologie. Nous espérons que

la réception du texte dans toutes les Églises nous conduira à une association et à une coopération ecclésiales plus authentiques. Nous sommes tout à fait conscients que l'unité que le Christ a appelée de sa prière sera accomplie à travers le renouveau au sein de chacune de nos Églises de sorte que nous devenions plus fidèles à l'Évangile. L'Église a toujours besoin de renouveau et de réforme sous la direction de l'Esprit Saint. Nous recevons ce document comme un instrument de renouveau au sein de la communion catholique. Il offre à chacun de nous le moyen d'œuvrer avec nos partenaires œcuméniques, en nous écoutant mutuellement et en écoutant tous ensemble la voix de l'Esprit qui guide l'Église de notre temps.

LA CROIX Religion

avec La Documentation catholique

Table des matières

PRESENTATION.....	2
INTRODUCTION.....	5
Statuts et importance du Document.....	6
Espoirs et objectifs du texte.....	8
Découvrir les fondations ecclésiales qui nous sont communes.....	10
Aspects généraux en harmonie avec la pensée catholique.....	11
Une ressource pour assister l'Église <i>in via</i> , dans son cheminement continu vers l'unité.....	15
CHAPITRE 1 LA MISSION DE DIEU ET L'UNITE DE L'ÉGLISE.....	17
A. L'Église dans le dessein de Dieu.....	18
B. La mission de l'Église dans l'histoire.....	20
C. L'importance de l'unité.....	24
CHAPITRE 2 L'ÉGLISE ET LE DIEU TRINITAIRE.....	29
A. Discerner la volonté de Dieu pour l'Église.....	29
B. L'Église du Dieu trinitaire comme koinonia.....	30
C. L'Église, signe et servante du dessein de Dieu pour le monde.....	37
D. Communion dans l'unité et la diversité.....	39
E. Communion des Églises locales.....	40
CHAPITRE 3 L'ÉGLISE : CROÏTRE DANS LA COMMUNION.....	43
A. Déjà mais pas encore.....	43
B. Croître dans les éléments essentiels de la communion : Foi, Sacrements, Ministère.....	43
CHAPITRE 4 L'ÉGLISE : DANS LE MONDE ET POUR LUI.....	56
A. Le plan de Dieu pour la création : le Royaume.....	56
B. Le défi moral de l'Évangile.....	58
C. L'Église dans la société.....	60
CONCLUSION.....	66
QUESTIONS.....	67
1 : Dans quelle mesure ce texte reflète-t-il la compréhension ecclésiologique de votre Église ?.....	67
2 : Dans quelle mesure ce texte constitue-t-il une base pour faire croître l'unité entre les Églises ?.....	68
3 : Quelles adaptations ou quel renouveau cette déclaration vous met-elle au défi de mettre en œuvre dans le cadre de la vie de votre propre Église ?.....	70
4 : Dans quelle mesure votre Église est-elle capable de nouer des relations plus étroites dans la vie et la mission avec les Églises qui peuvent reconnaître de manière positive le témoignage ecclésial décrit dans cette déclaration ?.....	75
5 : Quels aspects de la vie de l'Église requerraient de poursuivre la discussion et quels conseils votre Église pourrait-elle offrir dans le cadre du travail en cours de Foi et Constitution dans le domaine de l'ecclésiologie ?.....	78
REMARQUES FINALES.....	82